

DALCHOMP

REVUE
historique
BRETONNE

SON !

La Chalotais, défenseur des institutions bretonnes

René-Yves Creston

Le Service B en Bretagne

Un Breton à Volubilis

Des Bretons
chez les Barbaresques



SOMMAIRE

PAGE 1 :

● **La Chalotais, défenseur de la Constitution Bretonne**, par Yann Bouëssel du Bourg.

Procureur Général au Parlement de Bretagne, esprit « éclairé » dans ce siècle des Lumières, pourfendeur du pouvoir jésuite, Louis René de Caradeux de La Chalotais reste aussi dans l'histoire comme un défenseur inlassable des institutions bretonnes face à l'autoritarisme du gouvernement royal.

PAGE 9 :

● **Des Bretons chez les Barbaresques : les Etats de Bretagne à leur secours**, par Michel Duval.

Suite aux raids des corsaires de la côte barbaresque, des Bretons se retrouvèrent dans les géoles algéroises dans l'attente d'un hypothétique rachat par leur famille ou à l'inverse, d'une vente sur un quelconque marché d'esclaves... Les Etats intervinrent à plusieurs reprises pour récupérer ces « otages ».

PAGE 12 :

● **René Yves Creston (1898-1964), un artiste au service de la Bretagne**, par J.-R. Rotté.

Après une présentation générale du mouvement des Seiz Breuz (voir n° 11), Jean Rotté aborde cette fois-ci la personnalité du renouveau principaux animateurs du renouveau artistique breton, René Yves Creston. Personnalité multiple, intérêts divers, Creston a laissé une œuvre importante tant dans le domaine de l'art que dans celui de l'ethnographie.

PAGE 13 :

● **Le Fureteur Breton**

PAGE 20 :

● **Un captif breton à Volubilis**, par Jean Lepetit.

Une curieuse représentation d'un Breton en plein Maroc...

PAGE 22 :

● **Le Service B en Bretagne**, par Roger Faligot.

La seconde guerre mondiale reste présente dans la mémoire de nombreux Bretons, d'autant plus que leurs actions dans la Résistance furent souvent remarquables. Cet article présente quelques faits significatifs et surprenants de cette période.

PAGE 25 :

● **Littérature : Naïg Rozmor**, par Yann Bouëssel du Bourg.

PAGE 26 :

● **Les Bretons en Aquitaine**, par Jakez Gaucher.

D.S. poursuit son tour des « diasporas » bretonnes avec cette fois-ci l'émigration organisée et planifiée dans le sud-ouest de la France.

PAGE 29 :

● **La Bretagne à l'origine de l'institution des régions**, par Joseph Martray.

Après 196 ans de disparition institutionnelle, la Bretagne va redevenir une collectivité de l'Etat. Cet article retrace les évolutions du statut de la Bretagne durant ces 30 dernières années.

PAGE 32 :

● **L'Union Régionaliste Bretonne, pionnière de l'Emsav**, par Philippe Le Stum.

Rétrospective de la naissance du mouvement breton à travers l'« ancêtre », l'U.R.B.

PAGE 34 :

● **Kelennadur an Istor e skolioù eil-derez Republik Iwerzhon**, gant Ainé Nichougaile.

PAGE 35 :

● **La Civilisation Romaine au service de la Culture Galloise**, par Gwynfor Evans.

Second volet de l'histoire du Pays de Galles : l'apport romain à la civilisation celtique.

PAGE 36 :

● **On recherche**

PAGE 37 :

● **A lire**

PAGE 38 :

● **Keleier breton**

PAGE 39 :

● **Contes**

COUVERTURE :

● **Le Parlement de Bretagne (1790-1800)**, par Alain Heusaff.

● **La Bretagne au XVIII^e siècle**, collection privée, photo L.D.

Ont collaboré à ce numéro :

Yann Bouëssel du Bourg, Michel Duval, J.R. Rotté, Jean Lepetit, Roger Faligot, Jakez Gaucher, Joseph Martray, Philippe Le Stum, Aine Ni Chonghaile, Alan Heusaff, Gwynfor Evans, Louis Bourhis, Musée de Bretagne, Pascale Guillou.

Dalc'homp Soñj recherche objecteur de conscience ou jeune sans emploi (T.U.C.). S'adresser à la Rédaction.

Revue historique bretonne.

Trimestrielle - Hiver 85 - Tirage 3300.

Publiée avec le concours du Centre National des Lettres.

Rédaction, secrétariat : 36, rue Émile Zola, 56100 An Oriant/Lorient.

Tél. 97.64.11.38 et 97.37.61.60

Directeur de la Publication : Jacques Yves Le Touze.

Commission paritaire : CPPAP n° 74566 ISSN 0294-4162

Composition : Atelier Le Dœuff, Lorient.

Impression : Imprimerie Régionale, Bannalec.

* La publication d'extraits des articles est autorisée sous réserve de mention d'origine.

* La revue se réserve le droit de publier tout ou partie des lettres qu'elle reçoit, sauf indication expressément formulée.

* La direction de la revue laisse aux auteurs l'entière responsabilité de leurs articles.

Association historique bretonne

Dalc'homp Soñj est aussi une association qui :

- soutient et diffuse la revue tout en contrôlant la gestion ;
- organise à partir de comités locaux de multiples activités (conférences, visites, concerts...) dont le but est de participer à la vulgarisation de l'association et de la revue.
- chaque adhérent peut participer à la vie de l'association soit à travers les comités locaux, soit en distribuant la revue, soit en aidant à l'administration, etc...
- chaque automne, a lieu l'Assemblée générale, rassemblant tous les adhérents et qui exerce un contrôle sur la gestion, les orientations, etc...
- l'association comprend actuellement 350 adhérents.
- Président : Armel Lorcy.

Bulletin d'abonnement à renvoyer rempli à Dalc'homp Soñj (36, rue Émile Zola, 56100 An Oriant/Lorient) (l'abonnement compte 4 numéros).

Nom Prénom

Adresse

s'abonne à la revue Dalc'homp soñj et verse :

	Bretagne et Hexagone	Hors Hexagone
<input type="checkbox"/> 1 an (4 numéros)	55,00 F	70,00 F
<input type="checkbox"/> 2 ans (8 numéros)	110,00 F	140,00 F
<input type="checkbox"/> Soutien 8 numéros	150,00 F	160,00 F

* abonnement à partir du n°.... inclus

* réabonnement

Date

Signature :

(libellez votre paiement au nom de Dalc'homp Soñj)

Bulletin d'adhésion à renvoyer rempli à Dalc'homp Soñj (36, rue Émile Zola, 56100 An Oriant/Lorient) (l'abonnement de la revue est compris dans l'adhésion).

Nom Prénom

Adresse

adhère à l'association Dalc'homp Soñj et verse :

<input type="checkbox"/> 1 an (4 numéros)	100,00 F
<input type="checkbox"/> 2 ans (8 numéros)	180,00 F
<input type="checkbox"/> Soutien 8 numéros	200,00 F

préciser : * adhésion * réadhésion

* abonnement à partir du n°.... inclus

* réabonnement

Date

Signature :

(libellez votre paiement au nom de Dalc'homp Soñj)

LA CHALOTAIS

Défenseur de la Constitution Bretonne

Par Yann Bouëssel du Bourg

Procureur général au Parlement de Bretagne, esprit « éclairé » dans ce siècle des lumières, pourfendeur du pouvoir jésuite, Louis René de Caradeux de La Chalotais reste aussi dans l'histoire comme un défenseur inlassable des institutions bretonnes face à l'autoritarisme du gouvernement royal.

Les libertés bretonnes

L'État breton ne se différencie pas du royaume de France uniquement par sa langue et par le caractère celtique de ses habitants mais aussi par ses institutions.

Alors que la monarchie française, monarchie absolue, tend au cours des siècles à restreindre de plus en plus la liberté de ses parlements, rassemblant entre les mains du roi la réalité du pouvoir, la Bretagne évolue vers une monarchie parlementaire, avec une assemblée, les « États », représentant les trois ordres de la nation : Elle vote les impôts et est consultée par le duc, qui la préside souvent, pour toutes les affaires importantes, la guerre et la paix, les grandes orientations de la politique extérieure.

Les Bretons ont d'ailleurs pleinement conscience de cette liberté qui est leur apanage, face au despotisme qui règne dans le royaume voisin.

*« Et si pensaient défendre fort
Leur liberté jusqu'à la mort
Car liberté est profitable
Et belle et bonne et délectable*

*De servitude avaient horreur
Quand ils voyaient tout à l'entour
Comment en France elle régnoit*

Fou estoit qui paour n'en avoit », écrit le vieux poète Saint-André se faisant le porte-parole des volontaires accourus en masse à l'appel du duc Jean IV en 1379 pour refouler l'envahisseur hors de leurs frontières.

Le traité d'Union

Contraints en 1532 à accepter pour souverain le roi de France, en lieu et place de leurs souverains nationaux, les signataires du traité franco-breton vont s'efforcer d'assurer la pérennité de ces institutions qui étaient le palladium de cette liberté et de leur prospérité : leurs États et leur Parlement.

Issu de la commission judiciaire des États, le Parlement tend à devenir, à partir du XV^e siècle, un organe indépendant, siégeant d'abord alternativement à Rennes et à Nantes, puis à Nantes seulement.

Le roi de France le fixera définitivement à Rennes en 1561.

Outre ses fonctions judiciaires le Parlement joue également un rôle politique important.

« Sans avoir d'initiative en matière législative les magistrats bretons arrivaient, d'une manière détournée, à faire ou à abroger les lois, soit en fixant la jurisprudence par leurs arrêts, soit en multipliant les remontrances aux édits qui leur déplaisaient, ou en ne les appliquant pas » (Calan: le XVI^e siècle p. 13).

Au mépris du traité de 1532 le roi de France avait tenté de noyauter ce Parlement en exigeant dès le départ qu'il soit composé pour moitié de Français désignés sous l'euphémisme de « non-originaux » : 16 magistrats français pour 16 magistrats bretons, les présidents, dont le nombre était fixé à quatre, devant être obligatoirement français.

En dépit des remontrances des États cette situation devait se maintenir, mais le roi n'en tira pas tout le bénéfice escompté car les « non-originaux », mariés et établis en Bretagne, propriétaires des charges qu'ils transmettaient à leurs héritiers, perdirent bientôt tout souvenir de leur ascendance et devinrent aussi fermes champions des libertés bretonnes que leurs collègues de Bretagne (Abbé-Henri Poisson. « Histoire de Bretagne »).

Le même phénomène se produisit en Irlande avec les « Anglo-Irlandais » que l'on trouve, à partir du XVIII^e siècle, à la tête de la résistance à l'oppression anglaise: Grattan, Wolfe Tone, Robert Emmet, C.S. Parnell...

De même que le roi de France a fait entrer au Parlement des magistrats français, de même il va tenter de s'assurer la

docilité des États en peuplant les ordres du Clergé et du Tiers de ses créatures, en contradiction formelle avec le Pacte d'Union qui précisait notamment que les bénéfices ecclésiastiques devaient revenir exclusivement à des Bretons. Il place à la tête des évêchés et des abbayes des titulaires français qui lui sont naturellement tout dévoués. Après la mort d'Yves Mahyeuc, le confesseur d'Anne de Bretagne on ne trouvera de tout le XVI^e siècle pas un seul évêque breton ! Et il faut se rappeler que les États sont toujours présidés par un évêque qui exerce de ce chef une grande influence sur les débats.

Quant au Tiers il est représenté par des hommes sans indépendance depuis que les maires et les échevins sont nommés par le roi dont ils dépendent entièrement et qu'il manœuvre à son gré.

Les tentatives de corruption du Pouvoir vont se heurter par contre à la fermeté inébranlable du second ordre, celui de la noblesse. Le plus nombreux, puisque tout gentilhomme de 25 ans a le droit en principe de siéger aux États,

Sur ces petits gentilshommes, pauvres et fiers, profondément patriotes, dont la multitude houleuse a été comparée à la Diète polonaise, le roi n'a guère de prise.

Leur pire adversaire, le duc d'Aiguillon, leur a rendu involontairement le plus bel hommage quand il écrit : « On peut bien gagner quelques gentilshommes par l'attente des faveurs dont le Pouvoir dispose, mais la masse de cette noblesse, sans ambition et sans besoins, accepte aveuglément l'influence de cinq ou six tuteurs (1) qu'elle s'est donnés et qui flattent ses sentiments d'économie et de bien public ».

Réunis seulement désormais tous les deux ans, dans une ville désignée par le roi, le rôle de ces États sera principalement de voter l'impôt car, d'après les conventions du traité de 1532, aucun impôt ne peut être perçu en Bretagne sans leur assentiment, assentiment qui doit être obtenu à l'unanimité des trois ordres.



Séance ordinaire des Etats de Bretagne en 1670. Dessin de Pauquet d'après une estampe. (Cl. Roger Viollet).

Lutte entre la Royauté et les États de Bretagne

Monarque absolu sur le reste de son territoire, car les divers autres «pays d'État» ont été peu à peu muselés, le roi de France doit se contenter d'être en Bretagne **monarque constitutionnel**, le Traité de 1532 faisant l'office d'une espèce de charte.

On comprend que cette situation puisse paraître intolérable à un despote tel que Louis XIV. Le viol du traité de 1532, les tentatives d'impositions forcées et totalement illégales vont aboutir à la grave révolte du Papier Timbré qui sera noyée dans le sang, tandis que Parlement est exilé à Vannes.

Elle sera suivie, sous la Régence, de la conspiration de Pontcallec qui se termine par l'exécution à Nantes de quatre gentilshommes bretons.

Mais les coups de boutoir de la monarchie française n'ont pas réussi finalement à entamer durablement la Constitution bretonne. Bien plus, grâce à la création et au développement d'un nouvel organe, la « **Commission intermédiaire des États** » ceux-ci vont contrôler bientôt la perception des impôts et le fonctionnement des

grands services publics. La Bretagne, suivant une évolution diamétralement opposée à celle du reste du Royaume, a retrouvé au XVIII^e siècle l'essentiel de son autonomie administrative, fortement ébranlée sous Louis XIV.

Cependant l'administration royale, toujours à court d'argent viole continuellement les clauses du contrat d'Union, s'efforçant d'imposer en Bretagne des taxes illégales.

Souvent contraints de plier devant la force brutale, les États refusent cependant de céder sur les principes et les impôts nouveaux ne sont consentis que sous le noms de «dons gratuits» ou «secours extraordinaires», ce qui évite de créer des précédents.

L'affaire de Bretagne

C'est sous le règne de Louis XV que va éclater ce qu'il est convenu d'appeler dans l'Histoire «l'affaire de Bretagne».

Ruinée par les guerres continuelles, les dépenses somptuaires et les débauches royales, la monarchie est, une fois de plus à la recherche de nouvelles ressources fiscales.

Pour son administration, imbuée des principes de dirigisme étatique mis à la mode par Colbert, la situation privilégiée de la Bretagne qui, grâce à la sage gestion et à la résistance opiniâtre de ses États paie environ moitié moins d'impôts que partout en France, apparaît comme un scandale intolérable.

L'esprit de liberté qui règne dans ses assemblées et qu'on n'hésite pas à qualifier de «républicains» semble un exemple fâcheux et un risque de contamination pour tout le reste du Royaume.

Le duc d'Aiguillon et les États de Bretagne

Nul n'était plus pénétré de ces principes de dirigisme étatique que le nouveau commandant en chef, le duc d'Aiguillon, entré en fonction le 20 avril 1753.

Né en 1720, arrière petit-neveu du Cardinal Vignerot de Richelieu, il a alors 33 ans.

Ce n'est pas un médiocre personnage.

De petite taille mais d'excellente tournure, à la fois hautain et séduisant, intelligent et ambitieux, bon administrateur et dépourvu de scrupules il offre assez l'image de ce que nous avons coutume d'appeler aujourd'hui un «jeune loup»!

Libertin et parfaitement irreligieux, on cite « parmi ses titres secrets à la faveur de Louis XV un recueil de poésies tiré à douze exemplaires et qui dépasse en impiété et en obscénité toutes les hardiesses de l'Époque » (Pitre-Chevalier). Cela ne l'empêchera pas de devenir le chef du parti du dauphin... et des Jésuites!

« Intrigant jusqu'à la corruption, vindicatif jusqu'à la perfidie et la cruauté, son grand talent était de diviser les trois ordres pour régner sur eux ».

Il échouera cependant finalement et provoquera bien au contraire contre sa politique l'union des deux grands corps bretons.

Les grands chemins et la corvée

« La Bretagne a gardé jusqu'à la Révolution l'administration de ses chemins, le personnel des Ponts et Chaussées de Bretagne a toujours formé un corps à part, distinct des Ponts et Chaussées de France. Ce sont les États qui avaient la direction de ce grand service public; c'est eux en effet qui en fournissent les fonds. En 1707, ils votèrent les premiers crédits pour les grands chemins, mais comme il faut de l'unité dans la direction, ils nommèrent en 1720 une « Commission des Grands Chemins » chargée de commander et de recevoir les travaux exécutés par les ingénieurs et qui fut le premier élément de la « Commission Intermédiaire » (Pocquet, Histoire de Bretagne, Tome 6 p. 287).

D'énormes progrès avaient été apportés en ce domaine.

De 80 lieues en 1743, la longueur des grands chemins utilisables était passée à 400 en 1753. Elle doublera encore dans les vingt années qui suivront sous l'impulsion du duc d'Aiguillon.

Dès son entrée en fonction, le commandant en chef va s'appliquer en effet à l'amélioration des voies de communications encore insuffisantes.

Même si les mobiles de son action ont été principalement militaires, il n'en est pas moins vrai que la population en bénéficiait également, l'industrie et le commerce.

Le malheur, c'est que, imbu de l'esprit despotique de l'administration royale, il ait cherché illégalement à se substituer à celle des États qu'il aurait voulu réduire au simple rôle de « payeurs », d'où une vive et légitime opposition à sa politique, et cela d'autant plus que les conditions de la réalisation des travaux laissaient souvent à désirer.

Une grande partie de ces travaux était supportée par les paysans astreints à la corvée dans des conditions de répartition souvent injustes et difficilement supportables contre lesquelles les États protestèrent de façon véhémente.

On a répondu, et c'est sans doute exact, que d'Aiguillon n'était pas directement responsable de ces iniquités, qu'elles ont été le fait de ses sous-ordres. Il n'en est pas moins vrai qu'ayant pris l'initiative et la direction de ces travaux il en portait la responsabilité. Finalement il dut consentir à contre-cœur en 1762 à restituer à la « Commission Intermédiaire » une part des pouvoirs usurpés, mais il restera de cette affaire une rançon qui pèsera sur toute sa carrière.

Le rachat des impôts

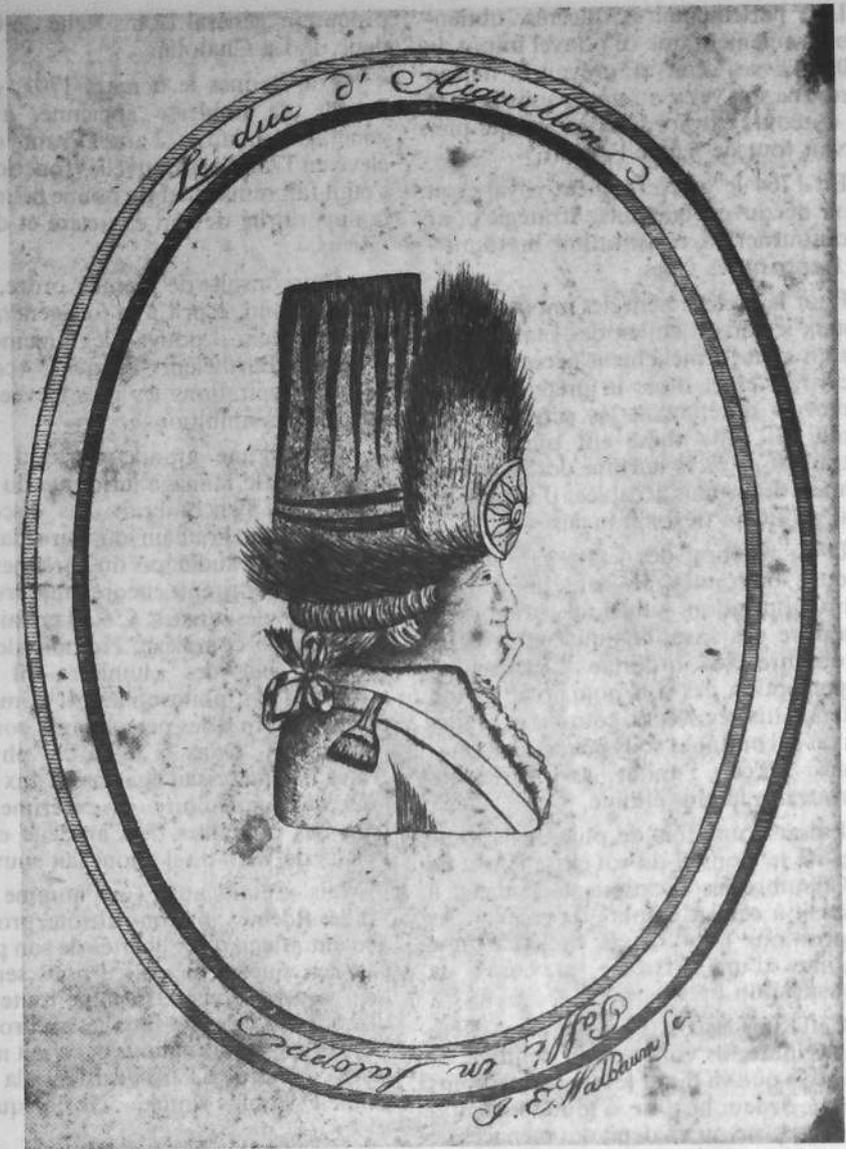
Nous avons vu que l'administration monarchique cherchait sans cesse à imposer à la Bretagne de nouvelles taxes.

Pour assurer une répartition plus équitable et éviter aux populations les brutalités des agents du fisc royal, les États vont proposer au gouvernement le rachat de ces taxes dont ils assureraient la perception eux-mêmes, ce qui représentait un moindre mal :

— En 1722 les droits « accessoires aux devoirs », c'est-à-dire sur les boissons.

— En 1758 les « impôts domaniaux », véritables droits d'enregistrement, « levés exclusivement au profit de la France » et dont la Bretagne était accablée (abbé H. Poisson. Histoire de Bretagne p. 277) pour la somme considérable de 40 millions de livres, empruntant pour pouvoir effectuer cette dernière opération au « denier vingt », c'est-à-dire à 5%.

Rachats qui affranchissaient la Bretagne perpétuellement de ces impôts, le contrat portant que « les droits rachetés ne pourraient jamais être rétablis », sous quelque forme que ce soit.



Caricature du Duc d'Aiguillon assez violente... Retournez la gravure et vous verrez! (Musée de Bretagne).

La convention fut approuvée par le Conseil d'État du roi le 9 février 1759.

Or le gouvernement n'avait pas plutôt empoché cette somme qu'il se hâta, avec une totale mauvaise foi et un parfait cynisme, l'année même qui suivit cette opération, de rétablir les droits accessoires sur les boissons.

Devant la protestation indignée des États « le roi leur fit répondre sèchement qu'il avait besoin d'argent », menaçant de faire lever de nouveau les impôts rachetés en « régie directe » ce que les Bretons voulaient absolument éviter.

Obligés de plier devant la force, ceux-ci « jetèrent au trésor français 460 000 livres » (2) en précisant toutefois pour sauvegarder les principes et ne pas créer un précédent qu'il ne s'agissait que d'un « don ».

Deux ans plus tard, en 1762, c'est le contrat de 1759 qui a son tour devient « chiffon de papier » avec la nouvelle prétention du gouvernement français de percevoir un sol par livre de tous les impôts compris dans ce contrat.

Aux réclamations des parlementaires bretons, le duc d'Aiguillon rétorque, avec une perfidie consommée, que « le

roi ne viole pas le contrat de 1729, il ne lève pas les droits aliénés, il se contente de les « surélever » à son profit.

Bien plus, devant une véritable levée de boucliers le commandant en chef ne va pas hésiter à employer des procédés totalement illégaux.

En ce qui concerne les impôts, le vote ne pouvait être obtenu, nous l'avons fait remarquer, qu'à l'unanimité des trois ordres.

Se targuant d'un mandement de Louis XV prétendant que la simple majorité de deux ordres contre un pouvait suffire dans les circonstances exceptionnelles (ce qui était une violation flagrante de la Constitution bretonne car le roi n'avait aucun titre à intervenir dans le règlement intérieur des États), il déclare le vote du nouvel impôt acquis après avoir obtenu une majorité favorable du clergé et du tiers « travaillés » par ses agents selon les procédés habituels (3) et en dépit de l'opposition absolue de la noblesse.

« C'étaient 460 000 livres qui tombaient à la charge de la Bretagne qui avait déjà versé un capital de 40 millions pour en être libérée ». (A. Poisson).

Les parlementaires ulcérés obtiendront seulement que ce nouvel impôt de 460 000 livres dont on grevait la nation bretonne soit versé au trésor sous le nom de « secours extraordinaire », ce qui préservait tout de même l'avenir.

En 1764 le gouvernement royal croit avoir découvert une autre stratégie pour « contourner la constitution bretonne » en frappant les villes.

Pour le prélèvement des impôts municipaux le consentement des États n'était pas en effet formellement nécessaire. Le fisc royal émet donc la prétention de percevoir dorénavant les octrois à son profit. Si cette thèse eût prévalu elle entraînerait *de facto* la ruine des villes bretonnes, désormais accablées d'impôts au seul profit du trésor français.

D'où réaction des États garants des libertés bretonnes. Ils font immédiatement opposition, suivis aussitôt par la chambre des vacations qui, par avis du 16 octobre 1764, ordonne de « surseoir à la perception des sols pour livres et fait défense aux régisseurs, commis et préposés de la continuer sous peine de concussion ». C'est l'union sacrée devant l'arbitraire le plus éhonté.

Faisant, une fois de plus, fi de toute légalité le Conseil du roi casse l'arrêt de la Chambre des Vacations; bien mieux, il interdit à cette Chambre de recevoir les oppositions des États. C'était une atteinte d'une extrême gravité à la Constitution bretonne.

Cette fois les États ne plient pas. Réunis à Nantes ils vont résister pendant les six mois que va durer leur session, la plus longue de leur histoire, à toutes les tentatives du pouvoir en dépit des menaces de dissolution, de l'emprisonnement de ses membres, de l'exil de quatre autres.

Il fallut au gouvernement royal, pour arriver à ses fins, machiner une nouvelle fourberie digne de Scapin, par commandant en chef interposé.

Les États exigeaient le retrait de tous les actes gouvernementaux contraires à la Constitution bretonne. Le roi feignant de céder, ils accordèrent en témoignage de bonne volonté un « secours extraordinaire de 700 000 livres. Mais, le secours voté, à la veille de la clôture, d'Aiguillon faisait connaître avec une absolue mauvaise foi que « le gouvernement maintenait son point de vue, qu'il considérait les 700 000 livres comme un « secours exceptionnel » et qu'il se proposait de continuer la perception de la surtaxe sur les octrois ».

« La raison du plus fort est toujours la meilleure ». La session était terminée et les États n'avaient plus aucun moyen d'action. La royauté triomphait mais par des procédés qui achevaient de la déconsidérer aux yeux de l'opinion.

La Chalotais

Dans cette longue lutte que le parlement entame aux côtés des états contre les empiètements du pouvoir central, il trouvera à sa tête un chef prestigieux, le

procureur général Louis-René de Caradeuc de La Chalotais.

Né à Rennes le 6 mars 1701, d'une famille de noblesse ancienne, avocat général pendant 22 ans, avant d'être élevé en 1752 à ses nouvelles fonctions, il s'était fait remarquer de bonne heure par la supériorité de son caractère et de ses talents.

« Jurisconsulte de premier ordre, penseur profond, esprit à la fois généralisateur et précis, il pouvait légitimement », nous dit Barthélémy-Pacquet, « concevoir les aspirations les plus élevées, les plus hautes ambitions ».

Esprit d'une grande clarté il avait débarrassé le langage juridique du galimatias qui l'encombraait. Ses discours, recueillis par Poullain du Parc dans le « Journal des audiences du Parlement de Bretagne » attirent encore aujourd'hui l'attention des juristes. C'était en fait une personnalité complexe. Homme de son époque, celle des « lumières » il était attiré par les philosophes. Il comptait parmi ses amis des personnages comme d'Alembert. Dans la ligne des physiocrates il s'intéressait également aux progrès de l'agriculture et expérimentait dans ses domaines de Caradeuc et du Plessix de Vern où il séjournait souvent.

Mais c'était aussi un homme des vieilles fidélités: breton patriote, profondément attaché aux libertés de son pays, chrétien sincère même s'il nous semble bien peu mystique et somme toute peu orthodoxe, père de famille irréprochable. Il avait eu dix enfants et « avait mené jusqu'à l'âge de 62 ans l'existence la plus calme et la plus simple ». (B. Pocquat).

Son « Essai d'éducation nationale » pour remplacer celle de Jésuites, présente un mélange curieux de propositions archaïques et de hardiesses novatrices.

La condamnation et l'expulsion de ces Jésuites, dans lesquelles La Chalotais avait joué le rôle que l'on sait, avaient profondément irrité le duc qui s'estimait personnellement atteint. Une parole imprudente allait achever de couper les ponts entre lui et le procureur général.

A Saint-Cast les troupes françaises sous les ordres de d'Aiguillon avaient, avec l'appui des volontaires bretons, rejeté à la mer, le 11 septembre 1758, un corps de débarquement anglais qui s'appêtait à marcher sur Saint-Malo et lui avait infligé de lourdes pertes.

Mais comme l'on célébrait cette victoire dont le prestige retombait sur le commandant en chef, La Chalotais se serait fait l'écho des mauvaises langues qui prétendaient que le duc avait passé le plus fort de la bataille... dans un moulin, attiré, semble-t-il, par les charmes de la meunière. Il aurait fait remarquer que « si le duc ne s'était pas couvert de gloire, il s'était du moins couvert de farine ». Propos rapportés bien sûr à d'Aiguillon qui en avait été profondément ulcéré et poursuivra désormais le procureur général de sa haine.

C'est là l'origine première et essentielle de la véritable machination qui sera montée contre un homme qui, tout en faisant montre d'une grande et légitime fermeté dans la défense du bon droit breton, n'en était pas moins resté jusqu'à la fin un élément de modération.



325 - Château du PLESSIX-DE-VERN, Commune de VERN (I.-et-V.)
Habitation du Procureur Général du Parlement de Bretagne, de la Chalotais
(A M^{me} Magon de la Vieuville)

Collection A. Dachelette, Rennes

Château du Plessix de Vern. (Musée de Bretagne)

La résistance du Parlement

En février 1763, le Parlement de Bretagne avait pris fait et cause pour ceux de Toulouse et de Rouen, en lutte à l'arbitraire des commandants en chef des provinces du Languedoc et de Normandie. Le duc d'Aiguillon pouvait se sentir atteint indirectement et le 5 juin de la même année le même Parlement de Bretagne adressait d'autres remontrances contre le vote à la majorité de deux ordres contre un, faisant cette fois sans contester son procès en règle: « les corvées ruinent et écrasent les laboureurs, ce genre de travail est devenu insupportable en Bretagne par la multitude des routes ouvertes en même temps, par la précipitation avec laquelle on veut les perfectionner, par les ordres violents qui arrachent les laboureurs à la culture ».

Suivaient d'autres griefs pour les frais occasionnés par les milices et gardes-côtes, les dépenses pour l'embellissement des cités qui ruinaient les communautés des villes sans ressources suffisantes. C'est toute la gestion du duc qui est mise en cause.

Fort irrité, Louis XV mande à Paris La Chalotais et quatre conseillers qu'il réprimande ouvertement, ce qui ne fait qu'accroître l'hostilité du Parlement qui met le duc d'Aiguillon en quarantaine.

Fidèle à sa tactique, le Commandant en chef essaie alors de se concilier les États qui siègent à Nantes depuis le 1^{er} octobre, leur annonçant que le mandement royal du 12 octobre 1762 sur la majorité des deux ordres n'a plus aucune valeur, mais sans résultats. Les États et le Parlement restent étroitement solidaires. Lorsque les États refusent une nouvelle taxe de deux sols par livre, le Parlement en interdit aussitôt la perception. C'est l'union sacrée face à l'arbitraire. L'arrêt du Parlement ayant été cassé par le conseil du roi, le parlement pour protester, cesse son service le 22 décembre 1764 et le 22 mai 85 de ses membres (sur 97) démissionnent, acclamés par la population.

« C'est, écrit Barthélémy Pocquet, l'acte de résistance le plus grave qu'un corps judiciaire eût jamais tenté contre l'autorité royale ».

L'arrestation de La Chalotais

Il est à remarquer cependant que tout au long de cette affaire La Chalotais avait fait montre de prudence et de modération, en particulier « il n'avait ni encouragé ni approuvé les démissions ». Il va cependant être désigné au Pouvoir par le duc d'Aiguillon comme bouc émissaire.

Il va obtenir du roi l'ordre de le faire arrêter dans la nuit du 10 au 11 novembre 1769 ainsi que son fils et trois autres conseillers: Charette de la Gâcherie, Charette de la Colinière et Picquet de Montreuil.

La Chalotais pour sa part est enfermé



La Chalotais, procureur général au Parlement de Bretagne (« La Bretagne Ancienne et Moderne » de Pitré-Chevalier). (Doc. BLN).

ainsi que son fils, dont on l'a séparé, au château du Taureau, à l'entrée de la rivière de Morlaix, dans une cellule malsaine et soumise à des conditions de détention très dures pour un homme de son âge et de sa qualité. Les autres membres du Parlement sont sommés de se retirer à au moins 20 lieues de Rennes.

Le bailliage d'Aiguillon

Pour expédier les affaires courantes les autorités royales vont tenter alors de reconstituer une sorte de petit parlement-croupion avec les douze conseillers non démissionnaires que nous appellerions aujourd'hui « collaborateurs ». Ils sont méprisés et conspués par la foule, bientôt flétris du nom de I.F., abréviation non pas de Judex Fidelis mais bien plutôt de Jean-Foutre.

Leur nombre étant ridiculement insuffisant, Louis XV va leur adjoindre un conseiller d'état et douze maîtres des requêtes, ce qui ajoute encore au caractère artificiel et étranger de ce pseudo-

parlement que l'on surnomme par dérision le « Bailliage d'Aiguillon ».

Il ne pourra jamais véritablement fonctionner car il se heurte au boycott de tous les hommes de loi de Bretagne.

Le procès de La Chalotais

Cependant les ennemis de La Chalotais s'activent. En janvier 1766, on commence son procès. On lui reproche « d'avoir cherché à exciter en Bretagne une fermentation dangereuse et d'avoir écrit des billets anonymes injurieux pour le roi ».

On cherche à faire avouer à un malheureux commis du nom d'Yves Bouquerel, qui avait envoyé au secrétaire d'état Saint-Florentin, oncle de d'Aiguillon, une lettre anonyme où il vilipendait les « Ifs comme coquins et traîtres à la nation », qu'il a été inspiré par La Chalotais et on le malmène si bien qu'il devient fou. On perd sa trace; on pense qu'il mourra quelque temps après dans un asile.

Bien plus, on cherche à attribuer à La Chalotais lui-même deux billets anonymes injurieux pour le roi, visiblement l'œuvre d'un illettré, probablement d'un déséquilibré, et on trouve naturellement autant d'experts à gage que l'on veut pour y reconnaître, sans l'ombre d'un doute, l'écriture du Procureur général. Accusation qui serait du plus haut ridi-

cule si elle n'était pas parfaitement odieuse et criminelle.

Cependant La Chalotais, transféré du château du Taureau à Saint-Malo, réussit à y rédiger un premier et remarquable mémoire qu'il dit avoir écrit « avec un cure-dent et de l'encre faite avec de la suie sur des enveloppes de sucre et de

chocolat » et à le faire parvenir à des amis.

Ce mémoire, promptement imprimé à Bordeaux, est bientôt suivi d'un second mémoire démolissant complètement les accusations puérides portées contre lui, couvrant ses adversaires de ridicule et déclenchant en sa faveur dans tout le royaume un puissant mouvement d'opinion.

La France, déjà largement gagnée aux idées nouvelles, ces idées pour lesquelles elle va bientôt aller combattre lors de la guerre de l'indépendance américaine, a les yeux fixés désormais sur cette Bretagne qui, grâce à ses assemblées efficientes, reste, en dépit de tout, la province la moins imposée du Royaume. Elle suit avec une active sympathie la lutte de ce petit peuple qui, face à l'absolutisme, combat pour la préservation de ces libertés dont elle est privée et auxquelles elle aspire.

Le « Bailliage d'Aiguillon » devant lequel La Chalotais avait été déféré ne trouvait évidemment contre lui pas le plus petit commencement de preuve et renvoya l'affaire au conseil d'état à Paris.

Le gouvernement et en particulier Saint-Florentin fort embarrassé par la tournure que prenait le procès mais absolument résolu à perdre La Chalotais, ordonne le 5 juillet 1766 la disjonction de l'affaire des billets anonymes du reste de la procédure, ce qui était une fois de plus contraire à la loi. Mais pouvait-on encore parler de loi!

L'accusation s'effondrait. Louis XV, qui était intelligent et assez perspicace, s'apercevait dans quelle situation sans issue le plaçaient ses ministres, donna l'ordre d'étouffer l'affaire et de lui remettre les faux billets qu'il fera disparaître le 22 décembre 1766. On dit qu'il les mit lui-même au feu. On n'en a jamais retrouvé nulle trace.

Toutefois les accusés restaient en disgrâce et furent envoyés en exil à Saintes.

C'était bien facile mais l'opinion ne pouvait s'en satisfaire. Les États, réunis à Rennes le 29 du même mois, « réclamaient le rapport du Parlement d'une manière si impérieuse » que d'Aiguillon dans l'espoir de le museler lui faisait imposer par le roi un nouveau règlement intérieur, totalement anticonstitutionnel.

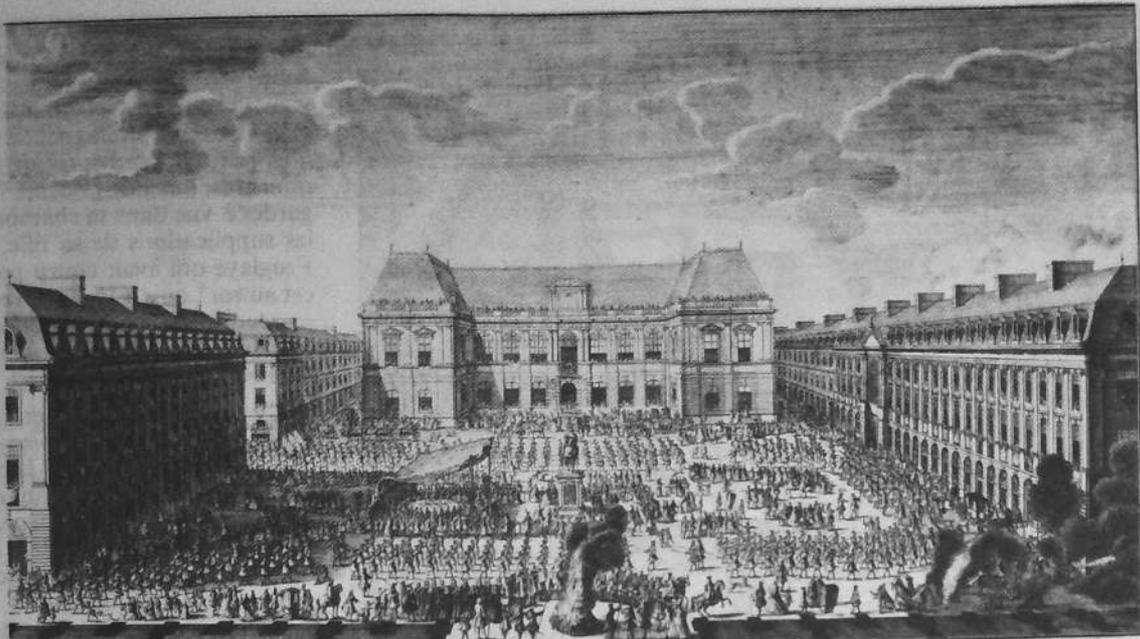
Cependant le gouvernement comprenait enfin qu'il ne viendrait pas à bout de la résistance de la Bretagne. D'autre part les gens de bons sens et entendement commençaient à s'inquiéter des répercussions de cette affaire dans tout le royaume.

Le maintien du commandant en chef en Bretagne paraissait désormais impossible alors que le « Bailliage d'Aiguillon » lui-même, fort inquiet, et qui avait certes beaucoup à se faire pardonner, réclamait le « retour à l'universalité » c'est-à-dire le rappel de l'ancien Parlement.

D'Aiguillon va devoir donner sa démission et le règlement illégal qu'il avait imposé fut supprimé.



*Son Génie et sa fermeté
Furent pâler la Calomnie.
Qui lui voulut ôter la vie
Lui donna l'Immortalité.*



ENLUMINEUR PÉRIODIQUE DE LA NOUVELLE PACE DU PALAIS DE RENNES
Sur le fronton du Palais de Rennes, et d'après l'original. La Revue Historique de la Bretagne a publié l'original de cet
 Enluminure de 1774, par le sieur de la Roche, à Paris, chez le sieur de la Roche, à Paris, chez le sieur de la Roche, à Paris.

(Musée de Bretagne).

Le rappel du Parlement et le procès du duc d'Aiguillon

Le 15 juillet 1769, les magistrats du Parlement breton, rappelés, faisaient une entrée triomphale dans la ville de Rennes au milieu des acclamations d'une foule immense, accourue de tout le pays, salués par tous les corps de la nation. On n'en compta moins de 369.

« Leur beau palais de Rennes éclairé de 18000 bougies arborait au centre de sa façade un vaste transparent portant ces mots: *justicia et pax oscultae sunt* ».

Les fêtes durèrent 8 jours, comme dans les contes de fée, mais les magistrats accusés étaient tenus en dehors de cette amnistie et restaient en exil.

Aux démarches de leurs parents pour réclamer leur libération le roi avait répondu un mois après (dans des lettres patentes du 12 août 1769) « que leur honneur n'était point compromis, qu'ils n'avaient pas besoin de justification à ses yeux, qu'il éteignait de nouveau toute la procédure et imposait sur le tout un silence absolu »!

Sur les instances du Parlement qui ne lâchait cependant pas son homme, le gouvernement sera même amené à faire au duc d'Aiguillon une parodie de procès où on va sacrifier le lampiste, Audouard, âme damnée du duc, convaincu d'avoir manipulé les témoins à charge contre les magistrats accusés.

Réalisant les dangers d'un pareil procès où risquaient d'être jetés en pâture à la malignité publique les secrets de son administration, le roi eut la sagesse une fois de plus d'y couper court, éteignant l'affaire et annulant les procédures antérieures: « Il n'est pas possible de soumettre à l'inspection des tribunaux l'exécution de nos ordres, l'usage personnel de notre autorité, ni de souffrir que les personnes que nous avons honorées

de notre confiance puissent être compromises, recherchées et inquiétées ».

Par cette déclaration Louis XV restait solidaire de d'Aiguillon « mais le Parlement de Rennes déçu et irrité rendit coup pour coup » (B. Pocquet). Dès le lendemain, il lançait un arrêt qui constituait une véritable flétrissure pour le duc d'Aiguillon et les États de septembre 1770 réclamaient le rappel des exilés.

La suppression du Parlement

Éphémère victoire pour les libertés bretonnes. Le 26 décembre 1770, Choiseul était remercié par le roi et remplacé par un triumvirat Maupeou-Ternay et d'Aiguillon, fortement hostiles aux libertés parlementaires.

Un des premiers actes du gouvernement de l'abbé Ternay fut de rompre définitivement le contrat de 1759 (sur le rachat des droits domaniaux) mais à la manière du lion (*Quia nominor leo*) car il ne remboursa pas le capital de 40 millions aux Bretons, se contentant de verser aux États un intérêt de 4%. Or, les États avaient emprunté la somme à 5% de telle sorte que non seulement ils furent spoliés du capital mais ils perdaient encore 1% sur l'intérêt qu'il devaient continuer à verser à leurs prêteurs. Ainsi « le contribuable breton dut continuer à payer les impôts qu'il ne devait plus ».

Le gouvernement français va aller beaucoup plus loin. Le 25 octobre 1771, à la suite de tous les Parlements de France et en dépit de la protestation des États, les envoyés du roi signifient aux magistrats bretons que celui de Bretagne est supprimé également et remplacé par douze « grands conseils ».

Il faudra attendre la mort de Louis XV, (le 10 mai 1774) pour que son successeur, sous la pression de l'opinion,

rétablisse les Parlements, et celui de Bretagne en particulier.

Le retour

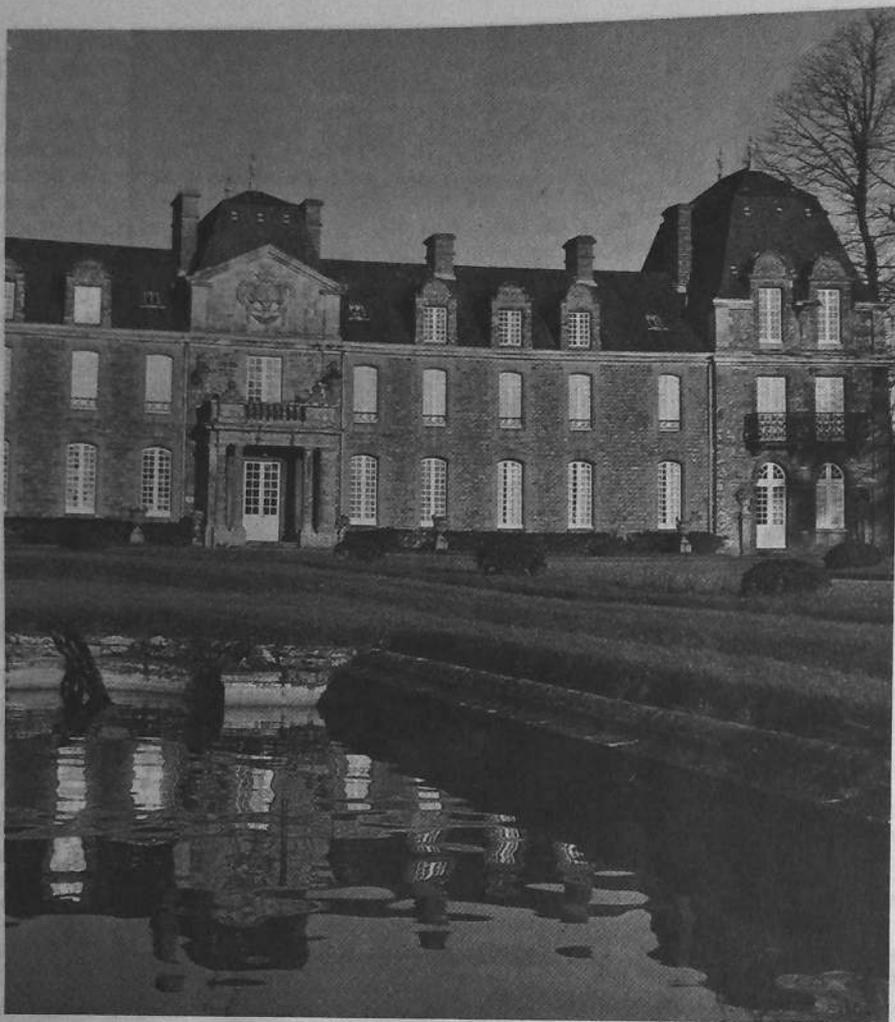
Un des premiers actes du roi Louis XVI avait été de rendre le 27 août 1774 la liberté aux exilés. Quatre mois plus tard ils étaient rétablis dans leurs fonctions et dans leurs titres. La Chalotais en outre recevra de la main du nouveau roi des lettres de marquis.

Le retour La Chalotais à Rennes, le 13 décembre 1774 fut un triomphe: « deux cents jeunes gens à cheval précédaient sa voiture, et vingt-deux carrosses « remplis de noblesse » la suivaient (B. Pocquet) se frayant difficilement un passage au milieu de tout un peuple venu acclamer le Procureur Général comme un héros national et le défenseur des libertés bretonnes.

Le défenseur des libertés bretonnes

Au Parlement, puis aux États alors réunis à Rennes et qu'il avait voulu aller remercier pour le soutien qu'ils lui avaient constamment apporté au milieu de ses épreuves, La Chalotais prononça, à peu près dans les mêmes termes, quelques phrases très simples et qui n'en sont que plus émouvantes. « ... Dans les persécutions difficiles qu'on nous a suscitées, vous avez soutenu en nous les **droits de la nation**, les privilèges de la magistrature et nous osons le dire, les droits de l'innocence ».

Amère victoire, après neuf longues années de détention et d'exil loin de son pays, loin des siens. Il avait perdu deux de ses filles, sa belle-fille, Madame de Caradeuc, puis en janvier 1773, sa



Château de Caradoux. (Cl. Ouest-France).

BIBLIOGRAPHIE

— **Barthélémy Pocquet :**

- Histoire de Bretagne
- Le Duc d'Aiguillon et La Chalotais

— **Pitre-Chevalier :**

- La Bretagne ancienne et moderne
- Histoire des guerres de la Vendée

— **Skol Vreizh :** Histoire de Bretagne (3^{ème} partie).

— **Durteille de Saint-Sauveur :** Histoire de Bretagne.

— **Prosper Levot :** Biographie Bretonne.

femme, sans pouvoir assister à leurs derniers instants, et quand après ce dernier coup, « n'y tenant plus », trompant la vigilance de la maréchaussée royale il était rentré en Bretagne, en son château du Plessix-de-Vern près de Rennes « les ministres, aussitôt informé l'avaient fait garder à vue dans sa chambre et, malgré les supplications de sa fille, Mme de la Fruglaye qui avait couru porter un placet au roi Louis XV, il avait reçu ordre de se rendre au château de Loches — sa septième prison — pour y être interné ». (B. Pocquet).

C'est là que le trouvera la grâce de Louis XVI. « Quoique bien affaibli par l'âge, les souffrances et la maladie La Chalotais conserva pendant onze ans les fonctions de procureur général. Il mourut à 85 ans, le 2 juillet 1785. Il y a de cela deux cents ans. Ses obsèques furent encore une manifestation grandiose, tous les corps constitués entourèrent sa dépouille mortelle et tinrent à rendre un dernier hommage au Breton illustre qui avait souffert pour son pays » (idem).

Amère victoire!

Oui certes la Bretagne avait fait faire à la France dans cette affaire un bien grand pas vers la Révolution.

« Dans ce contact sympathique avec la Bretagne, écrit Pitre-Chevalier, la France était devenue constitutionnelle. L'attitude et l'indépendance de nos États et de notre Parlement lui avaient appris ce que c'est qu'une représentation nationale ». Le moins qu'on puisse dire c'est qu'elle n'en retiendra pas longtemps la leçon!

Yann Bouëssel du Bourg

— **F. Saulnier :** Le Parlement de Bretagne (1554-1790).

— **René de Kerviler :** Bio-bibliographie bretonne.

— **Abbé Poisson :** Histoire de Bretagne.

Depuis 17 ans, chaque mois
dans toute la Bretagne,
on lit

armor magazine

Directeur-rédacteur en chef:
YANN POILVET
le franc-tireur de la presse bretonne.

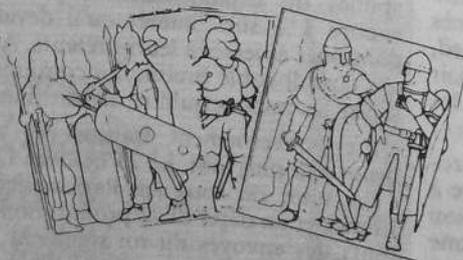
Des faits, des commentaires
en toute indépendance
sur la vie politique, économique
et culturelle des cinq départements

Le numéro: 10 F
+ Abonnement d'un an: 104 F

BP 123, 22404 LAMBALLE Cedex
Tél. (16) 96 31 20 37 +

Nouveau !

Pour vos enfants



- Des planches à colorier passionnantes sur l'histoire des Bretons
- Des personnages à découper...

Les 4 planches: 15 F seulement (+ 3,50 F de port)
à Dalc'homp Soñj, 36, rue E. Zola - 56100 LORIENT

DES BRETONS CHEZ LES BARBARESQUES

Les États de Bretagne à leurs secours!

par Michel Duval

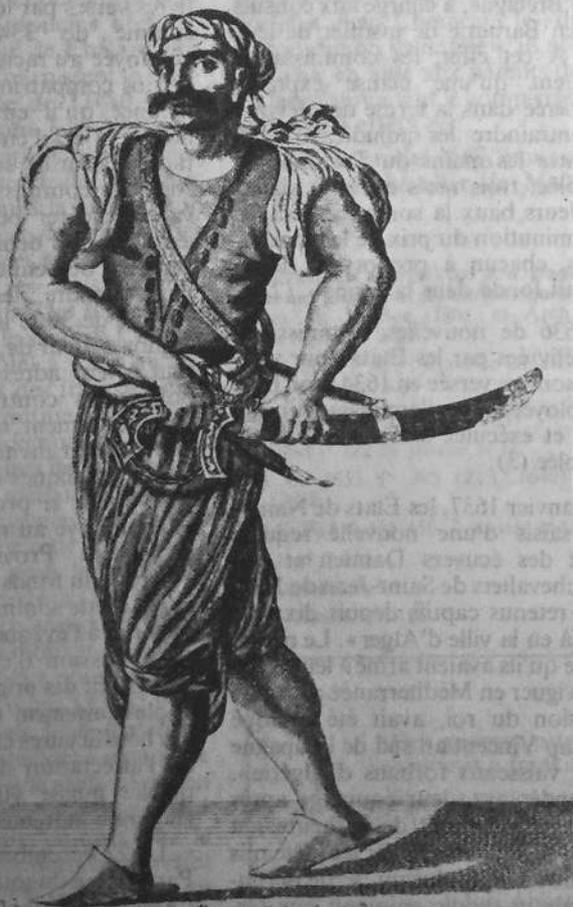
Les Bretons qui naviguaient sur mer au XVII^e siècle, outre les dangers habituels des Océans, devaient redouter non seulement les vaisseaux en guerre contre la Couronne de France, mais une foule de pirates aux aguets pour les piller et les capturer.

Longtemps, le rayon d'action de ces pirates s'était limité à la Méditerranée Orientale où, à la faveur des conquêtes turques, sévissaient de plus en plus les Barbaresques. Le repaire principal de ces derniers était Alger. A partir de 1585, avec Mourad bey, ces pirates s'enhardissent, franchissent le détroit de Gibraltar et n'hésitent pas à s'aventurer dans le golfe de Gascogne à la limite des côtes bretonnes poussant parfois leurs raids jusque sur le littoral sud de l'Angleterre.

Dans ce « grand pré de flibustiers » qu'était devenue l'Atlantique, les Algériens ne tarderont pas à être doublés par les corsaires marocains. Au début du XVII^e siècle, en effet s'était constitué dans le petit port de Salé un comptoir regroupant Morisques et Hornacheros. Ces anciens brigands d'Estramadure chassés par Philippe III gardaient, on le sait, un vif ressentiment à l'égard de l'Espagne et de tous les chrétiens en général. Déjà, ils étaient parvenus à se rendre à peu près indépendants du Sultan de Fez. Avantageusement situé à proximité du détroit de Gibraltar, sillonné par les lourds galions espagnols, d'attaque difficile en raison de la barre et des longs bancs qui en défendaient l'accès, ce port armait alors quantité de navires pirates qui écumèrent les mers. Pour courir sur l'At-

lantique, les barbaresques avaient délaissé en effet les antiques galères pour adopter des feluques légères à fond plat, d'un maniement plus aisé et d'une grande capacité offensive... Plusieurs récits nous les montrent interceptant nos inoffensifs terre-neuvas naviguant entre Ouessant et les Sorlingues... Pour mieux surprendre leurs proies, ces gens usaient de toutes sortes de subterfuges (faux pavillons, etc...) Quand ils les apercevaient, les navires marchands bretons, médiocrement armés, n'avaient d'autre ressource que de forcer la voile plaçant leur meilleure chance de salut dans la fuite... Heureux s'estimaient-ils si le vent leur donnait l'avantage ou si une brume survenait pour les cacher à leurs adversaires! Souvent, ils risquaient fort l'abordage et la capture. Alors nos marins ne pouvaient que se vouer au ciel et faire promesse à sainte Anne, dont la dévotion venait d'être remise en honneur à Auray. Le musée de la basilique conserve le témoignage de vœux émouvants, à travers des procès-verbaux souvent fort circonstanciés recueillis ultérieurement (1).

Souvent hélas, toute résistance était impossible. Le capitaine et les principaux officiers de l'équipage se voyaient dépouillés et mis aux fers. L'objectif premier des pirates était bien sûr, de s'emparer de la cargaison; quant au navire, il n'intéressait les corsaires que s'il pouvait être armé pour la course. Sinon il était abandonné. Les prisonniers après avoir été soumis à un interrogatoire serré et contraints d'abjurer étaient emmenés tantôt en Barbarie, tantôt sur les quais du port de Salé: là où on procédait à leur vente comme esclaves à la criée. A Alger, les enchères se faisaient devant le palais du Bey lequel touchait une bonne part du prix. A Salé, le marché aux esclaves se tenait au voisinage de la Casbah. Les nouveaux propriétaires les utilisaient comme bon leur semblait, les uns comme domestiques ou manœuvres, chez des particuliers, les autres comme terrassiers ou chargeurs sur le port. Le travail de ces derniers était dur, et la pitance maigre. Les conditions d'hygiène souvent épouvantables et les épidémies exerçaient des ravages parmi ces malheureux. Les sanctions contre les paresseux ou les fugitifs demeuraient impitoyables (bastonnade, fouet, etc...) Seuls certains spécialistes étaient traités avec quelque ménagement, en raison des services qu'on pouvait attendre d'eux: les médecins et chirurgiens retenaient l'attention



Rais: capitaine de Corsaires de la côte algérienne. Gravure de A.M. Wolfgang - XVII^e siècle. (Cl. Roger Viollet).

des sultans : souvent les corsaires manquaient de marins d'expérience ; aussi les charpentiers et calfatiers étaient particulièrement appréciés. On comprend qu'en contre partie de la promesse de certains avantages — tout à fait relatifs — beaucoup de ces prisonniers en soient venus à renier leur foi. Des religieux, prisonniers eux-mêmes s'employaient sur place à les soulager et à les reconforter et surtout à entrer en rapport avec les consuls que les royaumes chrétiens entretenaient dans ces ports.

L'Europe chrétienne ne se désintéressait pas du sort de ces malheureux. Au Moyen Âge, à la suite des Croisades, des ordres religieux s'étaient fondés, qui se donnaient comme vocation la rédemption des captifs. Trinitaires et Mercedaires rivalisaient de zèle, organisant à travers la Chrétienté quêtes et collectes pour acquitter leurs rançons. Mais les moyens dont ils disposaient demeuraient très limités. En Bretagne des établissements de Trinitaires avaient été créés à Rieux et à Sarzeau ; cependant la dotation seigneuriale dont ils avaient bénéficié au XIII^e siècle ne s'était point élargie dans la suite et leur recrutement n'avait cessé de diminuer au point d'être réduit au XVI^e siècle à quelques membres qui ne quittaient guère leur ancienne résidence. Les chevaliers de Saint-Jean installés à Malte donnaient la chasse aux pirates en Méditerranée mais le relais de leur action par le gouvernement français se heurtait au début du XVII^e siècle à de multiples difficultés. Louis XIII et le père Joseph, cédant aux appels des marchands et des consuls d'Orient, s'étaient efforcés d'intervenir auprès de la Sublime Porte. Mais le Dey d'Alger, aussi bien que le sultan du Maroc se comportaient alors vis-à-vis de la Turquie en vassaux indépendants et c'était avec eux qu'il fallait négocier dans des conditions souvent délicates. En 1628, une paix « perpétuelle » avait été conclue avec Alger comportant libération de nos captifs et restauration de nos comptoirs en Barbarie. Hélas elle ne dura qu'un an et la croisière de Sourdis au large d'Alger en 1636 ne fit qu'intimider le dey sans le faire plier. Du côté de l'empire chérifien, des négociations conduites par Isaac de Razilly et Priam du Chalard n'aboutirent qu'à la libération de quelques centaines de captifs assortis de fallacieuses garanties pour le commerce de nos ressortissants... En 1640, on comptait encore à Salé 1500 esclaves chrétiens dont 430 « Français », parmi lesquels beaucoup de Bretons.

Le sort de nos compatriotes s'annonçait particulièrement. A l'exception de quelques riches marchands, rares étaient ceux assez fortunés pour se permettre d'obtenir, leur libération à la faveur du versement d'une importante rançon. Les simples matelots désespérant de tout secours, n'avaient d'autres ressources que de tenter de fausser compagnie à leurs gardiens et de tenter de gagner une place tenue par les Européens, Mazagan ou Tanger. Beaucoup hélas périsaient dans l'aventure.



Plan d'Alger. Gravure XVII^e siècle. (Cl. Roger Viollet).

A Dinan, le 14 décembre 1634, plusieurs Bretonnes dont les époux naviguaient alors sur des vaisseaux armés par des marchands malouins sollicitaient la générosité des États pour obtenir l'aide financière indispensable au rachat de leurs maris. L'Assemblée leur consentit une somme de 10 000 livres, en spécifiant qu'il serait dressé des listes de disparus dans chacun des évêchés de la province à la diligence des délégués des trois ordres ; les dotations devaient être affectées **par priorité au rachat des prisonniers originaires de Bretagne**, à charge aux consuls du Roi en Barbarie de justifier de leur emploi. A cet effet, les commissaires prescrivirent qu'une clause expresse serait insérée dans la ferme des devoirs pour contraindre les adjudicataires à payer entre les mains du Trésorier de l'Assemblée, trois mois après la signature de leurs baux la somme envisagée « sans diminution du prix de leurs adjudications, chacun à proportion de ce qu'il serait fondé dans la ferme ». (2)

En 1636 de nouvelles commissions furent délivrées par les États pour vérifier si la somme versée en 1634 avait bien été employée par l'ambassadeur de Challart et exécutée selon les vœux de l'Assemblée (3) ;

Le 2 janvier 1637, les États de Nantes étaient saisis d'une nouvelle requête émanant des écuyers Damien et Jan Martel, chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, « retenus captifs depuis dix huit mois déjà en la ville d'Alger ». Le navire de guerre qu'ils avaient armé à leurs frais pour naviguer en Méditerranée avec une commission du roi, avait été attaqué sous le cap Vincent au sud de l'Espagne « par 17 vaisseaux forbans d'Algérie ». Appréhendés avec leur équipage après un courageux combat de 24 heures, et vendus à Alger, ils voyaient leur tête mise à prix à 6000 livres chacun. V. de Bernugat procureur-syndic enjoignit aux fermiers des devoirs de prélever à nouveau sur le revenu de leur bail une somme de 12000 livres. Le baron de Pontchateau

était invité à faire employer cette somme au rachat des deux officiers et de tous les marins capturés sur le vaisseau armé par le négociant malouin Porée du Parc ; préférence fut donnée à ce dernier et à son frère à défaut, « à tous les autres captifs originaires de la province qui les accompagnaient sur ce vaisseau » (4). Le 22 janvier 1637, à Nantes l'ambassadeur du roi, M. de Challart, rendait compte aux États de ses diligences : lors de son dernier voyage au Maroc il avait remis au sultan de Cordouan, outre les 10000 livres versés par les États de Dinan, une somme de 33480 livres, pour être employée au rachat d'un grand nombre de nos compatriotes bretons « sous l'espérance qu'il en serait par eux remboursé (4) 97 d'entre eux avaient déjà été rachetés sur les somme avancées par les soins du commissaire. Dix autres pouvaient espérer pouvoir se racheter « à leurs propres deniers ». Mais le sort des derniers demeurait en suspens... Sans plus attendre, les États votèrent une somme de 3000 livres pour permettre à l'ambassadeur de poursuivre sa mission, sauf à leur adresser un état précis des obligations contractées en leur nom. Immédiatement, tous les évêques de Bretagne furent invités à faire effectuer des quêtes publiques chacun dans leur diocèse « pour le produit de ces aumônes être employé au rachat des captifs de la province ». Provisoirement les États votèrent un fonds de concours de 12000 livres. Cette somme serait versée par leur trésorier à l'évêque de Saint-Malo, lequel avait mission d'en répartir le montant « au profit des originaires et non autres et le plus justement que faire se pourrait », des bénéficiaires étaient tenus de justifier de l'affectation de cette dotation sans qu'elle puisse être divertie ailleurs ni employée autrement ». (6)

Le 22 décembre 1640, le chevalier du Parc, libéré du joug des Turcs envoyait à l'Assemblée une adresse de remerciements, la priant de poursuivre ses efforts en faveur de son frère resté captif en Barbarie : il obtenait des États de Rennes

qu'une somme de 3000 livres soit prélevée à cet effet sur celle de 6000 livres consentis cette année-là sur la ferme des devoirs de la province (7). Comme le tiers de ce montant avait déjà été versé entre les mains de l'évêque de Cornouaille décédé depuis peu, mission fut confiée à trois délégués d'en compter l'équivalent avec le chantre de Léon, sauf à se retourner contre les héritiers du défunt... Les États ordonnaient de soulager par priorité l'épouse du captif J. Jochault, chargée de famille, sauf à employer les 3000 livres restant en faveur des plus deshérités de ses compagnons (8).

Le 31 janvier 1643, les États de Vannes, très mécontents des diligences du grand chantre, chargeaient leur procureur-syndic de se substituer à lui dans leurs poursuites contre les ayants-cause de Mgr de Cornouaille (9). Le 14 février l'Assemblée enjoignait au président du Présidial de Nantes de justifier de l'emploi de la somme de 420 livres votée pour le rachat de Jean Barbier de la paroisse du Moustoir dans cet évêché. (10) Le 13 février 1645, l'Assemblée enjoignait semblablement à ses commissaires de poursuivre la veuve du procureur syndic de Saint-Malo et de se faire représenter par M. du Parc Porée la décharge des quittances des sommes remises par les États à la ville à cet effet.

A Rennes, le 23 février 1645, à la requête du frère Egreville, religieux de la Merci, une dotation de 6000 livres était accordée sur la ferme des devoirs pour la rédemption de trois capucins bretons. Comme l'ambassadeur de Chalard exigeait des États qu'ils fournissent le complément de la somme de 33480 livres précédemment réclamée à la Bretagne pour le rachat de ses captifs, le procureur syndic Jean du Bouëxic de la Dryennais suspendit ce règlement à la justification préalable par ce dernier de l'emploi des 10000 livres déjà versées par la province en complément de ses frais de missions. (11) Le 2 avril 1647 les États poursuivaient à nouveau, le sieur de Chalard aux requêtes de l'Hôtel à Paris subordonnant le règlement des frais de l'ambassadeur à la fourniture des pièces justificatives de la rédemption, concernant les seuls **originaires de la province**. (12) Toujours aussi méfiants, les commissaires bretons exigeaient les mêmes preuves, à la diligence cette fois du seigneur de Montfort, pour la libération des trois capucins bretons (13). Le 14 octobre 1651, les États, estimant excessive la somme de 43800 livres exigée d'eux par Mr de Chalard pour la libération de 97 captifs bretons (**33481 livres plus les intérêts depuis le 8 septembre 1635**) refusèrent de satisfaire à sa requête aussi longtemps qu'ils ne seraient pas en possession des quittances fournies à leur sujet à l'ambassadeur français par le gouverneur de Salé, ces dernières en effet ne leur avaient point été remises lors du débarquement des intéressés à Bénodet et à Brest (nov-déc 1635). Depuis lors le procès s'éternisait en Conseil et pour éviter qu'il ne soit jugé par défaut à Paris

au détriment de la Bretagne le procureur syndic releva appel des ordonnances du conseil devant le Parlement de la province «**seul juge naturel selon les privilèges d'icelle**». (14) Le 2 décembre 1653, les États de Fougères renouvelaient leurs instances cette fois à la requête du procureur syndic de Saint-Malo pour que les charités de l'Assemblée s'exercent de **préférence à l'endroit des captifs les plus pauvres**. En 1655, à Vitré ils suppliaient en ce sens Ch. Fustel, religieux de la Merci, demandant à ce dernier leur fournir les certificats de retour des religieux bretons libérés (15).

En 1657, les États de Nantes ordonnaient l'envoi d'une rançon de 3000 livres pour délivrer le chevalier de Bruc, chevalier de Malte, la somme devait être remise entre les mains d'un notable bourgeois de Nantes (15), mais deux ans plus tard à Saint-Brieuc, l'Assemblée s'inquiétait encore de savoir si elle avait été payée... Le 5 juillet 1659, les mêmes États, à la doléance des évêques de la province demandaient qu'une nouvelle somme de 6000 livres soit distribuée, cette fois à l'initiative du sieur Chesnevier, procureur syndic de Saint-Malo, et répartie équitablement entre les divers diocèses (17). Deux ans plus tard, le 6 septembre 1661, l'Assemblée donnait quitus à Nantes à cet officier à la suite d'un rapport détaillé fourni par ce dernier (18).

Le 4 septembre 1663, les États de Ploërmel intervenaient en faveur du rachat de deux autres captifs Maurice Kereanroc'h et Jean Chesneau, le «dernier en raison de son jeune âge»; ils acceptaient de venir en aide aux parents des captifs en leur fournissant le complément nécessaire à cet effet (19).

Le 4 novembre 1667, émus de la vaillance d'un chevalier de Malte breton

M. de Saint-Pern du Lattay, les États entendirent l'honorer à Vannes, en votant une somme de 12000 livres pour permettre sa libération. Ce gentilhomme qui courait la Méditerranée sur une frégate armée par l'Ordre, s'était déjà signalé, en opérant quelques prises sur les Turcs qu'il avait ramenées au port de La Valette. Hélas, surpris avec deux de ses compagnons par cinq gros vaisseaux, il venait de succomber aux termes d'un combat de huit heures qui avait coûté la vie à ces derniers et à plusieurs membres de l'équipage. Il était depuis lors retenu prisonnier en Barbarie et traité fort cruellement. Sa rédemption fut longue et difficile. Cinq ans plus tard, le 26 décembre 1673 nous le voyons remercier l'Assemblée à son retour en Bretagne (20).

Nous n'avons pas retrouvé d'interventions des États en faveur des captifs postérieures à cette date. Faut-il en conclure que le danger des pirates avait à peu près disparu dans l'Atlantique au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle? L'abbé Joseph Danigo observe la même interruption après 1648 dans les registres du Grand pèlerinage à Saint-Anne d'Auray où il a relevé la mention de tant de vœux émouvants de marins bretons rescapés. (21) La flottille armée par les corsaires de Salé avait notablement diminué depuis que cette cité était tombée sous le joug du sultan Moulay-Rachid (1668). D'autre part, la puissance accrue de la flotte royale permettait une répression plus sévère et une meilleure surveillance des communications maritimes. Cependant les géôles de Barbarie ne se vidèrent jamais complètement de leurs captifs chrétiens et sur les rôles des prisonniers détenus au royaume du Maroc, à la fin du XVII^e siècle, Charles Pentz relève encore environ 300 Français dont une vingtaine de Bretons.

Michel Duval

(1) Ils ont été analysés par J.M. Danigo: «**Chrétiens aux prises avec les Barbaresques**» (Extr. des Mem. de la Soc. Hist. et Arch. Bretagne tome XXXI. 9 à 63.

(2) C. 2653 f° 85r°; États de Dinan.

(4) A.D. 2653. P° 97.

(5) Ibid f° 112. 22 janvier 1637.

(6) Ibid f° 122 26 janvier 1637.

(7) C. 2653 f° 395 (22.12.1640) et 418 r° (4.1.1641).

(8) C.2653 f° 455-456. 7 janvier 1641.

(9) Ibid f° 515.

(10) Ibid f° 545.

(11) C.2654. f° 545.

(12) Ibid f° 350 r°.

(13) Ibid f° 387 et 440.

(14) C. 2655 f° 37. 14.10.1651. Voir aussi f° 278 (24.10.1653).

(15) C. 2655 f° 720.

(16) C. 2656 f° 154 ibid. 1659 f° 286 (f° 382).

(17) Ibid f° 287.

(18) f° 394.

(19) C. 2656 f° 507.

(20) A. D. II et V. C. 2657 f° 364. et 434 et C. 2658 f° 87.

(21) J.M. Danigo: **Chrétiens aux prises avec les Barbaresques**. Ext des Mem. de la Soc. d'Hist et Arch de Bretagne tome XXXI pp 49 à 63.)

CARN

Evit gouzout petra c'hoarvez war dachenn stourm ar pobloù keltiek evit o frankiz, lennit CARN kelc'hgelaouen drimiziek.

Si vous voulez vous tenir informé, chaque trimestre, sur la lutte des Irlandais, des Gallois, des Écossais, des Manxois et des Cornouaillais, lisez CARN.

Koumanant/Abonnement 60,00 francs
à Jorj Abhervé Gwegen
9, rue Blons
Plouzeniel 29260 Lesneven

René Yves Creston (1898-1964)

Un artiste au service de la Bretagne

Ce gaillard grand et sec, impulsif, jovial, bon vivant, doué pour la peinture, les croquis et le dessin, la gravure sur bois, la céramique (poteries et faïences), plus tard converti à l'ethnologie, débordant d'idées dans les domaines les plus divers de la décoration... fut avant tout un organisateur et un meneur de jeu.

Issu des Écoles des Beaux-Arts de Nantes puis de Paris, René-Yves Creston n'était pas un artiste à se contenter de peindre ou décorer au rythme des commandes ou des expositions. Son ambition était autre et nous le constaterons en suivant sa carrière très en « dents de scie » où les rebondissements ne manqueront pas de se succéder, masquant une continuité solide dans la mise en œuvre de ses convictions profondes.

Haut-Breton, R.-Y. Creston est né à Saint-Nazaire le 25 octobre 1898.

Ses études secondaires commencées chez les Frères à Ancenis, puis achevées au collège Aristide Briand de sa ville natale, il entre à l'École des Beaux-Arts de Nantes en 1919. Admis à l'École des Beaux-Arts de Paris en 1923 et muni d'une bourse d'études de la ville de Saint-Nazaire il s'inscrit à l'atelier de peinture de Monsieur Cormont.

Mais les programmes scolaires ne lui suffirent pas. Son esprit qui est en perpétuel éveil le fait s'intéresser à tout ce qui l'entoure, le monde artistique et ses modes, les gens de son pays et même la politique.

Breiz Atao

En 1919 est lancé en Bretagne le mouvant « Breiz-Atao », au départ régionaliste, mais qui durcira progressivement sa doctrine pour devenir autonomiste en 1927. R.-Y. Creston se sent immédiatement concerné par ces jeunes politiques, du même âge que lui, qui veulent doter la Bretagne d'un pouvoir régional capable de prendre en compte la gestion des affaires.

C'était le temps des grands rêves politiques, quelque peu éloignés des préoccupations matérielles de l'enseignement des Beaux-Arts, mais suffisamment porteurs d'espoirs pour La Bretagne pour qu'il y milite, avec Olier Mordrel et Morvan Marchal, jusqu'en 1930. Il quitte à ce moment-là le mouvement en compagnie de Morvan Marchal, Fanch Elies et André Gefflot, pour fonder un nouveau journal « La Bretagne Fédérale », sans grand succès d'ailleurs. Dans ce revirement, la raison en revenait plus aux antinomies d'hommes qu'à l'esprit qui les réunissait; R.-Y. Creston restera un « Breiz-Atao » toute sa vie.



De gauche à droite: Youenn Drezen, Jakez Riou, R.-Y. Creston à Douarnenez en 1934.

Dès 1921, alors qu'il est aux Beaux-Arts de Nantes, R.-Y. Creston choisit le Salon de « La Nationale des Beaux-Arts » pour exposer ses premiers travaux et se lancer dans le public. Le moins qu'on puisse dire c'est qu'il n'allait pas y devenir un fidèle accrocheur de toiles: un carton de vitrail en 1921, des peintures et bois gravés en 1932, de nouvelles gravures en 1933, des peintures se rapportant à la vie bretonne et à des souvenirs de voyages en 1934.

En 1923 R.-Y. Creston loue un atelier au 9, de la rue Campagne Première dans le quatorzième arrondissement de Paris, qui deviendra un lieu de rencontre d'artistes et l'endroit privilégié où quelques Bretons émigrés se retrouveront, travailleront et prendront un peu de bon temps quand le muscadet échauffait les esprits et aidait à l'ébullition des idées dans les crânes. S'y rencontreront: Jorj Robin, peintre, camarade de classe de Creston; le Bigouden Youenn Drezen, qui se lançait dans la littérature par la petite porte du journalisme régional, et Jakez Riou, le poète vagabond de Lothey, rencontré au hasard dans le quartier Montparnasse par J. Robin en 1926 et qui, sitôt présenté au petit cénacle, fut adopté. Ces artistes, de disciplines différentes et de caractères opposés, allaient s'entendre à merveille, malgré les mauvaises humeurs ou colères subites, car ils avaient en commun d'être des Bretons émigrés vivant dans la capitale, ayant également une bonne dose d'optimisme malgré la rareté de l'argent en poche, une saine conscience de leur art, du sérieux dans le travail... et probablement une idée du

rôle qu'ils allaient tenir tôt ou tard dans la vie culturelle bretonne. Ils allaient devenir une véritable bande d'amis et le resteront jusqu'à la fin de leurs jours.

Seiz Breur

Fait important qui aura des répercussions directes sur la carrière de R.-Y. Creston, ce sera sa rencontre au printemps de 1923 d'une artiste haut-bretonne de Loudéac, Jeanne Malivel, avec qui il se liera d'amitié. S'étant retrouvés au Pardon du Folgoët en septembre de la même année, ils furent tous deux émerveillés par les magnifiques costumes portés par les processionnaires et une idée commune s'imposa à eux: comment maintenir cette magnifique tradition des costumes en les intégrant dans la vie présente? C'est ainsi qu'un projet de « Journal de Modes » fut lancé. Chaque numéro renfermerait des patrons de coupe, des planches de broderies décalquables... et si besoin était, attirerait l'attention des lecteurs sur les fautes de goût des novateurs peu avertis de la « matière de Bretagne », quitte à en corriger les excès.

Ce premier projet commun à J. Malivel, R.-Y. et Suzanne Creston (son épouse récente) et Guinard, sera sans lendemain faute de moyens financiers, mais peut-être considéré comme le premier pas annonciateur d'un projet plus ambitieux qui ne tardera pas à voir le jour. Il s'agit de celui de la création d'un groupe d'artistes engagés dans la rénovation



R.-Y. Creston — Bois gravés de Saints Bretons, 1924. (Coll. H.R. Rotté).

tion de l'art breton si puissamment original, mais qui perdait ses traditions et même son âme par les efforts conjugués d'artisans ayant un savoir faire mais ignorant les richesses du fonds décoratif celto-breton, et d'un public (touristes et autochtones) enclin à se contenter de caricatures de la tradition bretonne.

A La Turballe, à sept kilomètres de Guérande, séjournent pour leurs vacances R.-Y. et Suzanne Creston. Ils y reçoivent les amis et s'attaquent à ce grand projet de remise en valeur de l'art et de l'artisanat breton: la création du groupe des «SEIZ BREUR» ou des «Sept Frères».

A Jeanne Malivel, peintre décoratrice et professeur aux Beaux-Arts de Rennes, Suzanne et R.-Y. Creston, allaient se joindre l'ami Jorj Robin, décorateur et sculpteur, Abadie Landel, décorateur à Quimper, Christian Lepart, artisan à Landerneau et Georges Sébilleau meublier à Redon.

Le travail ne manque pas car la reprise en main des arts dits «populaires» s'avère une forte tâche, mais leur imagination et leur volonté sont à la hauteur de la situation.

Arrive 1925. Le groupe des «Seiz Breur» envisage un projet de réalisation complète d'un pavillon breton pour l'Exposition des Arts Décoratifs de Paris. R.-Y. Creston et J. Malivel se démènent intensément pour mener à bien maquettes et dessins. Ils prennent contact avec des artisans bretons pour être au plus près des réalités techniques et les amener à leurs idées; ils choisissent un architecte pour le plan masse. L'idée générale est de construire un grand pavillon dont l'architecture rappelle le style des maisons régionales, entouré d'un jardin et agrémenté d'une fontaine.

L'intérieur étant compartimenté de telle sorte que cabaret breton, étals de produits régionaux, voisinent avec des prototypes de meubles et objets ménagers, broderies et tentures... de conception moderne mais bretonne.

A cause de rivalités de clochers leur beau projet sera très amenuisé et ils devront se contenter de la décoration d'une salle commune ou «Osté», dans l'espace réservée au département des Côtes-du-Nord. Sur un stand réduit ils réussirent à présenter des meubles, sièges, tissus muraux, broderies, jouets, statuettes, céramiques, poteries, réalisés selon leur conception. Ils reçurent pour leur prestation une Médaille d'Or.

Jeanne Malivel trépassa en 1926 et R.-Y. Creston doit prendre la tête des «Seiz Breur», ce qui n'est pas une moindre tâche, mais convient parfaitement à son caractère de meneur de jeu.

Activités tous azimuts

Sa curiosité est sans limite autant que sa puissance de création. Il veut être partout présent et apporter sa contribution à la culture bretonne vivante. Ainsi il fréquente le cercle celtique de Paris, où une troupe de théâtre amateur, menée par Mathurin Régnier, tente de sortir le théâ-

tre en langue bretonne d'un répertoire aussi éculé qu'ennuyeux. L'occasion était trop belle pour qu'il n'en profitât pas et c'est ainsi qu'il allait flirter pour un temps avec l'art scénique. En collaboration avec le jeune sculpteur Jules-Charles Le Bozec, encore élève aux Beaux-Arts, il dessine les costumes de trois pièces: «Ar C'hornandoned» (les Korrigans) des abbés Job le Bayon et Y.-V. Perrot, «Tog Jani» (Le chapeau de Jeanne) d'Yves le Moal, et «Lina» de Roparz Hemon, dont la première représentation eut lieu en janvier 1927.

L'année suivante, 1928, c'est la poussée de fièvre. R.-Y. Creston décide d'élargir le groupement des «Seiz Breur» pour le transformer en «Unvaniez ar Seiz Breur» ou Société Centrale des Artistes Bretons pour la rénovation de l'art national. Dotée des structures nouvelles, elle se voulait à la fois coopérative d'achat des matériaux et outils de travail, comptoir de vente des œuvres réalisées par les participants, promoteur de manifestations. Une nouvelle revue est lancée «Kornog», revue illustrée des arts bretons, destinée à faire connaître les intentions des artistes associés (sculpteurs, peintres, décorateurs, architectes, musiciens, artisans...) et lien artistique entre les cousins celtes.

J. Robin qui en assure la direction meurt après la parution du premier numéro et R.-Y. Creston en devient alors rédacteur en chef. Malgré les qualités de cette revue le tirage cessera avec le quatrième numéro en 1930. Cet échec framal au cœur de Creston car c'est lui qui en avait assumé la responsabilité aux trois-quarts et, hormis le travail fourni, c'étaient beaucoup d'espoirs qui s'envolaient.

Il va alors se produire un déclin dans l'esprit de Creston: est-ce par dépit? ou bien lassitude? Une nouvelle vocation vient-elle de naître en lui telle une génération spontanée. A-t-il besoin de prendre du large? Oui c'est cela, prendre du large, prendre la mer, vivre ses rêves d'adolescent à l'écoute des sirènes des long-courriers en partance de Saint-Nazaire,



R.-Y. Creston — La Barques neuve, bois gravé, 1930. (Coll. particulière).

rencontrer la vie des hommes gagnant leur vie à faucher l'herbe d'or. Chargé de mission par le Ministère de la Marine Marchande il s'embarque à Fécamp en 1929 pour une première campagne de pêche à bord de morutiers en Mer Blanche, à l'Île aux Ours et au Spitzberg.

L'année suivante il participe à une seconde campagne de pêche en Islande. De retour d'expédition il collabore à la décoration de la salle de la Marine Marchande à l'Exposition Coloniale de Paris en 1931 et décroche un Grand Prix pour sa mappemonde et ses faïences. Puis il repart pour une nouvelle mission au Groënland oriental en 1932 où il lève les profils des côtes de Blossville et du Roi Christian IX, à bord du célèbre navire du commandant Jean Charcot: Le « Pourquoi-pas?».

Au cours de ses campagnes de pêche successives, R.-Y. Creston exécute de nombreuses peintures et croquis sur les lieux et les hommes rencontrés, et la vie des hommes à bord dans leurs travaux quotidiens. Il consacrera plusieurs articles de presse sur ce dernier sujet dans la « La Bretagne Touristique » en 1935.

Ses toiles aux lumières étranges, sans doute semblables à celles qui éclairaient les mers et les terres au-delà du cercle polaire arctique, constitueront avec les croquis pris sur le vif des hommes au travail, une étonnante exposition à la Galerie Charpentier à Paris en 1934.

« Son talent de peintre lui a permis de tirer parti, et le meilleur parti de ces immenses physionomies nordiques... C'est le paysage artistique dans sa magnificence, avec ses transparences, ses délicates harmonies et sa gamme d'une richesse inouïe. »

Armel Beaufile
Bretagne Touristique. 1934

En voici quelques titres:

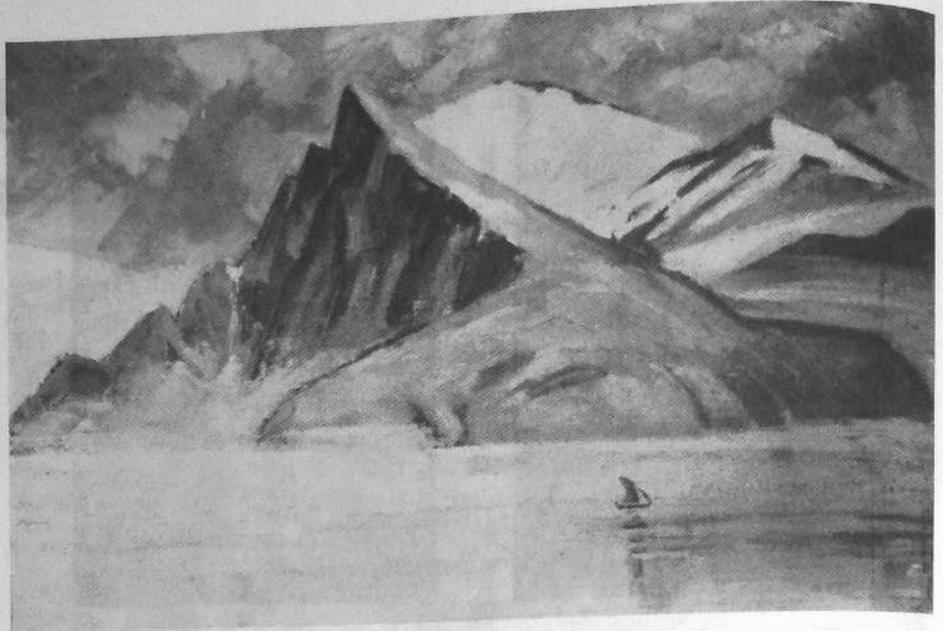
« Ramandeur à bord d'un morutier à Saint-Pierre et Miquelon » (1932)

« Le Pourquoi-pas? quittant Milnès Land au Groënland » (1933)

« Seylanddjostielen » (1933).

« Les gabiers du Pourquoi-pas? » (1934).

De retour d'expédition il retrouve ses amis « Seiz Breur », un moment « délaissés », pour parler de projets futurs, car de ce point de vue il reste intarissable, et son esprit toujours en éveil va le porter à s'intéresser à des artisans en difficulté. Avec son camarade architecte A. Batillat, il décide de relancer la tradition mourante des potiers de la région d'Herbignac et en particulier ceux de Landieul. Ils dessinent tous deux de nouvelles formes, mettent la main à la pâte afin de les encourager, et une première série de poteries inédites sort des fours, apportant l'enthousiasme à Landieul. Une gourde en terre sera même exposée au Pavillon Breton de l'Exposition de 1937, mais cette renaissance n'allait être qu'éphémère.



R.-Y. Creston - « Seyland jostielen », vers 1930-1933. (Coll. particulière).

Peintre de la marine

En 1936, R.-Y. Creston est nommé peintre du département de La Marine par décision ministérielle du 8 octobre. Cette nomination que l'on peut considé-

rer comme une juste récompense à ses travaux, est aussi une promotion dans le monde de la peinture et lui ouvre de nouvelles possibilités de voyages. Il le restera jusqu'au Salon de la Marine à Vichy en 1942. A cette date, le Ministère de la Marine du gouvernement de Vichy



R.-Y. Creston - Le Halage du chalut, tiré de « La Bretagne illustrée », mars 1935.



R.Y. Creston - *Le commandant Jean Charcot*, 1934.

ayant demandé à tous les artistes en titre de se faire réinscrire, R.-Y. Creston ne répondra pas. Il estimait que s'il avait été admis dans cette pléiade d'artistes c'est parce qu'il avait été reconnu digne d'y prendre place et d'y rester, quelle qu'ait été la nature du gouvernement en activité. Il sera réintégré sur sa demande en 1945 et participera aux Salons de 1945 et 1946.

Entre ses pérégrinations son activité d'artiste décorateur et illustrateur ne s'est pas ralentie, tant s'en faut :

— Illustrations polychromes à la gouache d'un album consacré à l'industrie ostréicole « Quelques phases de la vie de l'huître », édité par le traiteur-restaurateur Prunier de Paris en 1929.

— « La Brière ». Ensemble de vingt-quatre bois gravés illustrant l'œuvre d'A. de Chateaubriand, exposés au Salon de la Nationale des Beaux-Arts en 1932.

— « Histoire de Notre Bretagne ». Suite de bois gravés sur un texte de C. Danio. Édition du Parti Autonomiste Breton en 1929, puis nouvelle série de bois gravés aux Éditions de l'Hermine en 1932, à l'occasion du quatrième centenaire de la perte de l'indépendance bretonne.

— « Kan da Gornog » (Chant à l'Occident). Bois gravés tirés en trichromie sur un texte de Y. Drezen. Skrid ha Skeuden, 1932.

— « De Keravel à Recouvrance ». Illustrations du texte de J. Riou. Éditions Keltia, 1932.

Le mobilier aussi l'intéresse et il dessine un ensemble complet de salle à manger à l'occasion du mariage de son ami Fransez Debauvais avec Anna Youenou en 1929. Un mobilier simple, robuste, trapu, avec décorations d'inspiration celtique.

Mis au contact des ethnologues des expéditions polaires, R.-Y. Creston sent naître en lui une nouvelle vocation et il va sans plus tarder entreprendre des études en vue de s'engager plus à fond dans cette nouvelle activité. Il obtiendra en 1939 le diplôme d'études supérieures d'Ethnologie et d'Anthropologie et se verra confier le poste de Chef de Département au Musée d'Ethnographie du Trocadéro.

1937, c'est l'année de l'Exposition Internationale de Paris. Tous les artistes de la capitale comme des provinces ont les yeux fixés sur cet énorme chantier qui va demander la participation d'un très grand nombre d'entre eux. R.-Y. Creston plus que quiconque est sur le pied de guerre, car dans l'enceinte réservée aux provinces de France figure la construction d'un pavillon de la Bretagne, et l'occasion est trop belle pour la laisser échapper. Il va faire des démarches vis-à-vis des organisateurs pour s'imposer, avec sans doute l'idée de prendre sa revanche sur le demi-échec de 1925, mais surtout pour relancer l'équipe des « Seiz Breur », faire passer de nouveau leurs options sur un art breton moderne, et prouver ce qu'ils étaient capables de réaliser en commun. Nommé secrétaire général du comité du pavillon breton, il se trouve responsable en second après le Président L. O. Aubert. Il a donc relativement les mains libres et, tout en participant lui-même aux travaux, il peut donner à ses amis du groupe le maximum de possibilités pour s'exprimer.

On lui doit pour cette occasion : la réalisation d'une mappemonde en céramique polychromée de 1,60 m de diamètre « A la gloire des découvreurs bretons », pièce unique, moulée aux faiçneries Henriot de Quimper après cinq mois de travail et sa participation à une grande fresque de 40 m de long sur 2 m de haut, de la galerie latérale, consacrée à l'expression de la technique bretonne.

Dans cette affaire, son rôle prépondérant sera d'inculquer les directives esthétiques à tous les artistes participants (Seiz Breur et autres) et de donner à l'ensemble de la conception et de la décoration du Pavillon une homogénéité remarquable. Creston obtient là-encore une Médaille d'Or.

En 1938 il publie une étude sur l'Économie de la Bretagne et, profitant de



R.Y. Creston — *Maquette de la Mappemonde pavillon breton*. Musée H.B. Quimper, exposition 1937.

l'élan pris lors de l'Exposition, il organise une présentation publique des travaux des membres des « Seiz Breur » à la Galerie de l'Équipe, boulevard du Montparnasse à Paris.

Juste le temps d'y faire figurer des huiles et aquarelles :

« Régates », « Procession », « Marché sous la pluie », « Voiliers », « Marais salants », des pastels de « Pêcheurs bretons », une céramique, de mettre au point des études et croquis réalisés à Brest à bord du croiseur E. Bertin, des cuirassés Strasbourg et Dunkerque, ainsi qu'à la base sous-marine... il repart !

Chargé de mission ethnographique par le Musée de l'Homme et le Ministère de l'Éducation Nationale, c'est pour les îles Ferø qu'il s'embarque en août 1939, à bord d'un baleinier norvégien. Il en revient en octobre de la même année en passant par le Danemark et la Grande



R.-Y. Creston — *Bois gravé pour « La Brière »*, 1926.

Bretagne. Il adresse alors au Ministère de la Marine un rapport sur la situation aux Feroë et les risques d'une attaque allemande pour l'occupation de ces îles. Dans ses bagages il rapporte comme toujours une ample provision de dessins et de peintures dont une suite d'« Études sur les navires et pêcheurs feroëns » (1939). Une grande toile, huile de 1939, « La pêche au chalut », conçue lors de son dernier voyage puis achevée en atelier a été acquise par le Musée des Beaux-Arts de Rennes.

Puis il reprend son poste au département « Europe Arctique » du Musée de l'Homme, se remarie avec Germaine Jouan (qu'il avait connue comme artiste participante de l'équipe des « Seiz Breur » en 1937). Un fils naîtra bientôt : Padraig.

Résistant

1940, la France est occupée en partie dont Paris. Le moment du silence et du repliement sur soi a-t-il sonné pour R.-Y. Creston ? C'est mal le connaître que d'envisager une telle situation !

En août 1940 il rejoint un mouvement de résistance en formation au Musée de l'Homme et collabore au journal clandestin « Résistance » dont le premier numéro sort le 15 décembre.

Il n'oublie pas pour autant l'Association des « Seiz Breur », dont il est toujours le Président, et contacte novembre 1940 tous les anciens camarades dispersés lors de la mobilisation, puis de la débâcle française ou prisonniers, afin de les regrouper, de ranimer les énergies et de poursuivre l'œuvre entreprise avant la guerre, quelles que soient les circonstances présentes. A cette occasion il lance un programme en treize points, véritable projet de statut culturel pour la Bretagne comme on n'en avait vu depuis longtemps. Tout y est et même plus que ce que rapporteront, les timides réformes arrachées aux gouvernements successifs entre 1945 et 1986.

Un certain nombre d'artistes ayant répondu présent à son appel, une pre-

mière exposition « Seiz Breur » se tiendra en 1941 à Ker-Vreizh à Paris, où Creston présentera diverses toiles.

S'il poursuit, en ancien « Breiz Atao » qu'il est, le combat pour la reconnaissance et l'instauration d'une véritable culture bretonne, il mène en parallèle sa collaboration à la Résistance et se voit, entre autre, chargé de recueillir des renseignements sur le port et la base sous-marine de Saint-Nazaire. Alors que la plupart des membres du réseau du Musée de l'Homme connaîtront une fin tragique (sept fusillés et une déportée), R.-Y. Creston est arrêté le 11 février 1941, interné à la prison du Cherche-Midi puis à celle de Fresnes. Dans sa cellule, en mars, il écrit un poème : « Lug », sur du papier d'emballage à l'aide d'un morceau de bois trempé dans du bleu de méthylène délayé. La fouille de son appartement et l'interrogatoire de sa femme par les Allemands n'ayant rien donné, il sera libéré le 12 juin 1941 et astreint à résidence surveillée en Bretagne (!) à Amanlis près de Janzé. Faisant allusion aux propos de R. Giot dans la préface de la réédition du « Costume Breton » de R. Y. Creston aux éditions Tchou en 1974, madame Creston

conteste toute solde d'intervention d'amis auprès des autorités allemandes, dont celle de R. Hemon, pour aider à la libération de son mari. De toutes manières je crois qu'il n'est pas condamnable, sur le moment comme à postériori, que des amis bretons tels R. Hemon, voir F. Debauvais, aient utilisé leurs relations pour sortir un camarade aux mains de la police allemande. C'est dans ce sens que R. Hemon aurait demandé à son collègue celtisant le professeur Weisgerber, mobilisé dans l'armée allemande, d'intervenir selon ses possibilités auprès des autorités compétentes. R.-Y. Creston le savait d'ailleurs, puisqu'il se proposait peu de temps après sa libération de remercier le professeur Weisgerber d'avoir aidé à le faire libérer. (Confidence de Marc'harid Gourlaouen à P. Denez).

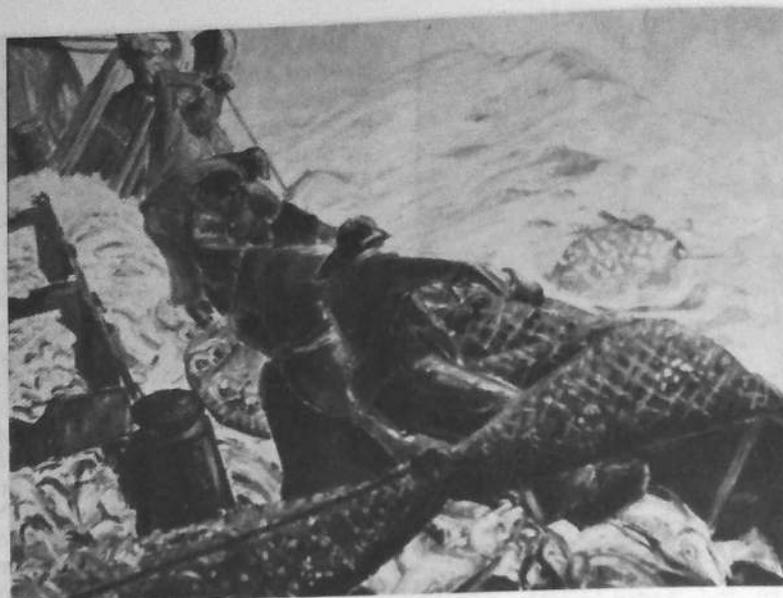
Contraint de résider à quelques encablures de Rennes, ce qui n'était pas trop mal venu pour un breton « suspect » ! il va poursuivre ses travaux personnels et son action en faveur de La Bretagne :

— 59 dessins pour accompagner la méthode d'enseignement du breton de son ami Yann Sohier « Me a lenno » en 1941.

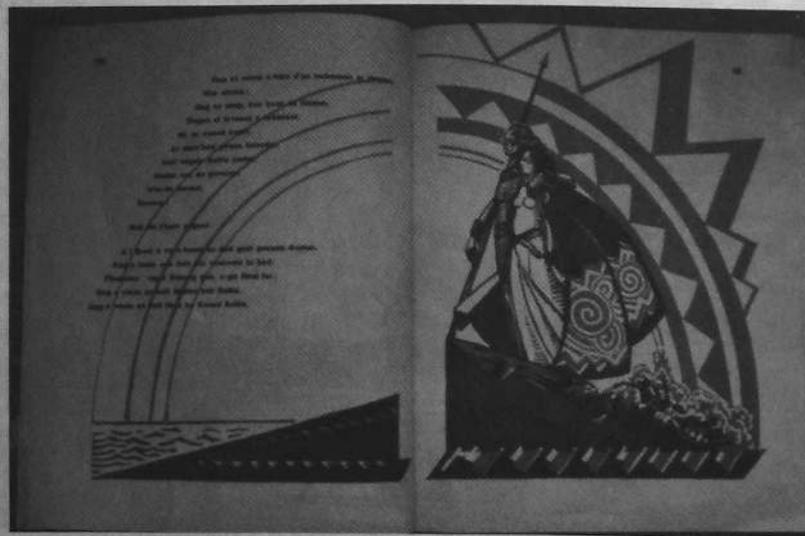
— Illustrations de bois gravés étonnants de réalisme et de bretonnité pour le roman de Youenn Drezen « Itron Varia Garmez », éditions Skrid ha Skeuden, 1941.

En octobre 1941 il participe avec Ronan de Fréminville et Jean Trecañ à la création du « Framm Keltiek » (Institut Celtique), avec la complicité de l'ancien compagnon O. Mordrel et la présence de R. Hemon qui sera élu président. Jusqu'en 1944 cette association deviendra un lieu de rassemblement d'une partie de l'intelligentsia bretonne en cette période cruciale de prise de conscience du fait culturel breton.

Lors du Congrès du « Framm keltiek » à Rennes en mai 1943, c'est R.-Y. Creston qui brosse les décors du drame de T. Malmanche « Ar Baganiz »



R.-Y. Creston - La pêche au chalut, 1939. Musée Beaux-Arts, Rennes.



R.-Y. Creston — Bois gravé bicolore pour « Kan de Gornoz » de Y. Drezen.



R.-Y. Creston — « Pêcheurs Bretons », 1929. (Coll. particulière).

(Les Païens) représenté au Théâtre Municipal.

Courant 1943, le Musée National des Arts et Traditions Populaires, grâce à son conservateur G. H. Rivière et son collègue P. L. Duchartre, organise le chantier des « Chômeurs Intellectuels » où des jeunes gens menacés par le Service du Travail Obligatoire seront incorporés, échappant ainsi au STO, en Allemagne. Certains d'entre eux, tous bretons, organisent la très sérieuse « Mission d'Ethnographie Folklorique de Bretagne », qui allait s'intéresser à la Haute et à la Basse-Bretagne.

Une fois de plus Creston est là et, sous l'égide de l'abbé F. Falc'hun titulaire de la chaire de Celtique à la Faculté des Lettres de l'Université de Rennes, c'est à lui que revient la charge de conduire la mission d'étude sur la Basse-Bretagne. C'est en partie grâce à cette nouvelle activité de recherches sur le terrain que découleront quelques années plus tard ses importants travaux sur les costumes et les coiffes.

De janvier 1931 (pose des premières tôles sur la grande cale des chantiers Penhoët de Saint-Nazaire du futur paquebot « Normandie », jusqu'en 1935 ses premiers essais en mer) R. Y. Creston et son ami le graveur Pinard, n'avaient cessé en de rapides croquis de suivre l'évolution de la construction. Ces croquis, retravaillés, certains peints, il les expose à la Galerie Perdriel à Rennes en mai 1943. Exposition « in mémoriam » car depuis février 1942 le navire git sur bâbord à New-York, calciné au niveau du pont promenade et au-dessus.

« Notre peintre a su restituer les caprices des lignes, les engorgements ou les finesses cachés plus bas que la ligne de flottaison. Il a, opposant le beau bateau verni, aérodynamique et d'une écrasante grandeur, aux maisons basses, grises, mal fichues, du vieux Saint-Nazaire, créé une poésie d'antithèse qui a le mérite de s'exprimer par des moyens strictement plastiques... ».

(P. G. Ouest-Éclair, 19-5-1943)

1943, c'est aussi le XX^e anniversaire de la création du mouvement des « Seiz Breur » et, pour fêter l'événement, R.-Y. Creston organise une grande exposition à la Galerie Perdriel à Rennes, en novembre, afin de prouver aux artistes Seiz Breur comme au public que le mouvement ne lâche pas prise. Creston y présente quatre peintures dont : « Champ de blé noir » et « Kouc'houlin brandissant l'épée », d'inspirations très opposées, ainsi que les maquettes des costumes du « Gurvan » de T. Malmanche, et « La Roue de Saint-Tu-Pe-Du », miracle de Michel Geitsdoerfer. Avec ses travaux des envois de : X. de Langlais, Ed. Mahe, X. Haas, Y. Goulet, Ch. Penther, P. Peron, R. Tullou...

Et puis, R.-Y. Creston fait subitement volte-face et donne sa démission de Président des « Seiz Breur » lors de l'Assemblée Générale du 30-1-1944 à Rennes. Le 1^{er} janvier 1944, les « Seiz Breur » étaient 42... « C'était le seul moyen de sauver ce qu'il y avait à sauver... » écrira-t-il en mai 1945 à son ami B. Planeix, un des trois Vice-Présidents de l'Association, laissant entendre par-là qu'une tension interne s'était fait jour et que son geste évitait l'éclatement.

Fin 1944 de nombreux militants bretons avaient été emprisonnés. En Bretagne, avec la Libération sonnait aussi l'heure des règlements de compte et de la répression. R.-Y. Creston, arguant de sa participation notoire à la Résistance, va trouver le Ministre de la Justice H. Teitgen pour lui demander un adoucissement au sort des prisonniers bretons raflés par la police française et entassés dans des camps à Rennes, Languieux... Il se voit opposer un refus catégorique. Par contre il réussit à extorquer à son compatriote Marcel Cachin une lettre qui sauve un militant breton après la libération de Paris.

...« On me demande chaque jour d'intervenir pour celui-ci ou celui-là. On fait ce qu'on peut, le plus qu'on peut pour ceux qui en valent la peine... » (lettre à B. Planeix).

Malgré la chape de plomb qui s'abat-tait sur la vie culturelle bretonne d'avant et pendant la guerre, R.-Y. Creston restait optimiste.

... « Je pense qu'en octobre 1945 nous pourrions reprendre vie... » confiait-il à B. Planeix, toujours dans la même lettre, visant par-là « La Société des Métiers d'Art et de Tradition » qui avait été liquidée, et allait être remontée sans doute sous le nom « d'Union des Architectes, Artistes, Artisans de Bretagne ».

Ethnologue

De 1946 à 1948 il poursuit ses recherches sur les costumes régionaux et se lance dans l'ethnologie maritime et l'archéologie sous-marine des régions atlantiques. Nommé en 1947 Secrétaire Générale du Comité International d'Ethnologie Maritime, il va représenter la France dans de nombreux congrès

internationaux : Naples, Sicile, Barcelone, Santo-Tisso au Portugal. C'est aussi en 1947 qu'il reprend la présidence du mouvement des « Seiz Breur », lors de l'ultime Assemblée Générale de l'association, avec le ferme espoir de regrouper anciens et jeunes et de poursuivre l'action.

Tout l'optimisme de Creston et de ses proches, son désir de ne pas être battu ni abandonné de ses anciens camarades, seront sans effet. L'expérience « Seiz-Breur » telle que nous l'avons connue est achevée.

En 1949 R. Y. Creston entre comme stagiaire au Centre National de la Recherche Scientifique, puis devient attaché de recherche, et enfin nommé maître de Recherche quelques mois avant sa mise à la retraite en octobre 1963.

De 1953 à 1961, il va entreprendre le gros travail de son « Histoire du Costume Breton », œuvre méticuleuse, précise s'il en est et bourrée de planches en couleurs et de renseignements techniques. N'ayant pas trouvé d'éditeur, il la fera paraître en fascicules grâce à l'avance consentie par le C.N.R.S. et aux fonds de quelques collaborateurs et amis. Les fascicules 1 et 2 sortiront à 1000 exemplaires, mais au vu du peu d'empressement des lecteurs et des impératifs qui régissent les subventions à fonds perdus du C.N.R.S., les suivants le seront à 300 exemplaires.

Installé définitivement en Bretagne à Étables, ce sont l'ethnologie maritime et régionale qui vont accaparer les dernières années de sa vie.

— Étude de navire de pêche en France, anciens et modernes, Commerce traditionnel, artisanat maritime, Questionnaire et instructions d'enquête. (1950).

— Les Fêtes calendaires à l'île de Batz. (1950).

— Ethnologie des populations maritimes du N.-O. Européen (1951).

— L'art populaire à l'île de Sein et au Cap Sizun. (Communication au 1^{er} Congrès International d'Ethnographie et Folklore de la mer. Naples. (1954).



R.-Y. Creston — Dessin pour la couverture de la revue « Keltia », 1931.



R.Y. Creston — « Les lutteurs ». (Coll. Marc Le Berre).

— « Journal de bord de saint Brendan ». Édition de Paris. (1957).

— Considérations techniques sur la flotte des Vénètes et des Romains. 1957.

— La Lutte Bretonne à Scaër. B.A.S. (1957).

R.-Y. Creston sera le grand fournisseur de costumes du Musée des Arts et Traditions Populaires de Paris, du Musée de Bretagne à Rennes, du Musée Breton de Quimper.

Conservateur du Musée de Saint-Brieuc en 1962, il y organise des expositions dont celle sur « les coiffes bretonnes du XIX^e siècle dans la vie et dans l'art » (29 juin au 10 octobre 1963), Catalogue avec texte de Creston, (Les Presses Bretonnes de Saint-Brieuc), et va lutter pour que la ville de Saint-Brieuc ait un Musée Breton digne d'elle.

Lorsque la mort le surprend le 30 mai 1964 à Étables, dans sa maison familiale, il n'est plus qu'une volonté toujours tournée vers l'avenir, malgré la maladie qui le mine depuis onze mois.

Une vie bien remplie venait de s'arrêter, menée au pas de course, exaltée, passionnée, curieuse de tout ce qui se faisait en Bretagne et hors de Bretagne, une vie où les nombreux projets, mais sans doute aussi les nombreux rêves, se sont succédé sans interruption, les uns réalisés, les autres non.

Pour mener à bien ses projets, R.-Y. Creston sera tenu de jouer tantôt les autoritaires, tantôt les opportunistes, navigant à droite et à gauche, s'immisçant par ici, s'imposant par là, car la partie ne fut jamais gagnée d'avance face aux gens en place, aux coteries et aux habitudes artistiques prises. Si de cette manière, sa manière, il obtint des résultats certains, en contrepartie il ne se fit pas que des amis. Il est admis qu'il horripilait quelques artistes, allant jusqu'à la fâcherie durable, mais ses compagnons des « Seiz Breur » reconnaissaient en lui le camarade jovial, dynamique, plein de talents, dévoué, optimiste et tenace dans ses idées et breton dans l'âme. Des idées qu'il avait à revendre (Le peintre P. Pe-

ron disait qu'il fallait le freiner!) et qui contribuaient à son auréole et à son ascendant sur les autres.

Les jeunes le passionnaient et il leur consacra beaucoup de temps pour leur communiquer la foi dans la beauté et en la Bretagne. Soucieux de poursuivre l'œuvre entreprise par les « Seiz Breur », il encouragea de nombreux artistes, leur offrant des possibilités d'expositions, en souhaitant qu'un jour ils puissent prendre la relève: Cresseveur, Junca, J. Laathe, Le Long, F. Pellerin, Rachel-bœuf, Rivoalen, Y. Trevedy...

L'œuvre picturale de R.-Y. Creston (huiles gouaches, dessins, et gravures) est une œuvre profondément marquée par son goût pour l'ethnographie. C'est une peinture reportage, directe, franche, techniquement réussie, nous montrant avec talent des paysages connus de Bretagne ou inconnus comme les régions arctiques. C'est aussi une peinture sociale en hommage aux hommes et femmes au travail, sur les marais salants de la Grande Brière, sur les morutiers, aux voiles ou au chalutage; les pêcheurs à Douarnenez et les gabiers du

« Pourquoi-pas », les paludiers sur les œillets ou roulant le sel, et les lutteurs sur la sciure.

Quelques-unes de ses toiles ainsi que des dessins ont été acquis par des musées de Bretagne, mais l'essentiel de son œuvre est dispersée chez des particuliers. Œuvres d'ailleurs plus souvent données ou troquées que vendues.

... « Je ne connais aucun marchand de tableaux car j'ai rompu avec cette clique depuis vingt ans!... Je peins toujours lorsque j'ai le temps mais je ne veux rien vendre, attendant de faire un jour une exposition importante... » écrivait-il à Anna Youenou le 1^{er} janvier 1960.

Madame Creston me confirmait le fait car elle ne se souvenait pas d'une seule vente effectuée du vivant de son mari.

Un autre aspect très important des travaux de R.-Y. Creston, ces derniers plus aisés à retrouver, ce sont ses croquis, dessins rehaussés et bois gravés. Pour cette dernière technique, encouragée chez « les Seiz Breur » par Jeanne Malivel (elle estimait qu'elle convenait parfaitement au tempérament breton), R.-Y. Creston a laissé des œuvres particulièrement fortes et d'une grande sûreté d'exécution:

Après mais profondément humaines sont ses gravures sur bois illustrant « La Brière » d'A. de Chateaubriand. Inspirées, révoltées et bouillonnantes de patriotisme celles illustrant les « Histoires de Bretagne » et le roman « Itron Varia Garmez ». Anti-art sulpicien sont ses « Saints de Bretagne » de 1924, qui ont retrouvé la langue bretonne pour les légendes et l'inspiration celtique pour les motifs décoratifs d'accompagnement.

R. Y. Creston sait adapter son style à toutes les situations et le graphisme suit, marquant la différence entre une affiche « Komzit Brezhoneg d'ho pugale », éditée en 1928 et les illustrations polychromes pleine page dans « Ouest-France » pour les grandes fêtes folkloriques bretonnes de 1959 à 1961; les croquis d'audiences au procès des Catalans (1927-1928) et les gouaches sur papier de 1935 sur les « Costumes d'Ouessant ».



R.-Y. Creston — « Nominoë, Roi de Bretagne ». Céramique Henriot, Quimper. (Coll. particulière).

La recherche d'une décoration moderne d'inspiration celtique sera particulièrement présente dans ses illustrations pour « Pevar skourr ar Mabinoggi » traduits en breton par Abeozen, le « Kan da Gornog » de Y. Drezen et les couvertures des revues « Kornog » et « Keltia ». On y trouve une préoccupation constante chez lui : comment prolonger la tradition de la décoration celtique dans le monde breton moderne.

Il s'est même attaché à dessiner un alphabet d'imprimerie qui soit propre aux textes bretons, comme d'autres pays d'Europe avaient le leur.

Un musée Creston?

Nous avons vu que R.-Y. Creston s'était intéressé à la création de mobilier, de poteries, de décors et costumes de théâtre de cartons de vitraux, ajoutons pour tenter d'être complet : des dessins pour les bijoux « Kelt » des décorations sur le paquebot « Champlain » et des céramiques.

C'est aux faïenceries Henriot de Quimper qu'il confia la réalisation de ses

maquettes : petite mappemonde de 1931 et grande mappemonde de 1937, service à poisson en 1925, des assiettes, plats, statuettes dont les célèbres « Porteurs de bannières » et « Nominoë à cheval ».

Après la mort de son mari, Madame Creston poursuivit l'œuvre de collecte qu'il avait commencée, rassemblant des documents, des œuvres d'art, des outils aratoires, des objets ménagers usuels, des meubles... établissant des fiches, augmentant d'une manière substantielle une collection destinée au grand Musée de Saint-Brieuc promis par des municipalités successives mais jamais réalisé. Cette fois, le Musée tend à devenir réalité ; le bâtiment est choisi, il est en cours de restauration, mais Madame Creston a pris sa retraite.

Puisque Loudéac a donné le nom de Jeanne Malivel à son Centre Culturel, peut-on espérer que Saint-Brieuc donnera le nom de R.-Y. Creston à son Musée, en souvenir et hommage à l'artiste et à ses œuvres.

J. R. Rotté.
Novembre 1985

(Photos J.-R. Rotté) (Droits réservés)



R.-Y. Creston et ses chiens polaires vers 1934.
(Doc. R. Caouissin).

Le fureteur breton

Questions

— B13/ Voir n°13

— A14) de Alain Briant, Plabennec : effectuant de recherches afin de permettre de reconstituer l'arbre généalogique de notre famille, le nom de famille « Briant » m'a laissé envisager une origine irlandaise (O'Brian) ou galloise (Bruyant). Pourriez-vous me donner des éléments confirmant ces hypothèses ? Il semblerait que la résidence de cette famille se situe toujours dans le Bas Léon (canton de Saint-Renan).

Réponses

— Réponse de Yann Bouëssel du Bourg à la question A9) de Padrig Le Guernic.

La prononciation des noms bretons tels que Trebeurden en - un [oë], c'est-à-dire calquée sur la prononciation française est mauvaise. Elle a été imposée à l'origine aux enfants bretons par l'instituteur ou le professeur. Je citerai un exemple de ces manières de faire : j'étais, il y a quelque vingt ans, professeur dans un collège de Vannes. Or, parmi mes élèves, se trouvait un garçon du nom de Le Pendu, en breton « la mésange » et qui se prononce naturellement [pēndy] (Pēnedu). Or, le professeur de français lui faisait prononcer son nom [pādy] (Pāndu) « afin », disait-il, « de mieux l'insérer dans la société française... » comme si l'ancêtre de ce malheureux petit garçon avait été une des victimes de la répression de la Révolte des Bonnets Rouges !

— Réponse de Yann Bouëssel du Bourg à la question A11) de Jean-Noël Chapron.

On peut trouver des généalogies des rois et ducs de Bretagne dans un certain nombre de livres d'histoire tels que celui de La Borderie et même tout simplement celui de l'Abbé Poisson, mais elles ne sont pas toujours complètes : on les a notamment châtrées la plupart du temps du nom de Maximilien d'Autriche, premier époux d'Anne de Bretagne, roi des Romains et futur Empereur d'Allemagne, qui fut en fait notre dernier duc, ou du moins « prince-consort ».

— Réponse complémentaire de Y. K. Bouëssel du Bourg sur les descendants de la généalogie des ducs de Bretagne, on trouvera une généalogie assez complète dans le répertoire général de bibliographie bretonne de Kerviller récemment réédité, à la rubrique Bretagne. Les descendants les plus directs sont les Rohan-Rohan d'Autriche qui donnent d'ailleurs encore des prénoms bretons à leurs enfants. L'« héritier de la couronne bretonne » serait Charles-Alain de Rohan duc de Montbazou et prince de Guemené, de Rochefort et Montauban, duc de Bouillon époux d'Ingeborg Irnberger. Un ouvrage récent de Georges Martin « Histoire et Généalogie des Maisons de Rohan, de Chabot et de Rohan-Chabot » donne la filiation complète des Rohan depuis Jean de Rohan époux de Marie de Bretagne, fille de François I, duc de Bretagne et Isabelle Stuart.

— Réponse de Yann K. Bouëssel du Bourg à la question A13) de Patrice d'hervé.

— Je crois pouvoir apporter la réponse suivante :

L'année 1614 est celle de la dernière réunion des états généraux avant 1789. Les États généraux avaient été réunis à propos de la régence de Louis XIII.

La plupart des temps les États généraux étaient réunis pour consentir une « aide » au roi, c'est-à-dire concéder la levée d'un nouvel impôt ou lui octroyer une somme.

Les paroissiens de Guérande considèrent donc que tout impôt créé depuis 1614 et non consenti par les États généraux est illégal.

Cette position est d'ailleurs fautive car la Bretagne bénéficiait d'états particuliers qui acceptaient ou refusaient les nouveaux impôts. Nos états n'étaient donc pas liés par la décision des états généraux.

— Réponse, de Yann K. Bouëssel du Bourg à la question B11) de Raphaël Taldir

Je propose la réponse suivante :

Nominoë de la Coublaye de Menorval n'est pas un descendant direct du Roi de Bretagne. Les généalogistes ne peuvent en l'état actuel des recherches rapporter la preuve de l'existence de descendants directs. En revanche, il existe de nombreux descendants de Nominoë par les femmes.

Tel est peut-être le cas de Nominoë de la Goublaye de Menorval. La famille de la Goublaye est originaire du pays de Lamballe. On trouve des représentants de cette famille dès le XIV^e siècle dans les preuves de Dom Morice. La branche de Menorval est issue de Gilles de la Goublaye frère de Jean, auteur de la branche de Nantois. Gilles et Jean vivaient à la fin du XVII^e siècle.

Précisons que le code civil français autorise les parents à donner comme prénom à leurs enfants des noms d'hommes célèbres. Il est donc parfaitement légal de prénommer un enfant Nominoë au regard du droit français.

Galerie « LA MÉRIDIDIENNE »

*Peintures et Sculptures
Gravures anciennes et modernes
Aquarelles et lithographies*

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

26, rue des Chanoines - 56000 VANNES - Tél. 97.42.44.26

UN CAPTIF BRETON A VOLUBILIS

par Jean Lepetit

Il m'a toujours paru surprenant que le document que nous évoquons ici ne soit pas plus connu des Bretons et des Celtes soucieux de leur passé et qui croient que coulent en leurs veines quelques gouttes du sang de leurs lointains ancêtres de Bretagne, la Britannia des Romains.

Ayant longtemps vécu au Maroc, je me suis intéressé à l'archéologie marocaine dans ce pays dont un petit canton septentrional vécut plus de trois siècles dans la mouvance de Rome. La Direction des Monuments Historiques et des Antiquités de Rabat publie régulièrement des études sur les vestiges antiques.

En 1969, Madame Christiane Boube-Picot, chargé des Recherches au C.N.R.S. publiait deux volumes consacrés aux Bronzes antiques du Maroc, l'un fait de descriptions et d'analyses, l'autre d'illustrations des documents étudiés.

Dans ces ouvrages, Mme Boude-Picot présente un élément d'un très grand groupe équestre qui dominait l'Arc de Caracalla dont l'essentiel subsiste au centre du Decumanus maximus de la cité de Volubilis, dominant les ruines, les vergers de grenades ou les champs d'oliviers.

Vers 215 de notre ère, Caracalla connut, un moment, une estime universelle de la part de tous les hommes libres de l'Empire à qui il venait de conférer la citoyenneté romaine, même si cette marque de bienveillance était sous-tendue de subtiles arrière-pensées fiscales (212).

Du fait de ses campagnes en Bretagne entre 208 et 211 sous le commandement de son père Septime Sévère (193-211) puis sous son propre imperium, il avait été glorifié du titre de « Britannicus », vainqueur des Bretons. Une campagne peu glorieuse contre les Parthes au terme de laquelle il fut assassiné par son préfet du prétoire en Syrie en 217, lui valut le cognomen de « Parthicus ». Les



Arc de triomphe de Caracalla à Volubilis

citoyens de Volubilis ignoraient encore sa fin lorsqu'en 216 ils prirent l'initiative d'édifier un monumental arc de triomphe pour l'exaltation de l'empereur et la décoration de leur ville. Le monument fut officiellement dédié par le gouverneur de la Province Marcus Aurelius Sebastianus en 217, une inscription en fait foi... l'arc était couronné d'une statue de l'empereur dressé sur un char traîné par six chevaux. De cette grande pièce de bronze, il ne reste que les débris étudiés par Mme Boube-Picot. Cette archéologue méticuleuse a retrouvé puis reconnu un élément important du paludamentum de l'empereur, manteau de bronze doré et damasquiné qui devait scintiller sous le soleil de Mauritania Tingitana (1).

Sur ce fragment de draperie de bronze (hauteur: 88 m) apparaît un trophée de victoire entouré de deux captifs gravés sur des plis artistement disposés: l'un des prisonniers entourant le trophée est un Parthe, l'autre est un Breton, tous les deux illustrant les « triomphes » de Caracalla.

Il est assez difficile de représenter en plan les figures de ces captifs puisque le graveur a développé ses dessins sur des plis latéraux presque hémicylindriques: pour les faire apparaître clairement il faut dévelop-

per les plis comme l'a fait Mme Boube-Picot (Cf. figure n° 1).

Des deux prisonniers, c'est le Breton qui nous intéresse. Était-ce une représentation stéréotypée du « Breton » tel que se le figuraient les Romains qui occupaient et bataillaient en Bretagne depuis plus de deux siècles? Les détails du vêtement nous feraient plutôt pencher pour une représentation réaliste que l'artiste avait pu graver en se souvenant des esclaves qu'il avait pu voir vendre sur un marché de Rome...

Peu importe... Il nous semble de toute façon que ce soit l'une des premières images précises que nous pouvons voir de nos ancêtres qui luttaient contre Rome.

Pour la description, nous nous en remettons au texte de Mme Boube-Picot qui a scrupuleusement décrit notre Breton:

« Notre captif est placé à la droite du trophée... une opulente chevelure taillée à la hauteur de la nuque, dissimule les oreilles de l'homme... La chevelure est en cuivre noir, incrustée de mèches de laiton... Au-dessus d'un cou épais, le visage allongé a perdu ses traits...

« Un torse nu jadis plaqué d'argent dont les pectoraux sont soulignés de cuivre noir est encadré d'un

«sagum», d'une saie qui enveloppe les épaules et retombe des deux côtés en deux pans flottants cernés de cuivre noir et animés de longs plis courbes.

«Les braies ont perdu une partie de leur triangle abdominal de cuivre noir incrusté de fils d'argent que barrait une ceinture en relief... Les braies sont relativement bien conservées:

«Sur la jambe droite vue de face, le damasquineur s'est appliqué à reproduire à l'aide de métaux colorés une étoffe bariolée où se juxtaposent sur plusieurs rangées verticales, 96 carreaux d'argent et de cuivre noir, disposés en damier. Une chaussure sans doute rattachée aux braies, est pourvue sur le cou-de-pied d'une languette incrustée de fils d'argent... En filets d'argent sont dessinés également les quartiers de l'empeigne.

«L'artiste a traité le profil interne de la jambe gauche d'une manière quelque peu recherchée... que paraît avoir inspirée le souci de reproduire avec une scrupuleuse exactitude le dessin réel de l'étoffe de chaque partie des braies. Le tissu apparaît comme un assemblage de 33 carreaux répartis sur deux rangées verticales: seize des carrés sont de laiton, dix-sept sont des figures plus compliquées composées d'un carré de cuivre noir au milieu duquel est enchâssé un rectangle d'argent...

«La chaussure gauche est vue de profil mais a perdu son placage et tout dessin...»

Mme Boube-Picot signale d'autre part que Diodore de Sicile (90-20 av. J.C.) en son livre V attribue aux Gaulois des vêtements à carreaux, et que Pline au Livre III de son Histoire Naturelle écrit la même chose des Lusitaniens qui étaient eux-aussi des Celtes d'origine.

Selon notre archéologue, des braies réelles furent découvertes dans les tourbières de Thorsberg au Danemark: elles se terminaient par des sortes de chaussettes tissées en damier... De même dit-elle, on voit au British Museum à Londres un prisonnier vêtu de braies à losanges...

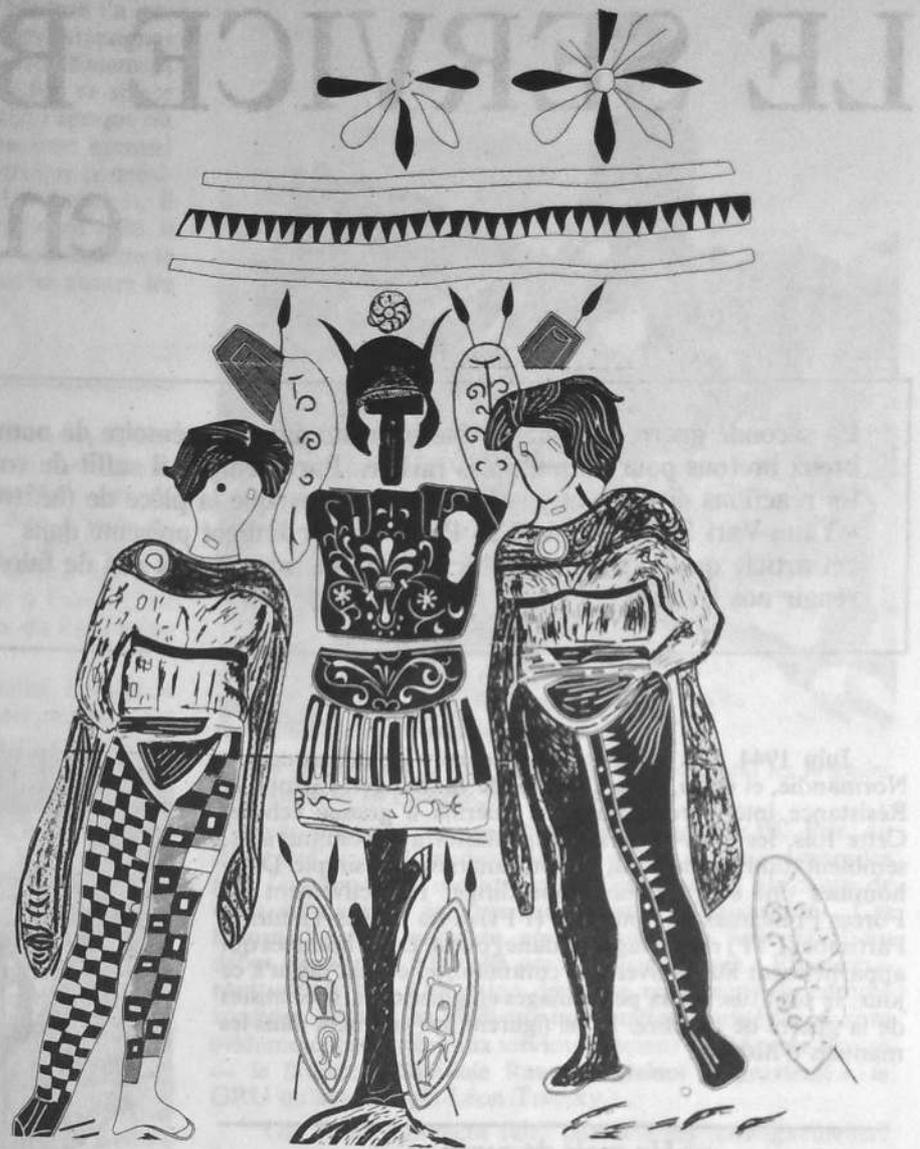
Je n'ai rien à ajouter à ces citations de Mme Boube-Picot.

Ne pouvons-nous voir en ces damiers, les « ancêtres » des tartans et des kilts de nos cousins de Calédonie?...

(1) Paludamentum: manteau de grande tenue des généraux romains, des « imperatores ».

Ici cognomen: surnom d'honneur des Empereurs...

Mauritania Tingitana: le Maroc romain de l'époque.



Développement de la partie centrale du pan du paludamentum. (Mme Christiane Boube-Picot).



Tel qu'on le voit au Musée de Rabbat.

Apprenez le breton
par correspondance

SKOL OBER

Gwaremm Leurven
Plufur

22310 Plestin-les-Grèves

Nantes en Bretagne!

Lisez **Le Courrier
de l'Unité**

12, rue des Renards
44300 NANTES

LE SERVICE B en Bretagne

par Roger Faligot

La seconde guerre mondiale reste présente dans la mémoire de nombreux bretons pour de multiples raisons. Par exemple, il suffit de voir les réactions diverses et passionnées que provoque la pièce de théâtre « Yann-Vari Perrot » d'Ar Vro Pagan-Roger Faligot présente dans cet article quelques faits significatifs qui ne manqueront pas de faire réagir nos lecteurs.

Juin 1944. Les forces alliées viennent de débarquer en Normandie, et enfin, la face du monde va changer. Partout, la Résistance intérieure organise la guérilla à grande échelle. Cette fois, les états-majors, des gaullistes aux communistes, semblent tomber d'accord. Et pourtant rien n'est simple. Deux hommes ont été nommés pour diriger respectivement les Forces Françaises de l'Intérieur (FFI) et les Francs-Tireurs et Partisans (FTP) en Bretagne et dans l'ouest. Deux hommes qui appartiennent au mouvement communiste, et qui, jusqu'à ce jour, se sont tus. Deux personnages énigmatiques, spécialistes de la guerre de l'ombre. Ils ne figurent pas vraiment dans les manuels d'histoire.

Un mois de perdu

Le chef des FFI, le « colonel Michelin » s'est lancé dans le cinéma pendant l'Occupation et a fait carrière depuis comme producteur. Paradoxalement, c'est un Suisse du nom de **Claude Jaeger**. La Bretagne, il ne l'a connue qu'au cours d'une mission de liaison dans les Côtes-du-Nord, pour le compte du plus secret des services de renseignements, celui du Parti communiste et des FTP, le mystérieux « **Service B** ». Par contre, celui qui doit prendre la tête opérationnelle des FTP, le « colonel Courtois » est un Breton de pure souche, tout aussi discret. Et pour cause, **Marcel Hamon**, c'est le nom du futur député et maire communiste de Plestin-les-Grèves, était lui le chef du 2^e Bureau des FTP, le « **Service B** », donc précédemment de « Michelin ».

Et tandis qu'il arrive à vélo avec sa « femme de liaison », Madeleine Dubois, (la sémiante belle-sœur de Gaston Plissonnier, encore de nos jours, le responsable principal du PCF pour les liaisons avec Moscou), un événement surprenant se produit. En effet, un homme l'y attend, il est chargé d'opérer la liaison entre Hamon et les chefs régionaux des FTP. Mais au lieu de lui donner immédiatement les moyens d'entrer en relation avec eux afin de lancer l'insurrection, celui qui se fit appeler le « Colonel Drumont », le laisse lanterner. La charmante compagnie de Madeleine n'y fait rien, Hamon tourne en rond. « Pourquoi, diable, ne me donne-t-on pas le contact ? »

La clef de ce mystère ne sera trouvée que trente ans plus tard. « Drumont », depuis les années 30, l'un des pivots de l'appareil secret du PC, de son vrai nom **Georges Beauvils**, sera arrêté, inculpé et condamné pour espionnage au profit de l'URSS en 1977...

Alors quoi? Il faut savoir qu'à Moscou, Staline avait envoyé ses émissaires avec des consignes précises pour Jacques Duclós et les autres chefs du PC clandestin: pas question de



De gauche à droite : Marcel Hamon, chef du service B en zone Nord, son adjoint responsable du réseau breton Le Peuch, Victor Gragnon et R. Faligot.

précipiter des soulèvements hâtifs des FTP qui aideraient les Américains à gagner Berlin les premiers. Pendant un mois, Hamon reste donc au placard... Mais il y a pire, simultanément, des commandos du PC tentent d'assassiner dans le Limousin le Colonel Guingouin, le chef charismatique des FTP. A Lyon, toute la direction du Commandement Zone Sud, dont le chef du **Service B** régional, Boris Guimpel, sont livrés à Klaus Barbie, par un communiste qui travaille à la fois pour la Gestapo... et pour les services de Staline! Même scénario à Toulouse...

Un mois plus tard, en juillet, Marcel Hamon pourra enfin prendre son commandement. Mais que de temps perdu! Ce militant au grand cœur, n'avait pas à l'époque tous les éléments en main pour comprendre ce qui s'était passé. Et puis, avec la foi du charbonnier, la joie de tout homme qui a participé à un point central à la Libération de son pays, et l'immense bonheur de retrouver son épouse heureusement rescapée des camps de concentration, Marcel Hamon a tiré un trait sur cette affaire et poursuivi sa carrière dans l'appareil communiste. Avec ce grand silence qui fait parfois leur force...

Quarante ans plus tard, il est enfin possible de connaître l'histoire de ce service secret, dont ce Breton fut l'un des maîtres-d'œuvre.

« War zao, tud daoned an douar
War zao, an dud paour o deuz naon,
Ar skiant a c'hop hag a laver
Skei ar bed neun toll d'an traon! »

Cette version de l'Internationale, Marcel Hamon l'a traduite lui-même, et la chantait à tue-tête, lors de ses campagnes électorales en 1936 pour les législatives dans l'arrondissement de Lannion. Fils d'une ouvrière agricole de Plufur, ce solide gaillard qui faisait campagne en Breton — c'était l'époque où l'Humanité plaidait pour la cause de l'autonomisme breton! — plaisait bien. Un exemple de réussite pour tous que ce demi-orphelin devenu professeur de philosophie. Un moment, il anima la cellule communiste de Brest. Au surplus en 1930, il avait épousé la belle-sœur de Tanguy Prigent, et tout comme le futur ministre socialiste, organisait les campagnes contre les expropriations paysannes.

Le service B

En 1942, à Saumur, où il est enseignant comme Madeleine, sa femme, il organise l'un des premiers mouvements de Résistance à l'occupant. Mal lui en prend. Son réseau est démantelé par la Gestapo, sa femme capturée et déportée. Le futur Colonel Rol-Tanguy, cet autre Breton ancien des Brigades Internationales en Espagne, le conduit à Paris. C'est ainsi qu'il rencontre l'une des éminences grises du Parti communiste, le nébuleux Jean Jérôme:

« Nous te proposons une grosse responsabilité. Il s'agit de prendre la direction nationale du service de renseignements des FTP, c'est l'équivalent d'un 2^e bureau d'une armée classique. Nous l'appelons "Service B" ».

Il sera en liaison avec le triangle de direction du PC. En réalité le chef suprême du Service B, s'appelle Georges Beyer. C'est le beau-frère du responsable de tous les FTP, un autre Breton légendaire: Charles Tillon.

Hamon, qui au Service B a pour surnom « Dubreuil » devenu clandestin dans la région parisienne organise le travail de production du « Service ». C'est-à-dire que grâce à des centaines de correspondants, il effectue les synthèses de renseignements qui permettront aux FTP d'agir. Mais il existe diverses autres conséquences de ce travail méticuleux.

Fait inconnu jusqu'ici, mais confirmé par tous les témoins encore vivants de part et d'autre, un échange de renseignements militaires est organisé avec le Bureau Central de Renseignement et d'Action (BCRA) le 2^e Bureau gaulliste dirigé à Londres par le colonel Passy. C'est le colonel Rémy, décédé l'an passé, qui s'est chargé d'organiser cet échange, connu sous le nom de code « FANA » avec le Service B par le biais de Georges Beauvils. Mais les hommes du BCRA ne sont pas dupes: de nombreux renseignements vont à d'autres que les Français Libres. Aux Américains, d'abord! Et oui, le fait est peu connu, mais au sein des services spéciaux des États-Unis, l'Office of Strategic Services (OSS), évoluent de nombreux hommes de gauche, comme par exemple, le futur philosophe de la contestation, Herbert Marcuse (chargé de liaison à Londres, justement, on trouve aussi Bill Casey, l'actuel chef de la CIA de Ronald Reagan, qui ne partage pas exactement la même philosophie...). Mais pour les Communistes, ce qui importe surtout, c'est à Alger, — par le biais de l'OSS ou non —, le contact établi avec le général Giraud, candidat alternatif à la direction des Français Libres et parrainé par les Anglo-Saxons. Pour combattre de Gaulle tout est bon!

Au service de qui?

Les services spéciaux du « Général », — les anciens patrons du BCRA que nous avons rencontrés nous le confirment —, le Service B sélectionne tout de même les renseignements: tout ce qui concerne le contre-espionnage, la sécurité, est réservé à la Section des Cadres, police intérieure du Parti Communiste. On établit des listes noires: un dosage subtil permet de mélanger véritables mouchards de la Gestapo et « déviationnistes » de tous poils. Un exemple terrifiant: Paul Valière était en 1935, l'un des animateurs communistes les plus connus à Brest. Il anime aussi la grève générale qui est un prélude au Front Populaire l'année suivante. On lui reproche



Le chef du service B en zone sud: Boris Guimpel, dans les Brigades Internationales en Espagne. © Faligot-Kauffer.

d'être trop proche des anarchistes; il est exclu du PC. Pire: au début de l'occupation, il est dénoncé par ses anciens camarades à la Gestapo: c'est de justesse, qu'emprisonné au camp de Châteaubriant il échappe au peloton d'exécution... Cet homme brisé, se suicidera, en se jetant de la Tour Eiffel, au début des années 60. Voilà pour les listes noires... Elles serviront encore à la Libération dans des réglemens de compte sordides. Et puis les meilleurs informations stratégiques sont évidemment réservées aux services spéciaux de l'Armée Rouge — le fameux « Glavnoie Raazvedivatelnoï Oupravlenié », le GRU qu'avait fondé Léon Trotsky.

Oui, mais comment faire parvenir les renseignements? Les canaux sont multiples. D'abord, il y a l'Orchestre Rouge, le réseau soviétique dirigé par Léopold Trepper et l'ambassade soviétique en zone sud, à Vichy, jusqu'en 1941, au moment de l'invasion de l'URSS par la Wehrmacht. L'Orchestre Rouge est démantelé en 1943, d'autres filières sont nécessaires. Victor Gragnon, l'adjoint de Marcel Hamon entretient des relations avec les groupes russes clandestins, y compris des Russes-Blancs qui, — par patriotisme traditionnel, même s'ils haïssent le Communisme —, se mettent au service secret de Staline.

Et puis, il y a la Suisse, éternelle plaque tournante de l'espionnage soviétique. Le chef du Service B, Georges Beyer y avait ses entrées avant-guerre, lorsqu'il représentait officiellement le syndicat de la chimie auprès du Bureau International du Travail à Genève. La liaison entre le parti communiste clandestin et le réseau de radios est organisée par le Hongrois Rado (cet homme dont, à sa demande, nous ne donnons que son pseudonyme de l'époque, « Brant », sera actif à plusieurs reprises en Bretagne à l'avenir...).

Les radios, les « pianos » constituent évidemment le moyen privilégié pour faire parvenir les informations top-secret du Service B. A Moscou, mais souvent via les ambassades de Stockholm, d'Alger ou de Londres.

Pour Londres, une antenne radio clandestine a été montée en Bretagne. Son principal animateur deviendra lui aussi maire d'une ville bretonne, après-guerre. Il s'agit de Jean Le Brun, du Guilvinec, décédé en 1983. Son réseau radio sera démantelé en 1983. Le Brun, déporté à Buchenwald, devient alors l'un des adjoints du chef de camp, Marcel Paul.

Mais le Service B, c'est aussi des dizaines de réseaux de gens modestes, Communistes ou non, qui ne savent pas forcément que les informations qu'ils recueillent finiront un jour à Londres sur le bureau de de Gaulle ou surtout au Kremlin sur celui de Staline.

Roger Faligot a publié, avec Rémi Kauffer, « Service B » (le réseau d'espionnage le plus secret de la Seconde guerre mondiale, Éditions Fayard. Toujours en 1985, il est le co-auteur de « La Piscine » (les services secrets français, 1944-1984) aux Éditions du Seuil.

Service B, Editions Fayard 1985, 98 F, les photos illustrant cet articles sont extraites de cet ouvrages.

Prenons le nœud ferroviaire de Châteaulin. L'honorable correspondant du Service B André Coignard remet à son chef, le capitaine FTP Auguste Le Guillou les informations précieuses:

«31 janvier 1944: catégorie et renseignements divers: 45 canons DCA transbordés en gare de Châteaulin-embanchement, venant de Quimperlé en direction de Guin-gamp. 2 février 44: 5 voitures hippomobiles: 40 chevaux et environ une trentaine d'hommes (de l'armée russe blanche Vlassov).

«4 février 44: 50 caissons à munitions et 21 voitures embarqués à la gare de Châteaulin-embanchement en direction de Landivisiau, etc...».

Dans ce cas, les renseignements parviennent au bureau du Service B, chez Marcel Hamon à Paris, mais aussi, directement à Londres, par le biais du réseau du BCRA «Malbro-Praxitèle». Les Bretons sont méfiants...

Le réseau Le Peuch

Parfois, c'est le drame. Le Réseau Le Peuch, dans les Côtes du Nord, est composé de gens de la région de Tréguier, qui n'ont aucun rapport avec le mouvement communiste. Mais résistants acharnés ils sont entrés en contact un peu par hasard avec le Service B. Puisqu'ils n'ont jamais eu aucune activité politique, la Gestapo sera bien en mal de les détecter, pense-t-on. Malgré, tout, ils sont si actifs, que les Allemands s'intéressent à ce réseau émérite. Marcel Hamon envoie un émissaire, Claude Jeager, le futur chef FFI en Bretagne, le Colonel Michelin, les mettre en garde.

La trahison a lieu le 13 avril 1944. Sans doute parce qu'ils ne sont pas communistes, la direction centrale du Service B a pris moins de précaution en leur envoyant un autre élément, de Paris, mais Breton d'origine. Il travaille pour les Allemands (nous connaissons son identité et l'avons contacté, on comprendra que quarante plus tard nous le laissons dans l'anonymat, seul avec sa conscience!).

Ce 13 avril, une extraordinaire femme de liaison débarque du train à Rennes. Extraordinaire parce que «Monique», de son vrai nom Marguerite Duthuit n'est autre que la propre fille du grand peintre Matisse... Un Matisse qui avait peint ses premières toiles en Bretagne justement. « Monique » est affreusement torturée. Yvonne Kervarec, sa compagne de cellule, aujourd'hui à Brest, la responsable de la Fédération Nationale des Internés et Déportés de la Résistance, se souvient:

«C'était une grande dame! Sur notre porte, il y avait un point rouge à côté de son nom on la considérait comme une espionne. C'était une très grosse affaire!».

«Monique» n'a pas parlé. Mais le réseau Le Peuch est démantelé. Jean Le Peuch déporté en mourra, avec tant de ses camarades. Aujourd'hui, sa veuve, Anaïs qui tient une crêperie, ou ses compagnons rescapés, tel Jean Kerambrun, veulent savoir: «Pourquoi, avons-nous été trahis? Et pourquoi après guerre nous a-t-on abandonnés?...»

C'est sans doute que le Service B était un organisme bien spécial. D'avoir épluché près de trois mille documents restés à ce jour inconnus, et interviewé cent cinquante témoins, dont la plupart, ont préféré quitter le mouvement communiste, la question apparaît irrémédiable: pour qui travaillait vraiment le Service B? Pour la Résistance à l'occupant ou bien pour une autre puissance étrangère dont les motivations étaient bien différentes?

Seules les épaisses archives entreposées aujourd'hui place Dzerjinsky à Moscou, autant dire au quartier général du KGB, pourraient nous le révéler...



Jean Le Peuch, chef du réseau du Service B dans les Côtes-du-Nord, mort en déportation. © Faligot-Kauffer.



Librairie
BREIZH

Tout ouvrage
sur l'histoire de la Bretagne
et des Pays Celtiques

également, disques, revues, instruments de musique

17, rue de Penhoët - Rennes
(près de la place Ste Anne)

Tél. 99 790187

KINKLADUREZH
BRUDEREZH LIVET
FALTAZI
DÉCORATION
PUBLICITÉ PEINTE



Mark
Dufeil
18, straed égalité
35720 PLEWENN
S^t PIERRE
DE PLESGUEN
tél: 99. 73. 93. 80

NAIG ROZMOR

On recherche...

Anne Corre (née Anne Le Bian) qui signe Naig Rozmor, du nom de sa maison de Roscoff, sur la côte, a vu le jour à Saint-Pol-de-Léon en 1923.

Ses parents étaient cultivateurs et le breton a été la langue de son berceau. Elle a été élevée dans l'amour de la Bretagne et de sa langue.

Elle avait sept ans quand elle fut envoyée pour la première fois à l'école française et elle se rappellera toujours du mal qu'elle avait eu à prononcer son premier «oui».

Son père était devenu patriote breton pour avoir souffert pendant son enfance de l'infâme «symbole» qu'on pendait au cou des enfants qui avaient eu le malheur de dire un mot dans leur langue maternelle. («Va zad a oa deut da vezañ ur stourmer hag un enebour d'ar Gall diwar-goust ar «Vioc'h» gouzañvet gantañ e-doug e vugaleaj»).

Elle aurait voulu être institutrice mais la guerre mit fin à ses espoirs. En 1947, elle a épousé un marin et l'a suivi à travers le monde avec ses trois enfants: Gweltas, Gwenaella, Ronan.

Elle a toujours été passionnée de littérature. Elle avait quinze ans quand on lui demanda de remplacer à la radio pendant quelques mois une jeune fille malade, et c'est alors qu'elle a compris la valeur de la littérature bretonne.

Ce qu'elle préférerait c'étaient les contes, les histoires d'amour et le théâtre et c'est dans ce domaine qu'elle a œuvré depuis.

Elle a écrit un grand nombre de nouvelles pour les enfants et des poèmes d'amour. Réunis en un volume et publiés par «Brud Nevez» en 1977, sous le titre «Karantez ha Karantez» («Amour et Amour»), ils ont obtenu en 1980 le premier prix de l'Unvaniezh Skrivagnerien Vreizh».

En collaboration avec Per-Mari Mevel, elle a également composé des pièces de théâtre: quinze ont déjà été éditées et jouées par des troupes du pays, en particulier le «Strollad ar Vro Bagan qui les a représentées plus de cinquante fois, mais ce sont ses poèmes, sans doute, qui lui vaudront une place à part dans notre littérature.

A une époque où tant d'écrits portent la marque de l'effort maladroit, Naig Rozmor gambade en sa langue comme une jeune cavale au printemps, comme une fée semant au vent, de ses deux mains, mille fleurs. Chantant les joies simples de l'existence, les chagrins, les peines, les préoccupations de tous les jours. Mais c'est quand elle célèbre la liturgie de l'amour, les ivresses de la chair, sans réserve et sans voile, avec une fougue et une hardiesse jusqu'ici inconnues en notre langue, qu'elle atteint incontestablement au sommet de son art.



Ses vers dansent et se tordent alors comme les flammes d'un brasier sacré, hymne dionysiaque à la force vitale dont elle est à la fois la prêtresse et le temple.

Yann Bouëssel du Bourg



Lisez AL LIAMM

Direction: Ronan Huon -
Revue culturelle en breton,
41^e année

Abonnement: 120 F -

P. Le Bihan, 16, rue des Fours
à Chaux, 35400 Saint-Malo -
C.C.P. 16720 W Rennes

ÉDITIONS AL LIAMM

85 titres disponibles, catalogue sur demande:
R. Huon, 2, venelle Poulbriquen, 29200 BREST

AL LANV

Kelaouenn sokialour breizhek
Politikerezh, etrevroadel,
stourmadoù ar vro,
sevenadur, bandennoù treset.

Kourmanant bloaz: 70 lur
Skoazell: 100 hur

8, straed Ile de Batz
29000 KEMPER

LES BRETONS EN AQUITAINE

En 1966, l'abbé Mevellec, ancien aumônier — consul des Bretons d'Aquitaine pendant 25 ans (de 1934 à 1959) — présentait devant un jury de la Sorbonne qualifié dans la branche des Sciences Humaines dites « psychologie sociale » la genèse de cette grande aventure. Ayant partagé l'émigration de ces Bretons et vécu, étape par étape, leur vie, il était à même de conter cette véritable « Somme paysanne bretonne »... dont nous vous livrons un condensé.

par Jakez Gaucher

gord lointain, où l'on ne pratique guère que la polyculture à dominante de vigne et de tabac — travaillés aux bœufs — avec la culture du maïs: tout cela était difficile...

L'époque héroïque

Comme tous les débuts d'aventure, la colonisation est le fait de pionniers. Les difficultés ne manquaient pas: inexpérience, langue, etc... nécessitait une sorte de tuteur, de père spirituel: c'est ainsi que l'abbé Lanchès devint à la fois écrivain public, avocat de la défense, expert agricole, arbitre, notaire et même... banquier, un peu à l'image de saint Yves, l'official de Tréguier. Il s'installera à Périgueux, au presbytère de l'église Saint-Martin qui devint plus tard le lieu du grand Pardon annuel des Bretons du Périgord.

Mais les premiers ennuis allaient arriver: les propriétaires périgourdains entretenaient par tradition sur leurs domaines des régisseurs pour contrôler les colons. Ces régisseurs devinrent la bête noire des nouveaux métayers peu habitués à fournir des comptes et à partager toute chose.

Cependant, les familles finistériennes continuaient à arriver, une à une, soit par petits groupes d'un même terroir. Toutes ces familles faisaient donc appel à l'abbé Lanchès dès leur arrivée dans la capitale bretonne de la Dordogne. Le recteur maintint par son action la cohésion de la colonie bretonne mais au fil du temps, son prestige ira s'affaiblissant du fait de l'influence extérieure. Cependant, on célébrera le grand pardon du lundi de Pentecôte à Périgueux avec messe solennelle en breton.

Une caisse rurale sera créée, dépendant de la Caisse Centrale de Nantes par le canal de celle de Kemper. La banque des Bretons était alimentée par des apports provenant surtout des amis de l'abbé Lanchès. C'est lui qui la gérait et aidait les Bretons, seuls emprunteurs. Elle devait fonctionner jusqu'à la fin de l'aumônerie, en 1959. Elle fut, avec le Crédit Agricole de Bergerac, d'un grand recours pour les émigrés dans leur détresse financière. En 1932, une campagne d'opinion amena le Conseil Général à supprimer la subvention dont bénéficiait le recteur... De plus un accident de moto, le dix-huitième, priva la colonie bretonne de son chef. Aucun

Après la Grande Guerre, un moratoire-texte législatif voté d'urgence, qui réglait le sort des baux de fermage tombant à échéance pendant la guerre, amenait la cessation des contrats de huit années (1914-1921) à la date de la Saint Michel (1921). Cela jeta les paysans dans une lutte atroce et une course affolante pour l'occupation du sol. Cette situation détermina un mouvement d'évasion vers l'Amérique du Nord (1) organisé par des agences de recrutement à Châteauneuf du Faou et à Gourin. Cette campagne d'enrôlement alerta des parlementaires finistériens mais surtout les dirigeants de l'Office Central Agricole de Landerneau. Son président, M. Hervé de Guébriant se mit en action, soutenu par un notable paysan de l'Ormeau en Plabennec, François Tyvenez, de l'Union syndicale du Finistère. Lors du congrès national des Syndicats qui se tenait à Strasbourg le 26 juillet 1920, le vice-président des syndicats du Périgord-Limousin, M. de Presle exposa les besoins de son pays en main-d'œuvre agricole: les terres en friche ou abandonnées ne manquaient pas. Or, il n'y avait plus d'hommes pour les faire valoir comme métayer ou domestique... C'était une aubaine pour les Bretons!

Une circulaire de l'Union Centrale fut adressée à toutes les Unions régionales nouvellement reconnues par la loi et leur signala l'excès breton en main-d'œuvre, demandant de faire une enquête pour établir la liste des terres à acheter, à louer ou à exploiter par métayage. De même, l'Office Central de Landerneau invitait tous les syndicats du Finistère à lui rendre compte de la situation et à lui signaler les familles menacées par l'émigration. Le ministre français de l'agriculture Chéron fit suivre cette affaire.

En fait, au début, M. de Presle, du Périgord-Limousin, proposa des métayagés sur des terres en friche ou épuisées à fond... De plus, les premiers partants étaient d'un niveau agricole assez bas et ne pouvaient se faire suivre du cheptel vif. Les responsables de l'opération, M. Tyvenez, Pierre Le Bihan et l'abbé Lanchès pensaient qu'il valait mieux grouper les familles en petites colonies reflétant leur « bro » de départ, et ce, là où elles étaient le plus désirées: au nord de la Dordogne.

Les huit premiers convois qui se sont échelonnés du 13 juillet au 20 juin 1924 ont amené en Périgord 296 Bretons dont 208 conclurent un bail définitif, presque toujours en métayage. Après 1924, il en vint presque autant. Les premiers colons appelèrent à venir s'installer en Périgord leurs voisins ou leurs parents dans le même besoin et s'arrangeaient à les placer auprès d'eux. Fin 1925, l'aumônier-consul, appelé d'urgence par la colonie, était sur place. L'Office Central de Landerneau et M. de Guébriant furent les grands organisateurs de cette opération: ce dernier choisit les pilotes compétents, corrigea le système des convois et conçut la baillette spéciale de métayage comme la formule de bail à ferme, taillée l'une et l'autre à la mesure des besoins des nouveaux colons: en effet, il n'y avait en Bretagne que des fermiers maîtres chez eux, une fois payés les bailleurs. La nomination de l'abbé Lanchès, vicaire du Relecq-Kerhuon, parmi les émigrés conforta le succès de l'implantation, surtout pendant les années cruciales de 1926 à 1932...



Hervé Budes de Guébriant.

Car, transposer une famille de cultivateurs bretons d'un pays de fermiers où on ne connaissait que les labours aux chevaux et l'élevage bovin, dans un Péri-

prêtre volontaire ne prit sa succession pendant deux ans...

L'abbé Mévellec

Arrivé en 1934, il fit une tournée générale. Au bout de quelques temps, il créa un modeste bulletin, «*Bretoned ar C'hreiste*», les Bretons du Sud. Parvenu à répertorier l'adresse de 500 familles, ce fut un espoir. L'abbé Mévellec parlait le même breton que son prédécesseur, le cornouaillais, comme la plupart des émigrés. Après des efforts de regroupement des bonnes volontés, les groupes de Bretons du Sud de la Dordogne se joignirent à leurs frères du Nord dans un grand pardon des émigrés le lundi de Pentecôte 1936 à Périgueux, auquel se joignirent les Gascons. Il faut compter les pardons locaux qui se déroulaient entre le Dropt, faisant frontière entre le diocèse d'Agen et de Périgueux et les fleuves de la Garonne et du Lot. Les Bretons éblouissaient les autochtones par la splendeur de leurs costumes et de leurs processions dont la plus pittoresque, avec son Tandtad, était peut-être celle de Notre-Dame du Folgoët, à Cadelec'h, sur la rive périgourdine du Dropt.



L'abbé Mévellec en 1934.

Puis, pour soutenir à la fois le moral et l'ardeur de nos Bretons émigrés, se créa un réseau de chefs de quartier ou de terroir constitués en association sous le titre «*Union Bretonne du Sud-Ouest*» le 7 mars 1937 à Bergerac, devant une assemblée de 95 délégués sur les 150 qui avaient reçu les pouvoirs de servir de tuteurs à leurs compatriotes... Cela dura jusqu'en 1938 où l'on comptait 210 délégués venus même de Toulouse et d'Arcahon! Mais les difficultés économiques aggravaient la situation des émigrés: les paysans, dont beaucoup avaient été ruinés par la politique de Flandrin et de Laval, ne comprenaient pas encore le Front Populaire qui était favorable aux ouvriers et les oubliait...

Puis la guerre éclata en 1939... L'abbé Mévellec resta sur place durant l'épreuve et assura la survie de son œuvre. Devenu le régisseur des réfugiés alsaciens, il put

continuer officiellement à servir les Bretons de Dordogne ainsi que ceux du Lot-et-Garonne. Les autorités le traitaient sur le même pied que les évêques des deux diocèses...

L'étape d'après-guerre

Pendant la guerre, en l'absence des maris, les travaux de ferme avaient été tenus avec de la main-d'œuvre étrangère recrutée parmi les réfugiés dont des Alsaciens, des prisonniers bretons évadés, des marins en permission et tous ceux qui fuyaient vers l'Afrique du Nord et l'Angleterre via le Portugal. Mais après la guerre, nombre d'émigrés en profitèrent pour retrouver le vieux pays: ce furent des retrouvailles émouvantes. Mais les temps avaient changé et les fermes s'étaient bien modernisées. Les émigrés qui caressaient encore, au fond d'eux-mêmes, le rêve de revenir en Bretagne durent déchanter. La terre avait renchéri au-delà de toute mesure: on n'en trouvait d'ailleurs plus ni à acheter ni à louer... Au contraire, le marché des fermes était encombré et une nouvelle émigration semblait inévitable. Des candidatures au départ se déclaraient déjà, et l'idée d'une nouvelle émigration fit son chemin: cette fois-ci, on songea à une émigration générale, qu'elle fût citadine ou rurale.

Au point de départ de la vaste opération, ce fut le geste de l'archevêque de Rennes, Mgr Roques, ancien évêque de Montauban, qui signa le 12 décembre 1945 à l'abbé Mévellec un ordre de mission équivalent à un blanc-seing qui lui permettait de passer dans tous les diocèses de Bretagne, et dans ceux de France qu'il jugerait bon, pour voir quels étaient les besoins des Bretons en vue de créer des comités départementaux d'accueil et des comités de départ. Pour la liaison entre tous les Bretons de la dispersion, la revue de l'abbé changea de titre et prit celui de «*Breiz Nevez/Bretagne nouvelle*»: il essaya une formule de collaboration avec un quotidien à fort tirage, «*La Voix de l'Ouest*» qui publierait mensuellement «*Breiz Nevez*»: en effet, une enquête rapide (il n'y a jamais eu de recensement!) évaluait à l'époque 600.000 Bretons émigrés hors de Bretagne, dans l'hexagone.

Puis fut envisagée la création de la Mission Bretonne à Paris pour laquelle l'abbé Gauthier (2) fut bientôt nommé. On songea à fortifier les aumôneries d'Angers — Les ardoisières de Trélazé — et le centre du Havre où les Bretons sont très nombreux. La nouvelle qu'un journal serait lancé par «*Les Bretons émancipés*», d'obédience communiste, en région parisienne, précipita les choses... En 1946, Breiz Nevez recouvra son indépendance mais se transforma en «*La plus grande Bretagne*», journal qui parut en septembre à Périgueux, peu avant les fêtes du 25^e anniversaire de l'arrivée des Bretons en Dordogne. Ces fêtes furent célébrées à Périgueux le 20 octobre en présence de personnalités, du

ministre de la Famille et de la Population et du Haut-Commissariat aux Émigrés extérieurs, des syndicats agricoles etc...



L'idée des migrations intérieures fit son chemin, tant chez les autorités françaises que parmi les mouvements ruraux J.A.C. (Jeunesse Agricole Catholique) et le M.F.R. (Mouvement Familial Rural) à travers l'expérience de la colonie bretonne d'Aquitaine. Au début de 1948, des crédits prévus au budget de l'Agriculture dans le dessein d'aider à l'installation des migrants ruraux furent débloqués. Il faut dire que la création du Syndicat national des Migrations intérieures rurales, dont la commission bretonne était présidée par M. de Guébriant, accéléra les choses.

La nouvelle migration bretonne en Aquitaine

Si les nouveaux migrants allaient passer par les mêmes chemins et connaître des drames semblables, la nouvelle colonie se différencierait notablement de l'ancienne. La première migration était presque entièrement composée de Bas-Bretons qui avaient été recrutés par le seul Syndicat de Landerneau.

Mais cette fois-ci, la vague de départ était composée en majorité de Hauts-Bretons d'Ille-et-Vilaine dont le départ fut organisé à la fois par un Comité de laïcs et la Direction des œuvres diocésaines agricoles. Et puis on distingue une autre différence d'ordre psychologique, le Gallo a plus de mesure et d'équilibre: il est prudent, avisé, finaud, alors que le Bas-Breton accuse de la fougue au travail et de la témérité dans ses entreprises qu'il aime d'envergure.

Ce fut une chance pour les nouveaux émigrants de s'en tenir au plan de l'abbé Mévellec qui prévoyait d'installer les Bretons sur l'arrondissement de Ville-neuve et de Marmande, au nord des deux

fleuves du Lot et de la Garonne, dans les terres argileuses et grasses. Les premiers arrivés, début 1947, firent les meilleurs choix et se consolèrent d'avoir agi avant les subventions du ministère qui ne furent distribuées qu'au cours de l'année 1947... Pour mieux opérer les rencontres entre les anciens et les nouveaux arrivés, l'abbé Mévellec organisa des petits pardons : ces journées d'amitié avaient pour but de fusionner les deux communautés, les aînés stimulant et conseillant les déracinés de fraîche date. De plus, en vue de reconforter le moral, il fit venir des aumôniers ruraux de Bretagne, l'abbé Trémorin et le chanoine Brassier. Des grands pardons et des petits pardons locaux le long de la vallée de l'Isle, des réunions de travail pour les Pâques à Cherval, fief des Bigoudens, et la fête de l'amitié à Saint-Martial-de-Vallette, près de Montron, furent autant d'activités qui renforçèrent les liens récents entre Hauts et Bas Bretons.

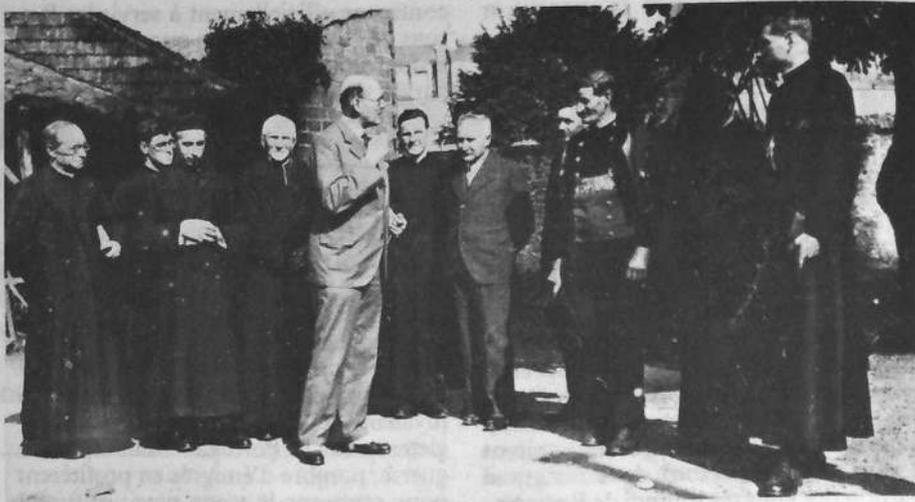
Quant aux mariages, si la première génération préféra rester entre Bretons, la seconde s'ouvrit largement aux gens du pays, sans oublier les autres émigrants comme les Vendéens ou les Italiens du Piémont ou de Lombardie. Le moment était venu pour célébrer, par une grande fête, le mariage symbolique entre les Bretons d'Aquitaine et les Périgourdiens.

Les épousailles historiques en Périgord (1953) et en Agenais (1955)

C'est ainsi qu'on fixa la date au dimanche de Pentecôte, le 10 juin 1953. Dès le 8 juin, on vit arriver les cercles celtiques et les sonneurs de Bretagne que le maire de Périgueux avait conviés pour célébrer l'inauguration de la grande place renouvelée de Monseigneur de Francheville (évêque... breton du XVIII^{ème} siècle). On avait décidé que cela se ferait sous la forme d'une aire neuve, Al Leur Nevez. La foule fut au rendez-vous et le soir un immense spectacle avec cercles et sonneurs évoluèrent. L'opinion publique fut conquise. Le 10 juin, ce fut la Marche des danseurs et sonneurs bretons sur Bergerac en deux formations indépendantes. Bergerac n'oubliera jamais la musique des sonneurs d'Auray défilant en tête aux accents de la Marche de Cadoudal...

Le lendemain, dès avant la séance d'étude tenue à la Chambre de Commerce devant plus de 300 délégués Bretons, la foule assistait en l'église Notre-Dame à la messe présidée par Mgr Louis.

Deux ans plus tard, eut lieu à nouveau une grande fête, située celle-là à Tonneins-sur-Garonne, le centre géographique des Bretons de Gascogne. Le succès, bien que moins retentissant qu'en 1953, attira cependant les Gascons et les immigrés de la région, avec un banquet de 600 couverts ! Le lendemain



Le lundi de la Pentecôte 1936, le comte de Guébriant décore le nouveau chevalier agricole Hervé Allain, de Langolen, devant le Vicaire Général Joncour de Quimper.

eut lieu le pèlerinage de Notre-Dame de Peysgude sur une colline surplombant presque à pic la vallée du Lot.

La suite de ces manifestations de mariage Bretagne-Aquitaine fut excellente pour les rapports d'estime entre les deux communautés. Les Gascons disaient volontiers : « Hé ! Avant toutes ces fêtes, on ne vous connaissait pas ; maintenant nous savons que vous êtes un Grand Peuple ! »

Au fond, ce qui venait de se passer entre Marmande, Tonneins et Villeneuve à l'occasion de ces épousailles historiques représentait pour toute la région le grand événement du demi-siècle. L'abbé François Mévellec, qui n'avait accepté, en 1934, qu'un mandat de trois ans pour le Périgord, y resta 25 années parmi les émigrés bretons d'Aquitaine, jusqu'en 1969. C'est cette expérience, unique en son genre due à la longueur de son stage, qui lui a permis de mener à bien l'épopée, objet de cette relation.

Le point sur la deuxième migration des Bretons d'Aquitaine par le chanoine François Mévellec

« On peut remarquer que les chiffres manquent pour les effectifs de la deuxième émigration, celle qui a été dirigée sous le contrôle du Syndicat national des migrations intérieures rurales, qui intéressaient toutes les personnes de France... Au centre de Paris, où le siège était à la Tour Maubourg, je crois, la liste des partants et des accueillis ne mentionnait pas le pays d'origine des migrants.

Au bout d'un certain temps, je me suis retiré du jeu, ne m'occupant plus que du spirituel, laissant le reste aux mains des laïcs dirigeants fournis surtout par le mouvement familial et rural, la haute main étant revenue au ministère de l'agriculture.

Je ne suivais de près que les opérations du Marmandais et du Villeneuvois, en

Lot-et-Garonne, où avant mon départ en 1959, le syndicat d'accueil était tenu par M. Auguste Le Guillou, ingénieur agricole breton à Miramont de Guyenne. C'était là le terroir d'élection des Bretons d'Ille-et-Vilaine, fournis par la direction diocésaine des œuvres agricoles en union avec M. de Quénetain, de l'Union des Syndicats agricoles. Ceux du Morbihan, moins nombreux, sous l'inspiration du colonel Orgebin, du Syndicat de départ de Vannes, allaient volontiers vers le Gers ou la Corrèze, aux métairies plus pauvres et moins disputées. Je ne tenais plus les cahiers et à mon départ, l'opération était toujours en marche, chiffres non arrêtés. Mais on peut estimer à 200 le bloc des familles ayant émigré selon cette formule, qui n'intéressa guère le Finistère, les Côtes-du-Nord ou la Loire-Atlantique.

En fait, cette queue de la migration composée de Hauts-Bretons, vite coulée dans le bloc ancien des Bretons déjà rendus à la deuxième génération, bien implantée sinon assimilée à fond, n'est pas d'un grand poids dans le concert des Bretons ruraux dispersés en Aquitaine à partir de 1921... Cette colonie comportait déjà, de mon temps, 1400 familles, presque toutes de Basse-Bretagne, dont 450 en Dordogne, 650 en Lot-et-Garonne et dans les 300 réparties entre la Gironde, le Gers, la Charente, la Haute-Vienne, la Creuse, la Corrèze et le Tarn-et-Garonne. Ce ne sont là que des chiffres approximatifs. Par ailleurs, dans mes visites périodiques, en 1959, j'en découvrirai encore... De plus, il a existé des francs-tireurs qui ignorèrent le bloc marmandais-Villeneuve (Lot-et-Garonne) pour s'implanter dans la périphérie où il fallait prospecter... Souhaitant que ce travail puisse intéresser les lecteurs de Dalc'homp Soñj... ».

1) Cet énorme dossier fait partie de la publication sur l'émigration bretonne à laquelle Dalc'homp Soñj s'est attelée.

2) Un autre dossier sur les Bretons de la région parisienne sera publié prochainement.

Abonnez-vous !

LA BRETAGNE à l'origine de l'institution des régions

Après 196 ans de disparition institutionnelle, la Bretagne va redevenir une collectivité de l'Etat. Joseph Martray, l'un des animateurs du CELIB, retrace les évolutions du statut de la Bretagne durant ces trente dernières années.

Événement considérable, même si l'évolution engagée par le Comité d'Étude et de Liaison des Intérêts Bretons (C.E.L.I.B.) avait déjà permis d'obliger peu à peu les pouvoirs publics français à dépasser le cadre départementale inventé par l'Assemblée Nationale Constituante et renforcé ensuite par tous les régimes. A partir des années 50, des Comités régionaux d'expansion économique aux Régions de programme, aux circonscriptions d'action régionale et aux Établissements Publics régionaux, le cheminement apparaît continu et, nous le verrons, il s'est effectué constamment à l'initiative, sous la pression et par l'action de la Bretagne. Encore fallait-il franchir une autre étape, décisive: celle qui permettrait à la Région de constituer en France une collectivité territoriale de plein exercice, à côté de la commune et du département, dotée par conséquent d'une assemblée délibérante élue au suffrage universel direct. Ce sera fait après le scrutin du 16 mars 1986.

La victoire restera pourtant incomplète; d'abord parce que la Bretagne, amputée de la Loire-Atlantique et de l'ancienne capitale des ducs, ne sera pas reconstituée telle qu'elle était en 1789-1790; mais aussi parce que le cadre retenu pour ce scrutin de mars 1986 désignant les conseillers régionaux est le département: on a écarté en effet la formule des listes régionales au profit de listes départementales ce qui constitue un contresens probablement voulu pour empêcher une véritable prise de conscience des régions.

*

**

Quand fut créé le C.E.L.I.B., en juillet 1950 à Quimper, une modification importante, recherchée par les fondateurs du nouvel organisme, se produisait dans la stratégie de ce que l'on appelait le «mouvement breton» en réalité, un complet changement de cap.

Il ne s'agissait plus en effet, comme on l'avait fait jusqu'ici, de réclamer à Paris tel ou tel statut pour la Bretagne mais de se lancer dans une opération bien plus audacieuse — plus difficile aussi — qui consisterait à mettre en place nous-mêmes les éléments de ce statut, à installer, progressivement et empiriquement, une structure représentative de la Bretagne, à la faire fonctionner, parler, exiger, agir afin d'édifier de nos mains la

Bretagne nouvelle, contrôlant de fait son économie et sa vie culturelle. Cette structure représentative serait certes privée, mais elle intégrerait tout ce qui avait en Bretagne une responsabilité publique: qui pourrait dès lors contester son autorité, sa légitimité, surtout si elle se mettait d'arrache-pied au travail, intervenant en toute occasion, établissant les bilans, proposant les solutions, bousculant les hésitations, créant les instruments d'action, imposant par toute sorte de moyens les solutions au préalable plébiscitées par la population et ses représentants?

Telle fut l'action du C.E.L.I.B. en Bretagne dans un climat d'union politique et sociale qui paraît aujourd'hui presque surréaliste.

De la Bretagne à la France

Mais la réussite de cette action bretonne exigeait qu'elle dépassât rapidement l'horizon de la Bretagne.

Car la Bretagne n'avait pas disparu en 1789-1790 sous les coups d'un complot français spécialement dirigé contre elle. Elle fut emportée dans le mouvement hystérique de la nuit du 4 août, première manifestation de l'esprit unificateur dont

on allait bientôt connaître les sinistres effets: on y avait en outre confondu la notion de droit et celle de privilège, de droits des provinces et de privilèges d'un homme ou d'une caste: ce qui aboutit quelques semaines plus tard au décret de l'Assemblée Constituante du 15 janvier 1790 qui divisa la France en 83 départements... et la Bretagne en 5.

Réclamer le seul rétablissement de la Bretagne sans se préoccuper de tous l'hexagone, c'était ignorer ce qui caractérise essentiellement l'esprit français: l'universalisme. D'où l'erreur du mouvement breton antérieur à 1950. La méthode du C.E.L.I.B. serait à l'opposé: ne pas demander un statut propre pour la Bretagne, mais inventer une sorte de «modèle breton» susceptible de s'adapter ensuite au reste de la France, édifier chez nous des institutions expérimentales assez fortes pour s'imposer à l'État et traiter avec lui de nos problèmes propres, mais présenter en même temps ces problèmes dans leur cadre français, puis obtenir — avec des alliances dans les autres régions — la généralisation des expériences du C.E.L.I.B. à l'ensemble du territoire.

**

Les résultats de cette méthode furent rapides.



René Pléven. (Coll. J.-P. Prével, 1985, Ouest-France).

Le C.E.L.I.B. avait été lancé le 22 juillet 1950 à Quimper et l'on peut dire que son organisation est terminée au plus tard quand le président René Pleven en prend officiellement la présidence (août 1951). L'ouverture des bureaux et services du C.E.L.I.B. se fera au début de janvier 1952.

Or la première date que l'on doit retenir dans la lente évolution de la France vers la régionalisation est celle du 14 août 1954, avec la loi prévoyant une « organisation régionale, départementale ou locale chargée de mettre au point le développement économique dans le cadre du Plan ».

Premiers succès

Phrase en apparence prudente. Elle montrait en fait qu'en deux ans et demi le courant commençait déjà à s'inverser et que la région tendait à apparaître enfin dans les préoccupations de l'État. Elle reconnaissait que le Plan — cette institution si française, conçue jusqu'alors par Jean Monnet comme strictement verticale — s'ouvrirait désormais aux soucis du développement régional et deviendrait en quelque sorte horizontal.

C'était la conséquence de l'initiative qui avait été prise par le C.E.L.I.B. le 30 juin 1952: l'élaboration d'un « programme régional pluriannuel pour la Bretagne ».

Le Commissariat au Plan avait d'abord boudé, sinon combattu cette initiative mais le bouillonnement provoqué en Bretagne par la préparation du programme, solennellement adopté le 30 mars 1953 en assemblée générale du C.E.L.I.B. à Saint-Brieuc, avait été tel que les pouvoirs publics ne pouvaient plus refuser d'en tenir compte.

D'autant que la méthode du fait accompli portait ses fruits: à vouloir ignorer ce qui était en train de se réaliser, la crainte commençait à se faire sentir à Paris de voir la Bretagne disposer finalement d'une organisation particulière et d'une plate-forme revendicative très porteuse. Le gouvernement se décida donc à généraliser cette action à l'ensemble de la France et à préparer, sur l'ensemble du territoire, des « programmes d'action régionale » élaborés au sein d'organismes eux-mêmes calqués sur le C.E.L.I.B.: les « comités régionaux d'expansion économique », agréés par le gouvernement.

Le C.E.L.I.B. fut naturellement le premier comité régional d'expansion officiellement reconnu en France.

On ne pouvait pour autant parler, à ce propos, d'« institution régionale » car les comités d'expansion restaient des organismes privés. Leur agrément par arrêté interministériel leur donnait tout de même un caractère para-public et ils devenaient les interlocuteurs obligatoires de l'appareil d'État pour tout ce qui concernait le développement de cette nouvelle entité interdépartementale qui allait d'ailleurs être bientôt reconnue

Tous unis...

NON

à la réforme tarifaire !

S.N.C.F plus chère = = BRETAGNE plus pauvre

sous l'appellation de « région de programme » (décret du 30 juin 1955).

Voici donc la Région indirectement reconnue par un décret!

Pour la première fois depuis 1790, elle fait sa rentrée dans nos institutions « au détour d'une expression et par une voie dérobée, un peu comme la III^e République avec l'amendement Wallon en 1875 » (1). Entrée furtive, entourée du maximum de précautions, puisqu'on restreignait immédiatement la vocation et les compétences de cette Région en lui accolant le terme de « programme ». « Ces régions de programme n'ont d'ailleurs aucun statut: ni collectivité, ni établissement public; des organes de fait, à côté du droit » (2).

Groupe de pression

L'officialisation du C.E.L.I.B., dans le cadre du dispositif résultant de la généralisation de sa formule à toutes les régions, donnera au Comité breton des moyens nouveaux pour se faire entendre dans ces années 60 où il saura conjuguer des formes diverses de pression tout en étant le porte-parole unanimement reconnu de la Bretagne. La presse parisienne elle-même le reconnaissait,

comme le montre l'article publié dans « Les Echos » du 12 octobre 1962, à la fin de la « bataille du rail », sous le titre « La Bretagne victorieuse »: « Tel un Parlement d'ancien régime, le C.E.L.I.B. a fait céder le pouvoir central... La Région marque un point sur Paris... C'est la première fois que le gouvernement reconnaît d'une façon aussi spectaculaire la représentativité des institutions régionales puisqu'un protocole d'accord a été signé entre le ministre des Transports et le C.E.L.I.B.: les négociations entre les représentants de l'économie bretonne et le ministre se sont terminées hier par la signature d'une véritable convention ».

Cette autorité du C.E.L.I.B., désormais incontestée, ne manquait pas de poser à nouveau un problème au gouvernement, le même qu'il avait cru résoudre 8 ans plus tôt en officialisant et en généralisant sa formule dans celle des Comités d'expansion. Mais le C.E.L.I.B. avait dépassé désormais le cadre de ces comités et se situait à un tout autre niveau. Comment éviter que ne s'établisse ainsi, dans ce que M. Michel Debré s'obstinait à appeler l'Extrême-Ouest, une situation considérée comme tout à fait inacceptable puisqu'elle aboutissait à un régime d'exception en faveur de la Bretagne, seule dotée d'un véritable pouvoir régional?



Un épisode de la « Bataille du Rail » (1962).

La réplique la plus « intelligente » fut celle qu'inventa M. Olivier Guichard, délégué à l'Aménagement du Territoire, en tentant d'intégrer dans un système institutionnel hexagonal cette nouvelle avancée régionaliste, jugée excessive, de la Bretagne. La première « réforme régionale » tiendra dans deux décrets du 14 mars 1964: l'un « relatif à l'organisation des services de l'État dans les circonscriptions d'action régionale », l'autre « relatif à la création de Commissions de développement économique régional » qu'on ne tardera pas à nommer les CODER.

Certains — fortement minoritaires au C.E.L.I.B. — voulurent s'opposer à ce qu'ils appelaient (non sans quelque raison) la manœuvre gouvernementale destinée à ramener la Bretagne dans le rang. Mais la majorité du C.E.L.I.B. fut plus clairvoyante et comprit que cette manœuvre échouerait une fois de plus si elle prétendait étouffer l'action bretonne et surtout qu'elle se retournerait contre le centralisme... ce qui restait à terme pour la Bretagne, le vrai combat. La suite des événements a montré la justesse de cette analyse: non seulement le C.E.L.I.B. absorba la CODER dès sa première séance en y occupant tous les postes de responsabilité, mais surtout la Bretagne se servira de cette ébauche de régionalisation, si imparfaite fût-elle, pour en utiliser toutes les ressources, forcer la timidité des textes, démontrer la nécessité d'aller désormais plus loin. Il y a une évidente continuité du C.E.L.I.B. de caractère privé et quasi-révolutionnaire de 1950-51 au comité d'expansion agréé, à la CODER, puis à la collectivité régionale que le général de Gaulle proposera au suffrage des Français dans ses discours de Rennes et de Quimper (31 janvier-2 février 1969): « Ce qui a été fait en Bretagne avec le C.E.L.I.B. a été essentiel. C'est ce qu'il faut faire pour toute la France » (3). « L'avènement de la Région... voilà donc la grande réforme que nous devons apporter à la France. En raison du passé, du présent, de l'avenir, il est de toute justice que ce soit en Bretagne que je l'annonce à la France » (4).

**



Le 27 avril, l'échec du référendum annoncé le 2 février à Quimper, retardera de 17 ans la promotion de la Région — et donc de la Bretagne — en « collectivité territoriale de la République ». Et il faudra s'accommoder de l'expérience transitoire des « Établissements Publics Régionaux » (E.P.R.) institués par la loi du 5 juillet 1972 et mis en place le 1^{er} janvier 1974 dont la timidité, dénoncée par tous les régionalistes, était la conséquence du rejet de la loi référendaire.

Le 2 mars 1982, une loi nouvelle proclamait certes la région collectivité territoriale et décidait l'élection du Conseil Régional au suffrage universel direct. Mais son application était soumise à de nombreuses dispositions réglementaires et législatives, ce qui permit de la retarder au maximum — c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'actuelle législature — et finalement de la remettre en cause de la manière la plus perfide par la loi du 10 juillet 1985 qui départementalise en quelque sorte la régionalisation.

Ce détournement de dernière heure a été dénoncé par un député, M. Stasi, au cours du débat à l'Assemblée Nationale:

« Je regrette vivement que dans la loi du 10 juillet 1985, l'élection des conseillers régionaux au suffrage universel direct ait été prévue à l'échelon départemental. Si ce scrutin avait lieu à l'échelon régional, la campagne porterait sur les problèmes et enjeux régionaux. Mais, élus au niveau départemental, les conseillers régionaux risquent de ne défendre, au sein de l'Assemblée régionale, que les intérêts de leur département d'élection. Dans cette hypothèse, le conseil régional ne serait plus qu'un syndicat interdépartemental ». La simultanéité avec les élections législatives vient encore aggraver le risque, que redoutait M. Stasi, d'une absence de véritable campagne sur un programme régional: le scrutin régional devient le radeau de secours des naufragés de l'Assemblée Nationale.

Voici donc la Bretagne reconstituée comme entité politique et économique au sein de l'État, mais en même temps confrontée à deux grands problèmes: l'amputation de la Loire-Atlantique, le risque de n'être qu'une fédération de départements.

Le combat n'est donc pas terminé pour la Bretagne: c'est un combat qui exigera autant d'imagination que d'obstination, ce qui fut toujours la double marque du C.E.L.I.B.

(1) Joseph Martray - 20 ans qui transformèrent la Bretagne. L'« épopée » du C.E.L.I.B. - 22 juillet 1959-2 février 1969, p. 85. Éditions France-Empire, 1983.

(2) Id. ibid.

(3) Discours du Général de Gaulle devant la CODER de Bretagne le 31 janvier 1969 à Rennes.

(4) Discours du Général de Gaulle le 2 février 1969 à Quimper.

Koumanantit !
Abonnez-vous

« L'ANCRE DE MISÉRICORDE »

Livres anciens et gravures

Achat - Vente - Estimation

Spécialités: Bretagne, livres illustrés, curiosités

CATALOGUE SUR DEMANDE

41, rue Saint-Georges - 35000 RENNES — Tél. 99.38.79.42

L'Union Régionaliste Bretonne

pionnière de l'Emsav

Les organisations politiques, culturelles et économiques œuvrant pour la Bretagne, sont communément regroupées sous le terme générique de l'Emsav ou Mouvement Breton. Celui-ci existe depuis à peu près un siècle avec la création de l'U.R.B., véritable « ancêtre » des organismes actuels.

par Philippe Le Stum

Dès le Siècle des Lumières et durant tout le XIX^e, l'intelligentsia bretonne, à travers un impressionnant foisonnement de publications poétiques, linguistiques et historiques, s'attacha à démontrer la spécificité culturelle et même ethnique de la Bretagne et de ses habitants, réunissant un ensemble de faits — et de commentaires — dont la « révélation » n'a depuis lors cessé de susciter enthousiasmes et dévouements. Ainsi annoncé, le mouvement breton ne prit cependant véritablement forme qu'à la fin du XIX^e siècle, par la constitution de l'Union Régionaliste Bretonne (*Kevredigez Broadus Breiz*), première société à dépasser largement le cadre des préoccupations littéraires ou érudites pour œuvrer en faveur de la décentralisation du territoire français et de l'émancipation de la Bretagne dans sa vie institutionnelle, économique, et culturelle.

Au mois d'août 1898, la presse bretonne diffusa une circulaire dont les auteurs, déplorant que « la vie régionale (fût) de plus en plus menacée en France », que « toute initiative (fût) ôtée à ces formations naturelles et historiques qu'on nomme la province et la commune », et qu'« un même régime économique pes(ât) sur tout le pays, malgré la différence des intérêts et des besoins » (1), appelaient à élaborer « le nouvel organisme administratif, le nouveau régime économique ». Ce manifeste émanait de personnalités locales parmi lesquelles des industriels ou des commerçants (Charles Pitet, Pierre Famel), des hommes de lettres (Anatole Le Braz, Charles Le Goffic, Louis Tiercelin, Olivier de Gourcuff), l'avocat René Grivart et le peintre Maxime Maufra. En conclusion et par crainte sans doute de heurter la susceptibilité gouvernementale, les auteurs du texte y ajoutaient ces lignes :

« L'unité française est à l'heure actuelle indestructible. Dire que nous rêvons d'y porter atteinte serait une calomnie et une sottise. Nous songeons à la France et ne nous inspirons que de ses intérêts quand nous cherchons, en dehors de tout parti pris politique, à refaire une vie régionale en Bretagne » (2).

Cet appel fut immédiatement suivi, le 13 août 1898, à l'Hôtel de Ville de Morlaix, de la fondation de l'Union Régionaliste Bretonne, en présence, outre les

signataires du manifeste, du critique d'art Jean Le Fustec, du poète François Jaffrenou, du notaire Francis Even, du grammairien François Vallée (quatre futurs fondateurs et dignitaires du Gorsedd des Bardes), du poète Charles Gwennou, de l'érudite René de Kerviler, des députés Albert de Mun, Régis de L'Estourbeillon et Le Gonidec de Traissan, de l'abbé Buléon, professeur au petit séminaire d'Auray, du photographe briochin Emile Hamonic, du compositeur Louis-Albert Bourgault-Ducoudray, d'André Degoul, directeur du *Clocher Breton*, de Théodore Botrel, ainsi que d'Edmond Fournier d'Albe, de Dublin, secrétaire du comité panceltique irlandais. A l'issue de cette séance, les fondateurs de l'U.R.B. assistèrent, à Ploujean, au *Mystère de Saint-Guérolé*, interprété par les acteurs de la troupe des *Paotred Ploujann*, créée par le maire de la commune et futur sénateur, Emile Cloarec : ainsi le réveil régionaliste se manifestait-il par ce que l'on présentait comme l'amorce d'une résurrection du théâtre populaire en breton.

Divisée en cinq « sections » (décentralisation administrative, économie, histoire et littérature, langue et littérature bre-

tonne, Beaux-Arts), l'Union Régionaliste tint dès lors, chaque année dans une ville différente de Bretagne, un congrès d'été souvent complété par des assises d'hiver, assemblées au long desquelles les séances d'études alternaient avec les soirées musicales et poétiques du *Ti Kaniri Breiz* (3), et des excursions dans la région d'accueil. Dans le but d'encourager la création artistique et littéraire bretonne, l'Union proposait aussi des concours de poésie, de chant, de costume, etc. Au fil des années se précisait le programme régionaliste, dont en 1909, dans *Ar Bobl*, François Jaffrenou présentait la synthèse suivante :

« L'U.R.B. accepte le programme de la Fédération Régionaliste Française en ce qui concerne la décentralisation d'une manière générale et le provincialisme (4).

« En ce qui touche à la Bretagne, elle demande et prépare : une Bretagne organisée d'après ses frontières naturelles qui existent toujours.

« L'enseignement, en Basse-Bretagne, du français et du breton simultanément ; en Haute-Bretagne, l'enseignement des principes de la langue bretonne aux enfants, à l'effet de reconstituer l'homogénéité de l'ancienne nation.



Anatole Le Braz. (Cliché Musée de Bretagne).

« L'enseignement de l'Histoire de Bretagne dans toutes les écoles. Dans les collèges et lycées, appointements de professeurs formés à Rennes pour l'enseignement du celtique en général (breton-gallois-irlandais); cette matière devant faire partie du programme des baccalauréats-lettres et du Brevet Supérieur.

« Au point de vue politique, la représentation proportionnelle et le scrutin de liste; l'extension de la compétence des conseils généraux, et la constitution par ceux-ci d'un Parlement Régional.

« Au point de vue économique, la formation d'une chambre arbitrale par province pour régler à l'amiable et sans frais les différends entre patrons et ouvriers.

« D'une façon générale, l'union entre tous » (5).

Mais cette union que Taldir-Jaffrenou appelait de ses vœux ne tarda guère à manquer au sein même du mouvement régionaliste.

L'U.R.B. avait choisi pour premier directeur général Anatole Le Braz, mais l'écrivain avait quitté cette charge dès l'année suivante, exprimant ainsi semblait-il sa réprobation à l'égard de l'orientation par trop conservatrice de la société qui, si elle s'interdisait en principe « toute préoccupation politique ou religieuse » (6), n'en exprimait pas moins, dans une large mesure, les inquiétudes et les ambitions du « bloc rural » breton (7). En 1902 (congrès d'Auray), l'accession à la présidence de l'énergique marquis Régis de l'Estourbeillon de La Garnachen ne fit qu'accentuer cette tendance: favorable aux idéaux de l'Action Française, il ouvrit largement les portes de l'Union à des personnalités royalistes, bretonnes mais résidant généralement dans la capitale, telles que le docteur Le Fur, le comte René de Laigue, ou le commandant Le Nepvou de Carfort. Leur présence divisa la société en deux camps: en face du président et de ces « Bretons de Paris » — plus soucieux de contrer les réformes subversives de la République que de sauvegarder la langue bretonne — ceux qui s'intitulaient eux-mêmes

« Vrais Bretons » — au premier rang desquels les bardes du Gorsedd (8) — se dressèrent comme les champions de l'authenticité bas-bretonne. Plus prosaïquement, les opposants au marquis, qui comptaient parmi eux plusieurs représentants du commerce et de l'industrie, tels que le Vitréen Jean Choleau, eurent sans doute aussi la volonté de réagir contre le conservatisme économique de l'Union, qui ne pouvait que freiner le développement régional. Enfin, il leur apparaissait que, trop marquée à droite, l'Union compromettrait les chances d'une réforme décentralisatrice, en avivant la méfiance du gouvernement. Consommée lors du congrès de Saint-Renan (septembre 1911), la scission de l'U.R.B. fut bientôt suivie du regroupement des dissidents en une organisation concurrente, la Fédération Régionaliste de Bretagne (*Unvaniez Arvor*), présidée par le barde fousnantais Jos Parker.

Cette séparation ne mit certes pas en péril l'Union Régionaliste Bretonne, qu'avait désormais bien en main son inamovible président-marquis. Mais, après avoir été longtemps le point de ralliement de tous les militants bretons, l'Union n'était plus dans l'*Emsav* qu'une société parmi d'autres, et fort décriée. Beaucoup d'ailleurs ne se contentaient plus d'un régionalisme qu'ils estimaient désuet. Tandis que le mouvement breton se radicalisait — singulièrement par la constitution du Parti Nationaliste en mai 1911 — l'U.R.B. perdait de son pouvoir d'attraction. Déjà en octobre 1910, Yves Le Diberder écrivait au grand druide Berthou: il était urgent, expliquait-il, « qu'il y ait en Bretagne un mouvement intellectuellement nationaliste. Et il faudra(it) bien que l'U.R.B. prenne ce rôle actif et militant, ou bien elle se retrouvera(it) reléguée au magasin des rossignols comme la vénérable Association Bretonne » (9). Triste destin pour une pionnière...

— Interrompues en 1914 (les presque soixante ans de Régis de l'Estourbeillon ne l'ayant pas empêché de s'engager comme combattant volontaire), les activités de l'U.R.B. ne reprirent vraiment qu'au début des années 1920. Dès 1919 toutefois, l'Estourbeillon avait adressé aux diplomates de la conférence de la Paix une pétition en faveur de l'enseignement du breton. En octobre 1921, il suscita un Comité de Défense des Intérêts Bretons. En 1924, l'U.R.B. patronna le Congrès Panceltique de Quimper, première manifestation de ce type depuis la fin des hostilités.

En un quart de siècle d'existence, le régionalisme n'avait cependant pu faire aboutir aucune de ses revendications. A « fiasco régionaliste » (10) succéda alors la tentation autonomiste, dont le radicalisme et la véhémence éclipsèrent les efforts de l'Union. Si les promesses du gouvernement de Vichy semblèrent redonner quelque actualité au programme de celle-ci, représentée au Comité Consultatif par le marquis de l'Estourbeillon et Sullian-Collin, dès 1946, à la mort de son président, l'U.R.B.



T. Jaffrenou. (Coll. Binet, Musée de Bretagne, Rennes).

fusionna avec l'Association Bretonne, réalisant ainsi l'ironique prophétie d'Yves Le Diberder.

(1) Cité in *Bulletin de l'U.R.B.*, 1902.

(2) *Ibid.*

(3) Le *Ti Kaniri Breiz* (« Maison du Chant de la Bretagne ») fut fondé le 29 septembre 1900, par des bardes du Gorsedd. Association de propagande régionaliste par le chant, elle avait pour directeur Yves Berthou-Kaledvoulc'h.

(4) Créée en mars 1900, par Charles Brun, la Fédération Régionaliste Française entendait conjuguer les efforts des divers mouvements locaux.

(5) *Ar Bobl*, 2-X-1909.

(6) *Statués de l'U.R.B.*, article 11.

(7) Cf. Nicolas (Michel), *Histoire du mouvement breton*, Syros, 1982.

(8) Vallée, Even, Jaffrenou, Choleau, Parker, Léon Le Berre, André Mellac, Loeiz Herriou, Louis Dujardin, etc.

(9) Lettre d'Yves Le Diberder à Yves Berthou, 9 octobre 1910. Centre de Recherche Bretonne et Celtique, Brest.

(10) *Le Nationalisme, aperçu doctrinal*, éditions de *Breiz-Atao*, 1925, p. 16.



M.R. de l'Estourbeillon. (Cl. Musée de Bretagne).

Breizh

**Kelaouenn Sevenadur Breizh
Magazine de la culture bretonne.**

Abonnement:
(1 an - 10 numéros): 90 F

à Jean Guého,
Le Pradi
Trédion - 56250 ELVEN

Ístor an Íwerzhon

kelennadur e skolioù eil-derez

ar republik

(Spisaomp da gentañ ez eus anv amañ hepken eus ar c'hlasoù hag a ya betek arnodenn ar «Meân-Teistiméireacht», da lavarout eo an Testeni Etreat a vez graet en dibenn an trede bloavezh studi er skolioù eil derez. Hag eil-derez a dalvez koulz evit ar skoloù micherel kalvezel hag evit al liseoù. Goude an Testeni Etreat e rank ar skolidi dibad: studiañ ar ouezoniezh-natur (skiantoù rik) pe al lennegezh, yezhoù, danve-

zioù arlennek. Kemman a ra an dibaboù a c'haller ober hervez ar skolioù ivez. Evit an «Ardeistiméireacht» (an Uheldesteni, kevatal gant ar vachelouriezh) e rank ar skolidi pleustriñ pemp danvez da vihanañ. Diouzh ma vo bet aozet an taolenoù-amzer e c'halla pe na c'halla ket ar re-se kenstrollañ studi an istor gant hini ar pevar danvez all a fell dezho kemer evit o arnodenn.

A. H.

Un nebeut bloavezhioù e voe divizet ur raklun nevez da studi an istor er c'hlasoù o kas d'an Testeni Etreat. Kavout a rae da lod eus an deskoniourien e lakaed a bouez er raklunioù war an darvoudoù politikel, e c'houlenned ouzh ar skolidi kounaat re a zeziadoù hag emsavioù ha ne zesker ket a-walc'h diwar-benn ar gevredigezh evel ma oa bet en Iwerzhon hag e lec'h all en Europa. Un abeg all a oa da gemman ar steuñvad-studi: ne gendalc'he ket kalz skolidi gant studi an istor goude an tri bloaz kentañ. Ar prantadoù studiet ganto e-pad an amzer-se a oa bevennet a-walc'h ha n'o doa desket netra en tu-hont dezho. Chom a raent evel-se dizek a-grenn a-zivout un darn vat eus an istor. Atizet evel ma vez bremañ ar skolidi da bleustriñ danvezioù ar ouezoniezh-natur gant an dud en-dro dezho ha gant ar genreizhad-deskadurezh hec'h-unan ez es aet war baotaat ar re n'o deus graet nemet tri bloavezhad istor.

Evit reizhañ ar mank-se eo e voe divizet ar raklun nevez. Er bloaz kentañ e vez da zibab etre teir rannad, A, B, C. Er rannad A e pleder gant an hêrezh eus an Henamzer, ar ragistor, annezerien gentañ Iwerzhon, ar Gelted, sevenadurezh Bro-C'hres ha hini Rom, donedigezh ar Gristeniezh. Er rannad B e pleder gant ar Grennamzer, Oadvezh Aour Iwerzhon, donedigezh ar Gristeniezh da Europa, sevenadurezh Islam, impalaeriezh Rom, ar Vikinged, an Iliz er Grennamzer, an Normaned, ar vuhez en Iwerzhon hag en Europa er Grennamzer. Er rannad C emañ an Azginnivezh, an Adreizh-Kredenn hag an Enebadreizh, Iwerzhon ha Bro-Saoz da vare an d-Tudor-ed hag er 17vet kantved.

En eil bloavezh ez eus da zibab etre tri rummad all, D, E, F. Er rumm E e pleder gant marevezh Loeiz XIV, an dispac'h greantel, Breizh-Veur goude 1793, ar berc'henniezh-douar hag ar relijion er 17vet kantved, Iwerzhon er 18vet kantved, an trevadenniñ d'ar mare-se, kresk ar Prus ha Rusia. En e lakaer dispac'h-diubiñ ar Stadoù-Unanet, an dispac'h bras e Bro-C'hall, Iwerzhon e-doug an dispac'hoù-se, Europa ha Napoleon, an dispac'hoù greantel ha douar-c'hounezel betek 1850, Iwerzhon da heul he stagidigezh da Vreizh-Veur betek 1850.

En F emañ an 19vet kantved en Europa hag en Iwerzhon, al luskadoù impalaeriezhel, politikel, kevredigezhel, sevenadurel, broadel hag armerzhel.

En trede bloavezh e rank an holl heuliañ an hevelep kentelioù. Emastenn a ra ar rummad anezho adalek 1890 betek 1966 o plediñ d'an arreakat kevredigezhel, armerzhel ha kalvezel (teknikel); al luskadoù nevez en Iwerzhon, ar brezel-bed kentañ; ar mare etre an daou vrezel en Iwerzhon hag er bed; an eil brezel-bed; Iwerzhon hag ar bed goude-se betek 1966.

Erbedet e vez d'ar gelennerien reiñ a-walc'h a zisklêriadurioù evit ar mareoù etre ar rannadoù-se evit mirout un tamm kendalc'hegezh er c'helennadur.

Evel-se ar prantad berrañ a c'hellfe bezañ studiet a ya eus mare en Adreizhadur betek 1966, ha pleustret e vez istor Europa koulz ha hini Iwerzhon, ar sichenn o ledanaat en trede bloavezh. Reiñ tu d'ar skolidi da zeskiñ un dra bennak diwar-benn hogos kement tra a-bouez eus an istor, setu ar meizad-stur. Met tanav eo ar seurt anaoudegezh ha gwall-heñvel ouzh

ar pezh a vez dispaket e programmoù skingomz goulenn-ha-respond: ne zesker ket ar penaos nag ar perag eus an darvoudoù istorel. Se a zo anat en doare ma vez amproutet ar skolidi evit en Testeni Etreat. 17 goulenn a vez graet outo, darn anezho gant isgoulennoù ha div eur hanter o devez evit respond. Ar respontoù a c'hall bout berr-tre, a-walc'h eo diskouez ec'h anavezet ar fedoù. Goulennoù diniver zo tu da ober a-zivout rummadoù kentelioù ken ec'hon. Roet e vez luc'hskeudennoù d'an arnodennidi ivez, dezho da lavarout petra a ziskouezont.

Ma felle d'an deskoniourien e ve pouezet nebeutoc'h war ar c'hounaat hag e ve gounezet gant ar skolidi ur meizad ledanoc'h ha klokoc'h eus an istor, neuze o deus c'hwitet war o zaol. Gant un steuñvad ken ledan ha, ken puilh n'hall ket ar studierien mirout a glask deskiñ dindan eñvor dreist-holl. Ar gelennerien ivez n'o devez ket amzer da blediñ dre ar munud gant c'hoarvoud istorel ebet na da ampartaat o skolidi da zirouestlañ kudennoù istor. O klask o barrekaat hepken da reiñ respontoù krak, da ziskouezout o deus eñvoret fedoù ha tra ken, ne vezont ket atizet da glask kaout ur gwel kenstag eus an darvoudoù hag eus al luskadoù hag ur meizadur eus luskabegoù ar benndud a voe perzhiek enno. Ne zouger ket ar gelennerien nag ar skolidi da bleustriñ an imbourc'hañ, da ober goulennoù diwar-benn ar menozioù pe ar fedoù a vez kinniget dezho. Nebeut a ziforc'h a zo e-se etre ur c'hlas istor e skolioù-mañ hag ur programm skingomz pe skinwel goulenn-ha-respond, ken bas ha ken bas eo al liveoù anaoudegezh a ziskuilhont. Nec'hus eo an dra-se d'ur mare ma vez graet kement a vruderezh hag a voederezh gant an araezioù - pellski-gnañ. Ha mantrus eo pa weler nebeutoc'h-nebeutañ a skolidi o tibab an istor da zavez-studi.

Aine Ni Chonghaile
(kelennerez istor)
troet gant A. Heusaff



La civilisation romaine au service de la culture galloise

par Gwynfor Evans

L'occupation romaine eut un impact profond sur le pays de Galles.

A peu près 1 000 mots d'origine latine sont encore présents dans la langue galloise. Certains décrivent des parties du corps, comme **coes** (jambe), **braich** (bras), **boch** (joue); d'autres décrivent des constructions **eglwys** (église), **pont** (pont), **ffenstr** (fenêtre), **mur** (mur).

L'assimilation de tels mots élémentaires témoigne de la pénétration de notre culture celtique par la civilisation romaine. Ce fut d'ailleurs la «Romanité» de nos ancêtres qui amena les Anglais à les nommer «Welsh» (Étranger) dont la signification essentielle correspond à celle de «Romain». Les Gallois s'appelaient eux mêmes **Cymry**, **Cymro** signifiant compatriote.

Occupation militaire et économique

Bien que le principal motif des Romains de soumettre le Pays de Galles puisse avoir été de sauvegarder leurs intérêts en Angleterre, ils vinrent aussi pour exploiter les riches minerais, notamment le cuivre d'Anglesey et l'or du Carmarthenshire.

Suivant le professeur Barry Jones: «Les mines d'or de Dolaucothi sont maintenant reconnues comme étant d'importance européenne dans l'histoire de la technologie romaine. Les deux aqueducs encore existants sont les restes d'au moins sept systèmes hydrauliques».

Les mines d'or de Pumsaint étaient suffisamment précieuses pour requérir la présence d'un des deux régiments de cavalerie présents sur l'île (l'autre était stationné à Carlisle).

Jusque récemment on pensait que l'occupation romaine avait été purement militaire au Pays de Galles, ce qui est faux: par exemple, les archéologues ont découvert que Carmarthen était une cité romaine bien plus importante que Caerleon; son amphithéâtre pouvait contenir 5 000 à 6 000 personnes. Carmarthen était sans doute la capitale cantonale des Démètes du Dyfed, Caerleon étant la capitale provinciale des Vénédotiens.

La langue parlée dans les rues de Carmarthen qui fut construite vers 70 après J.-C. était du vieux gallois, appelé brittonique. Les traces de l'occupation militaire à proprement parler ne sont plus visibles après le premier siècle. Un certain nombre d'habitats civils apparaissent près des forts les plus importants ainsi qu'auprès des sites industriels. En moyenne, il y avait un fort tout les 30 kilomètres et il y avait près de 1 600 km de routes. Rien n'unifia plus le Pays de Galles que ces routes qui permirent un développement des échanges, les voyages incessants des commerçants et des artisans, des poètes et des enseignants, aussi bien que des soldats et des fonctionnaires.

Présence irlandaise

Voyager était plus facile au II^e siècle qu'au XVIII^e siècle! La route Nord-Sud de Carmarthen à Caernarvon était probablement aussi bonne au II^e siècle que 1 800 ans plus tard... Les forts et les installations militaires romains furent très utiles au cours des siècles pour la défense des côtes. Comme Caerdybl (Holyhead),

le château de Cardiff fut construit pour repousser la menace irlandaise. Les Irlandais, bien que celtes, allaient être, durant des siècles, des ennemis bien plus dangereux pour le Pays de Galles que les Anglais. C'est lors d'un de leurs raids, qu'ils enlevèrent le futur saint Patrick. Parfois, comme dans le Pembrokeshire, ils fondaient de petits états. Un royaume irlandais semble avoir, pour un temps, inclus des territoires des deux côtés de la rivière Severn. Ces Irlandais s'intégrèrent petit à petit et les deux cultures s'enrichirent mutuellement.

Dans le Gwynedd, les Irlandais furent repoussés par **Cunedda**, qu'on pourrait appeler le «grand-père de la nation galloise». Cunedda, vint, avec sa famille, au Pays de Galles par mer des régions bretonnes de l'Écosse à la fin du IV^e siècle. A cette époque, la langue de la presque totalité de l'île de Bretagne, y compris la moitié sud de l'Écosse, était le brittonique.

Le gallois, une des branches du brittonique avec le breton et le cornouaillais, est apparue autour des V^e et VI^e siècles.

Cunedda fonda la dynastie royale du Gwynedd et ses fils, dont Ceredig, et un petit-fils, Meirion, dirigèrent de petits



Reconstitution de Caerleon par Alan Sorrel. (National Museum of Wales).

royaumes entre les rivières Teifi et Dee. Cunedda en mettant fin aux menaces irlandaises, fit du gallois la langue de l'ensemble du pays « O Fôn i Fynwy », d'Anglesey au Gwent. On relève la présence de l'irlandais dans de nombreux noms de lieux gallois.

Macsen Wledig

Cunedda vint en Galles peu après le départ des Romains en 383 après J.-C. sous la conduite de Magnus Maximus, le célèbre **Macsen Wledig** des mythes gallois. Trois familles royales galloises prétendirent descendre de Maximus qui fut un personnage essentiel de l'histoire galloise de cette époque.

La pierre d'Eliseg, près de Llangollen, datée du IX^e siècle rapporte que les rois du Powys descendaient de Maxime. Proclamé empereur en 383 par ses légions, qui étaient en grande partie composées de Bretons et donc de Gallois, il les emmena sur le continent, sous la bannière du Dragon Rouge, et devint co-Empereur de Rome avec Théodore durant cinq ans avant d'être tué lors d'une bataille. Maxime qui était chrétien et un ami de saint Martin de Tours dont la forme de monachisme eut tant d'écho



Arrivée de Cunedda et son armée au Pays de Galles (A Welsh History Reader).

en Galles, marqua profondément la vie politique et religieuse galloise au IV^e siècle. Avant de partir sur le continent, il semble avoir favorisé les pouvoirs administratifs et militaires des Bretons. Suivant les légendes, qui ont une base historique, il épousa Elen, fille d'Eudwy de Gwynedd, dont la dot comprenait Caerlon, Carmarthen et Caernarvon (« Le Rêve de Macsen Wledig » Mabino-

gion). Après la mort de Maxime, Elen revint en Galles avec ses deux fils, Constantin (Cystennin) et Publicus (Pebblig). Tous trois, auxquels sont dédiées des églises dans plusieurs régions galloises, font partie des premiers « saints » gallois. Maxime est digne du titre de Père de la Nation, nation galloise que l'on pourrait qualifier de « filleule de l'Empire Romain »!

Cette rubrique est ouverte à tous ceux qui recherchent des ouvrages, des revues, des cartes postales, des gravures, etc. neufs ou anciens, ayant un rapport avec la Bretagne et les pays celtiques, ainsi qu'à ceux qui désirent vendre ou échanger de tels objets. Il est demandé pour chaque annonce de joindre un timbre à 2,10 F pour les réponses. Acheteurs et vendeurs éventuels sont ainsi mis en contact direct (s.v.p. : toujours rappeler le numéro de l'annonce dans votre courrier).

— N° 76: recherche **Documents de l'Histoire de Bretagne**, Ed. Privat, Toulouse 1971.

— N° 82: recherche **La Sirène de la Rance**, roman de la Côte d'Emeraude, par Pierre Rochebonne, Plihon et Hommay Ed., 1925, Rennes.

— N° 83: recherche **Nous les gueules noires**, roman du rail, par Pierre Rochebonne, Ed. Argo, Paris, 1931.

— N° 84: recherche tout numéro de **Breiz Breiz (1919-1924?)**

— N° 85: recherche tout numéro de **Feiz ha Breiz** de 1900 à 1906, 1912, 1921.

— N° 87: recherche **Histoire de la ville de Pontivy au XVIII^e siècle**, par F. Le Lay, réédition Slatkine-France.

— N° 88: recherche **Les revendications des paysans de la sénéchaussée de Ploërmel d'après les cahiers de doléances de 1789**, par E. Corgne, Rennes, 1938.

— N° 89: recherche cartes postales sur **Landévant (56)**, pour achat ou prêt.

— N° 811: recherche **Le Paradis Breton** de J. Corlay et R. Micheau, Ololé, 1944.

— N° 812: recherche **Au temps où les bêtes parlaient breton**, par Benjamin Rabier, Ololé, 1944.

— N° 90: recherche **Les vicissitudes du Domaine congéable en Basse-Bretagne**, tome I, par Léon Dubreuil, imprimerie Oberthur, Rennes, 1915.

— N° 93: recherche **La Vicomté de Rohan**, par Du Halgouët, Prud'homme, Saint-Brieuc, 1921.

— N° 94: recherche **Le Duché de Rohan et ses Seigneurs**, par Du Halgouët, Prud'homme, Champion, Saint-Brieuc-Paris, 1925.

On recherche...

— N° 95: recherche **Mœurs et Coutumes de Bretagne**, par Frain, 3 volumes, Rennes, fin XIX^e.

— N° 96: recherche **Sturier Yaouankiz et Sturier Bleimor**, d'août 62 jusqu'à la fin.

— N° 97: recherche toute affiche politique bretonne (entre-deux guerres, après guerre) plus particulièrement **Breiz Atao** et **MOB**.

— N° 101: recherche « **Patira** », « **Le Trésor de l'Abbaye** », « **Jean Canada** », trilogie écrite au siècle dernier par Raoul de Navery, originaire de Ploërmel.

— N° 102: la société historique « Sauvegarde du Patrimoine culturel du Mené » désire retrouver tous documents photographiques ou manuscrits, cartes postales anciennes, relatifs à l'histoire de cette région; pour achat ou prêt.

— N° 103: vend le « **Cours de littérature celtique** » de d'Arbois de Jubainville 1889 (reprint 1969), 13 volumes in 8° + 2 volumes in 12°.

— N° 104: recherche ouvrage religieux en breton, tout dialecte, toute époque.

— N° 105: collectionneur breton recherche insignes militaires bretons toutes armes y compris F.F.I., gendarmerie, police, pompiers.

— N° 106: recherche « **Le vieux breton, éléments d'une grammaire** » et « **dictionnaire de gloses en vieux breton** » par Léon Fleuriot.

— N° 110: recherche « **Quiberon, la bataille et le Martyre** » (1895) par le chanoine Le Garrec, Ed. Lafolye et J. de Lamarzelle.

— N° 111: recherche « **Les Celtes et l'expansion celtique jusqu'à l'époque de la Tène** ». (A. Michel 1950 Paris) et « **Les Celtes depuis l'époque de la Tène et la civilisation celtique** » (A. Michel 1950 Paris) d'Hubert Henri.

— N° 112: recherche cartes postales même modernes sur les **mégalithes bretons**.

— N° 141: recherche « **Le Revenant du Tertre Feuillet** », par André Reuze; Ed. Colbert, Paris 1942.

— N° 142: recherche « **Les Bretons Migrants** », par Pierre Berruer, Presses de la Cité, 1977.

— N° 143: l'archiviste de la Fédération de Gouren recherche tout document rare ou inédit sur le **Gouren** (lutte bretonne): cartes postales, affiches, textes, vieilles photos, etc... pour achat ou prêt.

— N° 144: vend « **Recherches sur les États de Bretagne (la tenue de 1736)** » par A. de Bouetiez de Kerorguen, 2 tomes, 1875.

— N° 145: vend « **Rennes à travers les âges** » par Maurice Bigot, Fascicules du n° 1 au n° 18, 1926-1927.

— N° 146: vend collection **Breiz Atao** comprenant: 1^{er} février 1919 à décembre 1919, 2^{ème} année 1920, 3^{ème} année janvier à avril 1921 et numéro du 16 octobre 1927 à avril 1931.

— N° 147: vend collection complète de **l'Heure Bretonne** du n° 1 juin 1940 au dernier numéro de 1944.

Nous conseillons vivement aux personnes intéressées d'adhérer à l'association des « **Multi-collectionneurs de Documents Bretons et Celtiques** », 2, allée de Cancale, 35000 Rennes, tél. (99) 63.22.60.

**A QUIMPER ET BREST
LA LIBRAIRIE BRETONNE**

C'EST

Ar bed Keltiek
2, rue Gradlon - Quimper
Tél. 95.42.82

Place Guérin (St-Martin - Brest)
Tél. 44.05.38

**TOUS LES LIVRES SUR LA BRETAGNE
ET LES PAYS CELTIQUES.
DISQUES CELTIQUES**

— La saison du Maître, par Maurice Polard, Ed. Gallimard.

L'auteur, Maurice Polard, professeur agrégé au lycée de Brest, a fait figurer sous le titre de son livre « La saison du maître » la mention « roman ». Mais, si ce livre a retenu mon attention, c'est qu'il est tout autre chose qu'une œuvre d'imagination; il est une authentique reproduction d'une page de vie douloureusement imprimée en notre mémoire bretonne, et particulièrement en ce rude et noble terroir du Léon où se situe l'action.

Le drame, que visiblement l'auteur a vécu en personne ou, tout au moins, dont il a été le témoin, se passe dans les années d'après-guerre au bourg de Lanvélar, nom d'emprunt, certes, mais combien réel, physiquement incrusté quelque part entre Plouescat et Kerlouan, en bordure de la baie de Goulven.

Le narrateur est le fils du directeur de l'école primaire publique du village, du maître d'école laïque qui, en dépit de ses qualités reconnues par tous d'enseignant et d'homme irréprochable, est pour la population farouchement chrétienne et intransigeante dans sa foi, la vivante incarnation de Satan. « Notre maison est la maison du diable », dit le père à son fils, et, ajoute-t-il, « si notre maison est la maison du diable, c'est moi le diable, et toi, tu es le fils du diable ! ». « Nous sommes cause de scandale », reconnaît-il encore.

Le livre restitue pleinement cette atmosphère délétère qui s'appesantit telle une chape de béton sur cette famille de parias. Cette mise à l'index, ce rejet hors de la communauté ne se traduisent guère par des actes brutaux, mais plutôt par une indifférence dans les limites de la décence, par un refus de convivialité à l'égard d'une caste dont on ne fréquente pas la demeure. « En Léon, dans cette terre si chrétienne, si profondément chrétienne que le moindre petit acte prend une dimension d'éternité », c'est en toute sincérité, en toute innocence que l'on chantait aux offices :

« Ar vistri di feiz hag scholiou di Zoue »
« Hon delivrit, o va Doue ».

(Des écoles sans Dieu et des maîtres sans foi, délivrez-nous, Seigneur).

C'était plus par crainte d'un Dieu redouté que par haine que les filles de l'école des sœurs se signaient en passant sous les fenêtres de la maison du diable.

L'écrivain a le grand mérite, à mes yeux, de ne pas se dresser en accusateur, en justicier, mais d'évoquer en une langue belle et concise un drame sociologique et psychologique dont, au fond, personne n'est responsable, sinon une croyance atavique, si profondément ressentie comme l'unique Vérité et la nécessaire compagne tutélaire de la vie normale que l'intolérance aux païens est vécue comme une quasi vertu en forme de palladium.

À côté des personnages de chair, l'auteur fait vivre intensément, et pour notre bonheur, un autre personnage omniprésent, c'est la nature belle et émouvante de cette frange côtière du haut Léon, tout à tout sombre et lumineuse, hostile et accueillante.

Bref, un très beau livre, que Bernard Pivot a eu raison de faire figurer au palmarès de son émission « Apostrophes », et qu'apprécieront, j'en suis sûr, les lecteurs de *Dalchomp Soñj*.

François Herry

— Une Enfance irlandaise, par Sean O'Casey, Ed. Le Chemin Vert, 520 pages, 147 frs.

A LIRE

Le public était jusqu'à présent habitué aux romans présentant une certaine Irlande, celle de la campagne des régions déshéritées du Conemara, du Kerry, des îles de l'extrême-ouest. Sean O'Casey, à l'inverse, dans cette autobiographie, a décrit l'Irlande des villes, des quartiers misérables, de l'inégalité sociale et politique. Ce livre reste un témoignage important et bouleversant de l'Irlande de la fin du XIX^e, de ses faiblesses et aussi de son réveil.

— Envorenno... ur c'hrennard, un des-kard, ur soudard, par Taldir-Jaffrennou, Ed. Mouladurioù Hor Yezh.

Voici encore un très bel ouvrage de 287 pages, illustré de nombreuses photographies et qui fait honneur, une fois de plus, aux éditions Mouladurioù Hor Yezh.

Parus pour la première fois en 1944, les souvenirs de Taldir-Jaffrennou étaient depuis longtemps épuisés et oubliés.

C'est pourtant un des livres les plus intéressants et les plus plaisants qu'il m'ait été donné de lire en notre langue et il a gagné, avec le recul des ans, une dimension historique surprenante.

Difficile pour nous, en effet, d'imaginer cette Bretagne d'il y a 80 ans — 80 ans seulement ! Cette Basse-Bretagne des petites villes et des campagnes, encore presque monolingue, si proche de nous puisque nos parents ou nos grand-parents l'ont connue, et pourtant assez lointaine pour nous offrir un presque total dépaysement.

Avec ses souvenirs de collègue et ses souvenirs d'étudiant à Rennes qui ne manquent ni de drôlerie, ni d'humour, Taldir-Jaffrennou nous fait revivre les débuts de ce qu'il est convenu d'appeler le « mouvement breton », cet « Emsav » qu'il a marqué jusqu'à la Grande Guerre du sceau de sa personnalité, pour le meilleur et pour le pire !

Orateur, homme d'action et homme de relations, il a participé ou est à l'origine de bien des initiatives, utiles certes, mais qui nous semblent aujourd'hui timides : « Union Régionaliste Bretonne » (« Kevredigez Vroadel Breiz »), « Breuriez ar Studierien Breton » (« Association des Étudiants Bretons »), fidèle à une image de la Bretagne somme toute assez superficielle et passiste.

Il a contribué plus que personne à renouer les liens avec les Celtes d'Outremer, et, en particulier, ceux du Pays de Galles, mais il en a rapporté ce qu'il y avait de plus artificiel, le « druidisme », en dépit du génie de Iolo Morgannwg !

A un moment où le peuple breton était en proie à une véritable agression contre sa langue, contre tout ce qui fait sa nature propre, où la politique économique de Paris condamnait une part toujours croissante de sa jeunesse à l'émigration, l'amer exil, une vie précaire, ses solutions nous paraissent futiles.

Alors que l'époque requérait des héros, des hommes prêts à se sacrifier pour leur peuple, il fait plutôt figure d'esthète et de dilettante **Les dents du dragon n'ont pas encore fait éclore la génération de Breiz Atao**.

Cela n'enlève rien aux mérites de son livre, plein de charme, vivant et sincère, précieux témoignage sur cette période trop oubliée de notre histoire, où nous voyons défiler, comme en un miroir, outre celle de son auteur, la vie de personnalités attachantes et, en premier lieu, celle du grammairien François Vallee lui-même.

Si la langue nous apparaît parfois un peu gauche, on mesurera de ce fait la révolution accomplie par « Gwalarn », faisant du breton une véritable langue littéraire moderne, et combien Taldir-Jaffrennou était resté en dehors de cette révolution...

Yann Bouëssel du Bourg.

— Les châteaux bretons, par Yann Brekilien, Ed. Ouest-France, 124 pages.

Bien que moins somptueux que ceux d'Ile de France ou du Val de Loire, ou encore ceux d'Angleterre, les châteaux bretons n'en sont pas moins remarquables et dignes d'intérêt : tout d'abord par leur diversité, de la forteresse de la frontière franco-bretonne à la gentilhommière des environs de Rennes et Nantes ; ensuite par leurs particularités : il existe dans notre pays, tout un réseau de forteresses en majorité fort bien conservées (Saint-Malo, Vitré, Fougères...), témoignages des troubles qu'a vécus la Bretagne à la fin de son indépendance ; s'y superposent les constructions de type Vauban (Brest, Port-Louis, etc...) et enfin toutes les résidences de la noblesse bretonne, des parlementaires et des commerçants aisés (Kerguehenec). Yann Brekilien offre un panorama assez complet de ce monde architectural que chacun prendra plaisir à découvrir petit à petit.

J.L.T.

— Anjela Durval, he buhez hag hec'h oberoù, par Annie Pluskelleg, Ed. Hor Yezh.

Cette première étude en breton de la vie et des œuvres d'Anjela Duval sera un très utile complément à l'ouvrage de Roger Laouenan (rédigé en français). Doublement précieux car il convoie cette part de son message qu'il était difficile de transmettre autrement que dans sa propre langue.

L'auteur nous présente de nombreux documents inédits ou déjà difficilement accessibles : des éléments importants d'une biographie écrite de sa main, de nombreuses lettres photocopiées et également les résultats d'une enquête personnelle qu'elle avait menée, alors qu'il en était encore temps, auprès de ceux qui l'ont connue... ou méconnue, car une fois de plus se vérifie le vieil adage que « nul n'est prophète en son pays » !

Une réflexion profonde sur ce qui a été le sens de cette vie, le message qu'elle a voulu transmettre aux jeunes générations.

Ce témoignage qu'elle leur laissa, non pas seulement sur le papier, mais au travers de son dur labeur quotidien, sa fidélité à la terre, à la Bretagne, à sa foi.

Poétesse nationale de la Bretagne, telle apparaît à travers ces pages émouvantes cette petite femme sensible et forte qui portait en elle toute l'angoisse, toute la souffrance de son peuple mais aussi ses espoirs et sa volonté de combattre sur tous les fronts.

Yann Bouëssel du Bourg.

— Kontadennoù ar Bobl, par Fanch an Uhel, Tome II, 256 pages, E. Al Liamm.

En poursuivant la publication des Contes Populaires bretons collectés dans la deuxième moitié du siècle dernier par Fanch an Uhel (François Luzel), les Éditions Al Liamm mettent à notre portée une part importante de notre héritage, jusqu'ici dispersé en maintes revues difficilement accessibles.

Paradoxalement, c'est dans leur traduction française que beaucoup de ces contes étaient connus du grand public.

On ne saurait exagérer l'importance des contes dans le développement de notre culture. Ils contiennent ce qu'il y a de plus profond et de plus ancien dans la mémoire collective de notre peuple.

Yann Bouëssel du Bourg

● Dalc'homp Soñj:

— Ouverture d'une permanence D.S. où sont mis à la disposition de chacun livres, revues, posters, etc... ayant trait à la matière bretonne: **Permanence Dalc'homp Soñj**, Rue Alphonse Le Bourhis, Bât. AML, 56100 Lorient, tél: 97.37.61.60. Ouvert du mardi au samedi, de 13 h 30 à 17 h 30.

— D.S. a adhéré au C.N.C.C. (Nantes) et à Emglev Bro an Oriant qui vient de se créer dans le but de défendre, promouvoir et diffuser la langue et la culture bretonnes, sur le pays de Lorient (Emglev Bro an Oriant, 1, impasse François le Levé, 56100 Lorient).

— Lancement dans le premier trimestre 86 d'émissions régulières sur l'histoire bretonne sur R.B.O. en collaboration avec D.S.

— De temps à autre, D.S. obtient quelques noms de rue à Lorient. Dernier en date: **impasse Anjela Duval**. Dans le même temps, Hennebont donnait le nom de ce grand écrivain à une de ses écoles primaires. Dans le même ordre d'idée, citons l'école **Per Jakez Helias** à Belz...

● Diwan

— «Diwan va constituer un groupe de travail pour la préparation du secondaire.

Le groupe sera réparti par domaine d'enseignement (breton, français, anglais, histoire-géographie, mathématiques, sciences, éducation manuelle et technique, informatique, sports.)

Les travaux commenceront par la 6^{ème}, bien sûr, l'objectif étant de couvrir le 1^{er} cycle (3^{ème}).

Si vous souhaitez participer à cette préparation, adressez le plus vite possible votre accord à: Diwan - Tréglonou - 29214 Lannilis».

— «Evit Diwan», comité de soutien aux écoles Diwan, s'est réuni le mardi 3 décembre 1985, afin d'envisager les conditions d'une éventuelle réouverture d'une école maternelle en breton à Nantes. En effet, certains parents se sont manifestés et sont prêts à soutenir efficacement l'école. Vu l'âge des enfants en question, la réouverture pourrait être effectuée à la rentrée de septembre 1987 voire Pâques 1987. Si d'autres familles désiraient inscrire leur(s) enfant(s) à Diwan Naoned, elles seraient chaleureusement accueillies et elles peuvent se renseigner auprès du:

CNCC	ou chez:
3, rue Harouys	Mme Odile Kerzerho
44000 Nantes	8, rue Paul Bellamy
Tél: 40.47.17.86	44000 Nantes
	Tél: 40.89.05.39

● **Evid ar Brezhoneg** a publié un numéro spécial consacré au bilinguisme, sujet d'actualité! Pour se procurer ce numéro très intéressant (10 frs), écrire à E.A.B., B.P. 93, 22202 Gwengamp Cedex ou à Dalc'homp Soñj.

● Michel Duval, bien connu pour ses multiples travaux sur l'histoire bretonne, propose actuellement trois ouvrages: **Les Forestiers du Roi en Bretagne au XVIII^e siècle**

Keleier Berr ha Berr

(140 frs), **La Forêt et ses métiers au XVIII^e siècle** (45 frs) et **Économie et Sylviculture en Bretagne au XVIII^e siècle**, (65 frs). A commander chez l'auteur, 2, rue Victor-Hugo 35000 Rennes.

● Skol Ober:

Le but de l'association Skol Ober est, et a toujours été de rendre aux Bretons ce qui leur appartient en propre: leur langue.

Au cours des années, Skol Ober a développé son action, a multiplié ses outils de travail et offre maintenant, non seulement d'apprendre le breton, mais aussi d'utiliser la langue bretonne pour s'initier à d'autres langues sœurs ou cousines: le gallois et l'irlandais.

L'Association Skol Ober propose également à ses étudiants des cours par correspondance d'histoire de la Bretagne. Il est demandé aux étudiants de faire de nombreuses recherches sur la trop méconnue Histoire de Bretagne.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les quatre niveaux d'apprentissage du breton, pour se procurer les manuels et s'inscrire au cours par correspondance écrire à: Skol Ober, Gwaremm Leurven, Plufur, 22310 Plestin les Grèves.

● **L'Association des Élus Bretonnants** poursuit son action en faveur du bilinguisme dans la vie publique. L'Association publie un bulletin très intéressant **Evit bouc'han an dorzh** que l'on peut se procurer auprès de M. Pierre Yvon Tremel, Maire de Cavan, 22140 Bégard.

● De nouvelles aventures de LOM:

Après Lom war ar Maez (à la campagne) et Lom er Foar (à la fête foraine), voici **trois nouveaux albums** des aventures du petit garçon Lom. Trois livres pleins de bonne humeur pour les enfants de 5-10 ans!

Lom war Vor (en mer), Lom er C'harr-Nij (en avion), Lom zo klañv (Lom est malade): trois livres plein de gaieté, dessinés par Violetta Denou, qui à chaque page enjouera les jeunes lecteurs par ses couleurs vives et ses dessins plein de vie!

Trois histoires en breton simple, accessible à tous par son lexique à la fin de chaque livre, et les conseils pédagogiques donnés aux parents et éducateurs utilisant ces livres.

40 francs l'album + 15% de frais d'envoi. Ou: **100 frs seulement les trois** (+ 15% de frais d'envoi)!

Écrire à: Éditions Skol An Emsav — 8, rue Hoche — 35000 Roazon/Rennes.

● **Parution du premier numéro de «Mémoires d'Ille et Vilaine»** du groupe «Histoire des mouvements sociaux en Ille et Vilaine». Pour toute correspondance: 14 Boulevard Volclair 35200 Rennes.

● **Parution en janvier de l'ouvrage de Joseph Viel «La Gouesnière et Bonaban»**: 160 Frs à l'association «Rue des Scribes», 12, rue de Redon, 35100 Rennes.

● **Parution d'un nouveau recueil de contes et légendes «La Sardine d'Argent»** par Jean Pencalet, illustré par Marie Suzanne Lucas. Ces «Cartes et récits du pays de Douarnenez» sont en vente au prix de 78 frs aux Éditions du Port Rhu, M.J.C., 29100 Douarnenez.

● **Kan ar Bobl 86**: en attendant la finale de Lorient qui aura lieu le 30 mars, des élimi-

natoires sont organisées dans toutes les régions de Bretagne. Pour le Trégor et le Goëlo, rendez-vous les 8 et 9 mars à la Roche Derrien (Renseignements à la mairie de la Roche Derrien).

● Prix Xavier de Langlais 86:

Comme chaque année un prix sera attribué en 1986 pour couronner une œuvre en prose d'au moins 100 pages ou une œuvre poétique d'au moins 50 pages.

Les candidats devront envoyer leurs écrits en trois exemplaires dactylographiés d'un seul côté de la feuille au secrétariat du jury:

Yann Bouëssel du Bourg
4, rue Jean Macé
35700 Rennes

● Dernières production aux Éditions Dastum:

Margodig an dour yen:

Le premier numéro de la collection Komz traitait des intersignes. Le deuxième consiste en un conte, un seul, d'une durée de 55 minutes. Il s'agit d'un conte traditionnel qui nous est parvenu oralement depuis le fond des âges. Il a été enregistré en 1976 en breton (région de Carhaix) auprès de Jean-Louis Rolland.

Il y a évidemment un livret d'accompagnement où le conte est intégralement transcrit et qui contient de nombreuses autres notes: sur le parler, sur les autres contes que savait Jean-Louis Rolland, ainsi que sur la vie du conteur. Malheureusement celui-ci est très récemment décédé, cet été. Il aura eu cependant le plaisir de voir publié un album pour enfants basé sur le même conte «Margodig an dour yen» (Petite Marguerite l'eau froide), mais dans une version retravaillée.

Ici avec Komz, on dispose d'une copie clairement enregistrée de la bande originale. Le prix de l'ensemble, cassette et livret, est de 60 Frs.

Le numéro 1 de Komz («Doaerou an Ankou») est toujours disponible; à commander à: Dastum - B.P. 164 - 22604 Loudéac Cédex — au prix de 45,00 Frs.

Recueil d'airs à danser du pays vannetais:

Ce cahier est un recueil d'airs bretons à danser où l'on retrouve les danses consacrées du pays vannetais: an dro, hanter dro, laridé.

Ces airs sont traditionnels ou composés récemment dans le style traditionnel. Ils proviennent du répertoire des chanteurs et sonneurs que l'on entend couramment en Bretagne lors de festou-noz, concours et autres manifestations, et aussi de vieux documents.

L'auteur de cet ouvrage, Patrick Sicard, en a sélectionnés 150 parmi les collectages réalisés par les équipes locales de Dastum. Ces airs sont notés et sonnés (livret plus cassette).

La cassette qui correspond au recueil donne ainsi un exemple sonore de chaque air:

— afin d'aider ceux qui ne connaissent pas la musique et ceux qui, au contraire, la connaissent trop (oreilles classiques, sachez que vous changez de monde et de références!).

Cet enregistrement ne prétend pas être un document traditionnel. Rien ne peut remplacer le vécu et la participation aux festou-noz. C'est un pense-bête réalisé avec une flûte en ré.

Ce recueil n° 1 d'airs à danser est disponible aux Éditions Dastum — 36, rue de Moncontour - B.P. 164 - Loudéac Cédex. Prix de l'ensemble (livret plus cassette): 65,00 Fr, livret seul: 30,00 Fr, cassette seule: 40,00 Fr.

Brezhoneg!

« En penn kentañ me oanket e soñj adkoumanantiñ d'ho kelaouenn, ha koulskoude e kavot ma c'homanant.

Perak?

Ul labour vat ho peus graet betekhen ken e keñver an dodennoù bet studiet ken e keñver neuz ar gelaouenn.

Hogen ar pezh a gavan mantrus eo plas or yezh vroadel en ho pannoù.

N'eo ket trawalc'h reiñ un anv brezhonek d'ur gelaouenn ha mat pell'zo.

Arabat disoñjal al lennerien vrezhonek, arabat ober goap outo.

Ne dalv ket ar boan luchal a-bouez penn eo ret difenn ar Brezhoneg ma n'eo reiñ dezañ nemet un c'hornig evel ma vez roet un askorn peur lipet d'ar c'hi treut.

Gwellaat ho kelaouenn? Ya vat! Embannit muioc'h a bennadoù brezhonek.

Dalc'hit Soñj! (Pep hini d'e dro).

A wir galon ganeoc'h evit hor bro hag hor yezh.»

Dominique Cotel
(Argenteuil)

Les « colonisés » des « colonisés »

« J'ai pris il y a peu de temps, connaissance de votre revue qui me semble d'un excellent niveau. En tant que professeur d'histoire, tout ce qui concerne notre passé de Breton, mais aussi de Français et d'Européen me concerne.

J'émets cependant quelques réserves quant à votre façon de voir les problèmes.

1°) Votre vision de la Bretagne me semble par trop « nationaliste » (avec ce que tout cela implique Cf. Italie 1922, Allemagne 1933...).

2°) « Votre » Bretagne me semble réduite à une « nation » d'expression bretonnante (celtique). Qui sont et que font les centaines de milliers de Bretons qui parlent le gallo, que je confronte chaque jour, et qui apparaissent comme les « colonisés » des « colonisés » (les bretonnants)?

Sans rancœur, avec beaucoup de sympathie et en vous souhaitant beaucoup de succès.»

Alain Le Roux
(Augan)

N.D.L.R.: nous trouvons ces reproches totalement injustifiés. Qu'en pensent nos autres lecteurs?

Précisions

« C'est avec un vif intérêt que j'ai lu l'histoire de l'O.B.E., écrit par Jean Cevaer, c'est pourquoi je me permets d'apporter quelques précisions à propos de la constitution de cette organisation. L'idée initiale revient à Olivier Lossouarn, décédé depuis quelques années mais qui avait été

ERRATA

Une petite erreur de traduction s'est glissée dans la lettre de Michaël Jones parue dans le N°13; il faut lire au second paragraphe, 5^e ligne: «la lignée des Stewarts d'Écosse et ainsi, ancêtres de notre reine actuelle, Élisabeth II».

Courrier des Lecteurs

contraint d'abandonner l'association pour de graves raisons de santé. Après avoir pris divers contacts il convoqua une assemblée constitutive de l'O.C.M.B.D. (Organisation du Congrès Mondial des Bretons dispersés) à la M.J.C. du Gourin, le 8 août 1970. Celle-ci se déroula de la façon suivante, après l'allocation de bienvenue du maire de la ville M. Le Gall, un président de séance (le signataire de ce communiqué) assisté de Jean Le Gaudion fut nommé. Étaient présentes les associations suivantes «Ker-Vreiz», «Ti ar Yaouankiz», «Dugelez Breizh», «Bretons d'Eaubonne», de «Sarcelles», «de Picardie», de «l'Île de la Réunion», «d'Alger», du «Canada» et bien sûr Kendalc'h Bretagne. Le siège social fut fixé à la mairie de Vannes. L'assemblée adopta des statuts et nomma le premier bureau composé comme suit: Président Olivier Lossouarn, Vice Présidents Roger Gargadennec (Ker Vreiz), Armel Calvé (Dugelez Breiz), Anne Simon (Bretons de la Réunion). Trésorier adjoint, Robert le Grand (Kendalc'h), Lucien Grall (Eaubonne), secrétaire général, Jean-Claude Dupré (Kendalc'h Paris) et secrétaire général adjoint, Jean Le Gaudion (Ti ar Yaouankiz), correspondante en Bretagne, Mme Bourg de Vannes. L'idée d'un Congrès annuel fut alors retenue. Le 6 août 1974 celui de Rennes plaça à la tête de l'association André David secondé par Henri Lécuyer, Jean Simon Mahé, M. Tuarze, Claude Perès, et Jean Auvray, mais c'est après le Congrès de Rostrenen du 8 août 1978 qui donna lieu à des incidents, en particulier avec la presse, qu'il fut décidé de donner à l'organisation sa structure actuelle ainsi que sa vitesse de croisière».

Armel Calvé
(Quimper)

Précisions (bis)

« Je suis un lecteur assidu de votre excellente revue, et c'est avec le plus vif intérêt que j'ai lu votre article sur l'Amicale des Bretons de Belgique (dont je suis membre du comité depuis trois ans).

Je regrette toutefois que cet article ne mentionne que très vaguement le travail (pourtant considérable) que fournissent les deux groupes «Belgo-Bretons» dont parle cet article.

Étant responsable de ces deux groupes, je me permets de vous envoyer quelques renseignements qui permettront aux lecteurs de Dalc'homp soñj de mieux apprécier le

travail fourni par les groupes Jabadao et Gwenn Ha Du qui, je me permet d'insister, sont les véritables ambassadeurs de la musique et de la danse bretonne en Belgique.

Le groupe Jabadao présente depuis plus de dix ans des suites de danses de Haute et de Basse Bretagne. Ces danses sont exécutées par une quinzaine de danseurs en costume traditionnel. Lors de nos démonstrations, nous attirons l'attention du public sur toute une série d'anecdotes historiques relatives aux différentes danses que nous exécutons. Nous expliquons le mieux possible quelles étaient les traditions et les coutumes dans la Bretagne du début du siècle. Bref, nous replaçons les danses dans leur contexte historique, géographique et linguistique.

Le groupe Gwenn Ha Du existe depuis bientôt six ans. Il regroupe six musiciens qui jouent environs vingt instruments différents (dont, bien entendu toute la panoplie des instruments traditionnels bretons). Depuis peu, le groupe, ou plutôt deux de ses membres présentent un concert «Orgue et instruments celtiques».

Nous avons également choisi la voie du commentaire historique et anecdotique pour accompagner nos concerts.

Nous avons d'ailleurs été choisis pour représenter la Bretagne au Congrès Européen de Milan en juin dernier, car malheureusement, les Bretons de Belgique se sont pour la plupart, totalement désintéressés de leur culture et de leurs traditions.

Ce sont donc des Belges qui représentent la Bretagne dans la plupart des manifestations où des Bretons sont demandés; ce qui nous attire le mépris de nombreux «vrais bretons» qui ne supportent pas que des «étrangers» dansent leurs danses (souvent mieux qu'eux d'ailleurs) et jouent leur musique. A ces gens-là nous ne pouvons que répondre que des Bretons de cœur valent parfois beaucoup mieux que des «Bretons véritables, durs et purs». Heureusement pour nous et pour la Bretagne, tous les Bretons de Belgique ne sont pas comme cela mais le malheur c'est qu'il en existe quand-même.

Voilà, je crois que cette mise au point devait être faite car beaucoup de Bretons de Belgique se refusent catégoriquement de reconnaître nos efforts et notre travail qui n'ont qu'un seul but: faire aimer, découvrir et apprécier les traditions bretonnes!!!

Pour les contacts des deux groupes: une seule adresse: la miene: 26 rue des Cannas, B. 1170 Bruxelles, Tél: 19 322.673.53.92.»

Philippe Ballegeer
(Bruxelles)



Abonnement 12 numéros :
80 F (prix au 1^{er} décembre 84)

le peuple breton

B.P. 301 - 22304 LANNION Cedex

L'AVENIR DE LA Bretagne

B.P. 103 - 22001 SANT-BRIEG - BREIZH

Mensuel - Abonnement annuel: 90 F.

Commandes à Dalc'homp Soñj
36, rue E. Zola - 56100 LORIENT



**Landévennec
aux origines
de la Bretagne**

Collectif
120 pages
magnifiquement illustré
90 F + 13,50 F port



La Bretagne

Collectif
sous la direction
de Yann Brékilien,
700 pages
100 F + 15 F port



**Annuaire
des 10 000 Bretons**

760 pages, 1971
150 F + 15 F port



Skerret

par Liam O'Flaherty
270 pages
60 F + 13,50 F port

Famine

par Liam O'Flaherty
500 pages
70 F + 13,50 F port



Contes Gaéliques

par Douglas Hyde
270 pages
65 F + 13,50 F port

CATALOGUE COMPLET SUR DEMANDE

Enfin à NANTES

**ENEZ
AVALON**

la culture des pays celtes

LITTÉRATURE :

romans, B.D., poésies,
géographie, social, histoire...

MUSIQUE :

disques, cassettes, recueils,
instruments...

ARTISANAT :

bijoux, émaux, poteries, gravures
auto-collants, cartes postales, peintures
de tous les pays celtes

11, rue St-Pierre (près cathédrale)
Tél. 48.25.14



**Eau et Rivières
de Bretagne**

Maison des Associations
Cité Allende
Rue Colbert
56100 LORIENT
Tél. 84.88.95

Le Musée de Bretagne a depuis plus de dix ans fait un effort pour réunir une documentation photographique sur la Bretagne. Une documentation qui sert : Dalc'homp Soñj, Skol Vreiz, peuvent en témoigner.

Nous continuons ; il manque toujours sur tel sujet, sur tel pays, sur telle commune des documents. Alors si vous avez des clichés anciens ou récents (récent aujourd'hui, ancien demain), si vous connaissez des photographes professionnels ou non, désireux de se débarrasser de leurs vieux clichés, si vous avez des tirages anciens, etc... contactez-nous en écrivant au Musée de Bretagne, 20 Quai Emile Zola, 35100 Rennes ou en téléphonant à Jean-Yves Veillard ou Hervé Joubeaux au (99) 79.44.16.

WANTED

Le Musée de Bretagne recherche, pour une exposition qui sera montée à la ferme des Bintinais, des seaux en bois.

Pour des raisons faciles à comprendre (usure, pourrissement), ces objets d'usage très courant, avant l'apparition des seaux en métal, ont quasiment disparu. En tout cas, il n'en existe pas dans les réserves du musée. Pour toute proposition ou suggestion, écrire à Musée de Bretagne, 20 quai Emile Zola, 35100 Rennes ou téléphoner au (99) 79.44.16.

Stal Dalc'homp Soñj

Dans cette rubrique vous trouverez un certain nombre de produits intéressants du point de vue historique breton. Tous ces livres, posters, timbres, cartes, etc. sont à commander à **Dalc'homp Soñj**.

- Paiement à l'ordre de Dalc'homp Soñj.
- Pour les commandes supérieures à 200 francs, franco de port.
- Catalogue complet sur demande

Posters

- 1932, sepia, 60 × 40 15F + 8,50F port
- Carte de l'ancienne Bretagne, armoriée, couleurs, 48 × 64 48F + 8,50F port
- Carte d'Europe en 1500, couleurs, 40 × 55 32F + 8,50F port
- Dimanstrou Breizh (Angela Duval), 57 × 45, SAE 10F + 8,50F port
- Divroañ (Anjela Duval), 65 × 45, SAE 10F + 8,50F port
- Chevaliers arthuriens, couleur, 42 × 30 30F + 8,50F port
- Généalogies des dynasties d'Europe, (Bretagne, Ecosse, Angleterre, France, etc...) .. 32F + 6,50F port
- Carte de l'Europe Romane 32F + 6,50F port

Timbres

- Timbres aux effigies de grands personnages de l'Histoire de Bretagne, les 8 différents 10F franco

Cartes

- Bretagne-Arménie 1900, jeu de huit cartes postales anciennes représentant des scènes de la vie traditionnelle en Arménie et en Bretagne, publié par le Centre de Recherches sur la Diaspora Arménienne 28F + 5,00F port
- Jeu de 4 cartes postales éditées par l'Association des Multi-collectionneurs de Documents Bretons et Celtiques (Arthur, Nantes en Bretagne, Lannion 1927, Is) 12F + 5,00F port

Livres

- Tanguy Malmanche, témoin du fantastique breton, par Mikaëla Kerdraon, 140 pages 40F + 11F port
- Contes, par Tanguy Malmanche, 180 pages, illustré par P. Peron 40F + 11F port
- Gurvan et les Païens, par Tanguy Malmanche, 250 pages, version française, illustré 40F + 11F port
- Anjela Duval, par Roger Laouénan, 190 pages 50F + 8,50F port
- Le Tocsin de la Moisson, août 14 en Bretagne, par Roger Laouénan, 330 pages 60F + 11F port
- Breizh, visions d'histoire, par Herri Caouissin, gravure Xavier Haas 50F + 11F port
- Mémoires sur la guerre de Vendée, par Lucas Champonnière 150F + 11F port
- Emsav, histoire du Mouvement Breton, par Michel Nicolas, 380 pages 89F + 11F port
- Histoire résumée du Mouvement Breton, par Yann Fouéré, 160 pages 40F + 8F port
- Kammdro an Ankou, étude du journal de guerre de Loeiz Herriou, par Fañch Morvanou, en breton, Skol Vreizh, 60 pages 24F port compris
- Jarl Priel, écrivain bretonnant du Trégor, Skol Vreizh 10F franco
- Maisons rurales de Bretagne, Skol Vreizh 30F franco
- Tristan et Iseult, étude, Skol Vreizh, 50 pages 24F franco
- Les druides, les sociétés initiatiques contemporaines, par Michel Raoult, 340 pages 90F + 11F port
- Istor Breizh betek 1790, un diverrañ eus Istor Breizh, Skol Ober 25F franco
- Laënnec face à l'Ankou, par Janig Corlay, 180 pages .. 40F franco
- Yves de Tréguier, par Jean Le Mappian, 350 pages 110F + 11F port
- Jacques Cartier, par Janig Corlay et Le Rallic 30F + 8,50F port
- Olivier de Clisson, par Yvonig Gicquel, 310 pages 80F + 11F port
- Le Comité Consultatif de Bretagne, par Yvonig Gicquel 50F + 8,50F port
- Les Biens de la Couronne dans la sénéchaussée de Brest et Saint-Renan, par J. Kerhervé, A.-F. Perès, B. Tanguy, Institut Culturel de Bretagne, 310 pages 150F franco
- For a celtic future, collectif, 331 pages 85F + 13,50F port
- Le Pays de Martigné-Ferchaud, par Yves Breton, 260 pages, illustré 90F + 15F port
- Annuaire des 10 000 Bretons, 760 pages, Ed. Pub, 1971 150F + 15F port
- La Bretagne, collectif, sous la direction de Yann Brekilién, 700 pages 100F + 15F port
- Landévennec, aux origines de la Bretagne, collectif, illustré, 120 pages 90F + 13,50F port
- Chansons populaires de Basse-Bretagne, Daniel Giraudon, Ed. Skol Vreizh, 132 pages 80F port compris.

- Ar Gouren: la lutte bretonne des origines à nos jours, Cahier de l'I.C.B. n° 3, 32 pages, illustre 25F + 6,50F port
- Noms de famille bretons par Albert Deshayes, Ed. Skol Vreizh 35F + 6,50F port
- Chants de marins, éd. Le Chasse Marée 60F + 6,50F port
- The Celtic Revolution, par Peter B. Ellis, Ed. Y. Lofa, 215 pages 65F + 9,50F port
- Welsh Personal Names par Heini Gruffudd, Ed. T. Lofa, 100 pages 20F + 6,50F port
- Skol Vreizh, Histoire de la Bretagne et des Pays Celtiques
Tome I 30F franco
Tome I bis, édition revue et augmentée 70F franco
Tome II 40F franco
Tome III 70F franco
Tome IV 70F franco
Tome V 80F franco

Divers

- Autocollant «Dalc'homp Soñj, heb Istor, Breizh ebet», à l'unité 4F + 2,20F port
à partir de 10 3F pièce franco
- Cassette «La révolte des Bonnets Rouges, 1675», histoire de Bretagne et musique celtique 50F + 4F port
- Disque chants traditionnels de Bretagne par la chorale Kanerion an Oriant, 45 tours 25F + 6,50F port
- Autocollant «Me a gar Breizh» 6F + 2,20F port
- Planches à colorier sur l'histoire de Bretagne 15F + 3,50F port

Anciens numéros de Dalc'homp soñj

- N° 6, Relations Bretagne Espagne 15F + 5F port
- N° 7, spécial Nantes 15F + 5F port
- N° 8, le Roi Arthur 11F + 6,50F port
- N° 9, Les Bretons en 14-18 11F + 6,50F port
- N° 10, La Bretagne au Moyen Age 15F + 6,50F port
- N° 11, Les Seiz Breur 15F + 6,50F port
- N° 12, Les Bretons autour du monde 15F + 6,50F port
- N° 13, Culture celte, culture anglaise 15F + 6,50F port
- Les numéros 1 à 5 en photocopie 10F port
- N° 1, le tréport 10F port
- N° 2, 1932 10F port
- N° 3, le coq 10F port
- N° 4, la Bretagne 10F port
- N° 5, la Bretagne 10F port

Comités locaux

Le but des comités locaux est de contribuer à vulgariser l'Histoire de Bretagne au niveau local: tout en restant dans cette ligne générale, ces comités décident eux-mêmes de leur action, des activités à entreprendre et la plus large autonomie leur est laissée par rapport à la revue et à l'association au niveau national; ils contribuent à faire connaître la revue et l'association au niveau local.

Pour les personnes intéressées, prière de prendre contact avec:

- Pays de Guérande: Jakez Gaucher, Ti Waroc'h, La Madeleine, 44350 Guérande. Tél. 40.24.97.45.
- Pays Nantais: Brice Malet, 6, rue du Nil, 44800 Saint-Herblain. Tél. 40.63.49.27.
- Pays Rennais: Armel Lorcy, 9, rue de la Borderie, 35000 Rennes. Tél. 99.36.32.69.
- Cornouaille: Iwan Kaloneg, 2, rue de Béarn, bât. M 3, n° 54, 29000 Quimper. Tél. 98.53.70.54.
- Pays de Pontivy, Tost er Sar: Olier Pennarun, La Méairie, 56100 Melrand.
- Kreiz Breizh, Carhaix-Rostrenen: Hervé Lemoine, Kreiz Breizh, 22340 Maël-Carhaix. Tél. 96.24.62.44.
- Pays de Léon: Hélène Rose, 8, bis, rue des Courbes, 29129 Le Relecq-Kerhuon.
- Port-Louis, Riantec: Philippe Le Squer, 6, rue des 4 vents, 56670 Riantec. Tél. 97.64.11.38.
- Pays de Lorient: Jacques Y. Le Touze, 36, rue Emile Zola, 56100 Lorient. Tél. 97.64.11.38.
- Région parisienne: Alan Souffes-Despré, 69, route des gardes, 92190 Meudon. Tél. 16.26.48.80.
- Mayenne: Iwan Guéhennec, 39, rue du Val de Mayenne, 53000 Laval.
- Belgique: Jean-Pierre Conan « Kerdraon », rue du Valon 107, 13200 Genval, Belgique. Tél. (02) 235.83.43 — 653.52.42.

